

PRIX ET QUALITÉ  
DES SERVICES PUBLICS  
DE L'EAU POTABLE ET  
DE L'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF ET  
NON COLLECTIF

# Rapport annuel

2 0 2 3

UNE AGGLO RESPONSABLE, POUR VOUS, AVEC VOUS.

Saint Germain  
bouclesdeseine  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

[casgbs.fr](https://casgbs.fr)





## Table des Matières

<b>1</b>	<b>PRESENTATION ET ORGANISATION</b>	<b>7</b>
1.1	Le territoire desservi	7
1.2	Les compétences	8
1.2.1	La compétence eau potable	9
1.2.2	Les compétences eaux usées et eaux pluviales	11
<b>2</b>	<b>LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE</b>	<b>14</b>
2.1	Les chiffres clé de l'eau potable	14
2.1.1	Nombre d'abonnés au réseau	15
2.1.2	Volume d'eau potable mis en distribution	15
2.1.3	Consommation d'eau potable par habitant	17
2.1.4	Rendement hydraulique des réseaux	19
2.1.5	Le linéaire de réseau	20
2.1.6	Taux de renouvellement des réseaux	21
2.1.7	Le linéaire de réseau renouvelé	22
2.2	Les indicateurs techniques	23
2.2.1	Nombre d'habitants desservis	23
2.2.2	L'indice linéaire des pertes de réseaux	24
2.2.3	Les taux de conformité des prélèvements	24
2.3	Les indicateurs client	25
2.3.1	Le taux d'interruptions de service non programmées	25
2.3.2	Le taux de réclamations	26
2.4	Les indicateurs financiers	27
2.4.1	Le prix de l'eau potable pour 120m <sup>3</sup>	27
2.4.2	Taux d'impayés sur les factures d'eau potable	28
<b>3</b>	<b>LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT</b>	<b>29</b>
3.1	Les chiffres clé de l'assainissement collectif	29
3.1.1	Nombre d'abonnés au service d'assainissement des eaux usées	30
3.1.2	Les volumes d'eaux usées transités	31
3.1.3	Linéaire de réseau	32
3.1.4	Linéaire de réseau curé	34
3.2	Les indicateurs techniques	36
3.2.1	Le nombre de contrôles de branchement réalisés	36
3.2.2	Le nombre de désobstructions	38
3.3	Les indicateurs client	39
3.4	Les indicateurs financiers	40
3.4.1	Le prix du service	41
3.4.2	Le taux d'impayé sur les factures	43
3.5	Les indicateurs de l'Assainissement Non Collectif (ANC)	44
3.5.1	Le nombre d'installations ANC et d'usagers du service	44
<b>4</b>	<b>LES FAITS MARQUANTS</b>	<b>45</b>
4.1	Les faits marquants en eau potable	45
4.1.1	Evolution réglementaire	45
4.1.2	Les faits par commune	49
4.2	Les faits marquants en assainissement	54
4.2.1	Le contexte de l'année 2023	54
4.2.2	Les évolutions à venir	54
4.2.3	Les faits par commune	58
<b>5</b>	<b>COÛT DU SERVICE PUBLIC ET LA RELATION AUX USAGERS</b>	<b>69</b>

<b>5.1</b>	<b>La part du délégataire par commune et / ou syndicat</b>	<b>69</b>
<b>5.2</b>	<b>La part de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucle de Seine</b>	<b>70</b>
<b>5.3</b>	<b>La part de redevances des organismes publics</b>	<b>70</b>
5.3.1	Redevance pour le prélèvement de la ressource en eau	70
5.3.2	Redevance pour pollution domestique	70
5.3.3	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	70
<b>5.4</b>	<b>L'Etat</b>	<b>71</b>
<b>5.5</b>	<b>Découpage du prix de l'eau pour les communes de la CASGBS</b>	<b>72</b>
<b>5.6</b>	<b>Le prix de l'eau sur le territoire</b>	<b>76</b>
<b>5.7</b>	<b>Le poids de l'adduction d'eau potable et du traitement de l'eau usée dans une facture d'eau (120m<sup>3</sup>)</b>	<b>77</b>
<b>6</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>83</b>
<b>6.1</b>	<b>Annexe 1- Répartition des réseaux d'assainissement</b>	<b>83</b>
<b>6.2</b>	<b>Annexe 3- Les indicateurs eau potable par commune</b>	<b>84</b>
6.2.1	Les indicateurs clés eau potable par commune	84
6.2.2	Les indicateurs techniques eau potable par commune	87
6.2.3	Les indicateurs client eau potable par commune	91
6.2.4	Les indicateurs financiers eau potable par commune	93
<b>6.3</b>	<b>Annexe 4- Les indicateurs assainissement par commune</b>	<b>95</b>
6.3.1	Les indicateurs clé assainissement par commune	95
6.3.2	Les indicateurs techniques assainissement par commune	105
6.3.3	Les indicateurs clients assainissement par commune	112
6.3.4	Les indicateurs financiers assainissement par commune	114
6.3.5	Les indicateurs de l'assainissement non collectif par commune	118
<b>6.4</b>	<b>Annexe 5 Les factures du service</b>	<b>123</b>
6.4.1	Facture d'eau potable par commune	123
6.4.2	Facture de l'assainissement par commune	140

## Liste des tableaux et figures

### Figures

Figure 1 : Cartographie de la compétence « gestion de l'eau potable » à l'échelle de l'agglomération	9
Figure 2 : Cartographies du périmètre des EPCI en charge de l'eau potable	10
Figure 3 : Origine de la production d'eau potable sur le territoire de CASGBS	10
Figure 4 : Détail des échéances des contrats de Délégation de Service Public par commune	11
Figure 5 : Détail du transport des effluents sur le territoire de la CASGBS	12
Figure 6 : Répartition des abonnés à l'eau potable en 2023 à la CASGBS	15
Figure 7 : Volumes distribués en mètres cube par commune en 2021, 2022 et 2023	16
Figure 8 : Consommation d'eau par L/jr/hab par commune	17
Figure 9 : Consommation moyenne d'eau potable par commune entre 2021, 2022 et 2023	18
Figure 10 : Rendement hydraulique des réseaux des communes de la CASGBS	19
Figure 11 : Rendement hydraulique des réseaux AEP de la CASGBS	19
Figure 12 : Répartition en % du linéaire de réseau CASGBS (hors ville en compétence transférée à un EPCI)	20
Figure 13 : Répartition du linéaire de réseau (hors branchement) sur la CASGBS	20
Figure 14 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux potable	21
Figure 15 : Linéaire de réseau eau potable renouvelé à l'échelle de la CASGBS	22
Figure 16 : Répartition en % des habitants desservis sur le territoire de la CASGBS (hors ville en compétence transférée à un EPCI)	23
Figure 17 : Diagramme d'indice linéaire de pertes sur les réseaux de la CASGBS	24
Figure 18 : Taux de réclamations pour 1000 abonnés	26
Figure 19 : Evolution du prix de l'eau potable depuis 2021 sur une facture de référence de 120m <sup>3</sup>	27
Figure 20 : Répartition en % des abonnés au service de l'assainissement par commune	30
Figure 21 : Volumes d'eau transités en m <sup>3</sup> sur le territoire de la CASGBS	31
Figure 22 : Répartition en % du linéaire de réseau assainissement de la CASGBS par commune	32
Figure 23 : Nombre de contrôles de branchements réalisés sur le territoire de la CASGBS	36
Figure 24 : Taux de conformité des contrôles de branchement de Bezons, le Pecq, Le Vésinet et Montesson	37
Figure 25 : Part en % des désobstructions réalisées sur le territoire de la CASGBS en 2022 et 2023	38
Figure 26 : Prix moyen du service assainissement stricte	41
Figure 27 : Taux d'impayés des factures d'assainissement	43
Figure 28 : Nombre d'installation ANC du territoire.	44
Figure 29 : Estimation du nombre d'usager de l'ANC	44
Figure 30 : Renouvellement en tranchées ouvertes des canalisations EP et EU de la rue de l'étang	61
Figure 31 : Linéaire de réseau rue de Versailles à renouveler (Louveciennes)	61
Figure 32 : Linéaire de réseau rue du Maréchal Joffre à renouveler (Louveciennes)	62
Figure 33 : Réparation de boîte de branchement au 18 route de Versailles	63
Figure 34 : Peinture dans le bassin de résidence Dauphiné	63
Figure 35 : Parts des redevances (délégataire, collectivité, organisme d'état) et TVA en euros sur le montant des factures type 120m <sup>3</sup> .	72
Figure 36 : Parts des redevances (délégataire, collectivité, organisme d'état) et TVA en % sur le montant des factures type 120m <sup>3</sup> .	74
Figure 37 : Découpage de prix de l'eau (Moyenne des factures 120m <sup>3</sup> des communes de la CASGBS)	75
Figure 38 : Part de l'adduction de 120m <sup>3</sup> d'eau potable et de leur traitement dans une facture d'eau	77
Figure 39 : Part des montant de l'adduction d'eau et du traitement des eaux TTC dans une facture 120m <sup>3</sup> par commune et sous-secteur	79
Figure 40 : Part des montant moyen de l'adduction d'eau et du traitement des eaux TTC dans une facture 120m <sup>3</sup> par commune	80
Figure 41 : Part des montants moyens de l'adduction d'eau et du traitement des eaux TTC dans une facture 120m <sup>3</sup> par commune	81

Tableaux

Tableau 1 : Pourcentage de population par commune de la CASGBS	7
Tableau 2 : Détail des linéaires de réseau assainissement unitaire, séparatif et pluviale par commune et par syndicat	33
Tableau 3 : Détails du prix globale de l'eau par ville ou sous-secteur d'une même ville.	73
Tableau 4 : Montants moyen d'une facture type 120m <sup>3</sup> par commune	76
Tableau 5 : Détail des prix d'adduction de 120m <sup>3</sup> d'eau potable et de leur traitement par commune et sous-secteur	78
Tableau 6 : Détail des prix moyens d'adduction de 120m <sup>3</sup> d'eau potable et de leur traitement	82
Tableau 7 : Evolution du prix de l'eau – Ville d'Aigremont	123
Tableau 8 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Carrières-sur-Seine	124
Tableau 9 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Chambourcy	125
Tableau 10 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Chatou	126
Tableau 11 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Croissy-sur-Seine	127
Tableau 12 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Saint Germain en Laye (territoire Fourqueux)	128
Tableau 13 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Saint Germain en Laye (territoire Saint Germain en Laye)	129
Tableau 14 : Evolution du prix de l'eau – Ville de L'Etang la Ville	130
Tableau 15 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Le Port Marly	131
Tableau 16 : Evolution du prix de l'eau – Ville du Vésinet	132
Tableau 17 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Louveciennes (Région de Saint Germain en laye)	133
Tableau 18 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Mareil-Marly	134
Tableau 19 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Montesson	135
Tableau 20 : Prix de l'eau – Ville du Mesnil le Roi	136
Tableau 21 : Tableau 22 : Prix de l'eau – Ville de Bezons	137
Tableau 23 : Prix de l'eau – Ville de Houilles	138
Tableau 24 : Prix de l'eau – Ville de Sartrouville	139
Tableau 25 – Evolution du prix de l'assainissement – Ville d'Aigremont	140
Tableau 25 – Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Le Pecq-110 et 111	141
Tableau 25 – Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Le Pecq-112	142
Tableau 25 – Evolution du prix de l'assainissement – Ville d'Aigremont	143
Tableau 26 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Carrières sur Seine	144
Tableau 27 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Chambourcy -112	145
Tableau 27 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Chambourcy -111	146
Tableau 28 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Chatou - 111	147
Tableau 29 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Chatou 121	148
Tableau 30 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Croissy-sur-Seine	149
Tableau 31 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Saint Germain en Laye (territoire de Fourqueux)	150
Tableau 32 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Saint Germain en laye (territoire de Saint Germain en Laye - 111	151
Tableau 32 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Saint Germain en laye (territoire de Saint Germain en Laye - 114	152
Tableau 33 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de L'Etang-la-Ville	153
Tableau 34 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville du Port-Marly - 111	154
Tableau 35 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville du Port-Marly - 113	155
Tableau 36 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville du Vésinet	155
Tableau 37 : : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Louveciennes 914	157
Tableau 37 : : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Louveciennes 935	158
Tableau 38 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Mareil-Marly	159
Tableau 39 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Marly-le-Roi	160
Tableau 40 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Montesson - 113	161
Tableau 41 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Montesson - 111	162
Tableau 42 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Bezons	163
Tableau 43 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville du Mesnil le Roi	164

<i>Tableau 44 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Houilles – bass1</i>	<u>165</u>
<i>Tableau 44 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Houilles – bass2</i>	<u>166</u>
<i>Tableau 45 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Sartrouville-bass1</i>	<u>167</u>
<i>Tableau 45 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Sartrouville bass2</i>	<u>168</u>
<i>Tableau 45 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Sartrouville-bass3</i>	<u>169</u>
<i>Tableau 46 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Maisons-Laffitte-CBL</i>	<u>170</u>
<i>Tableau 46 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Maisons-Laffitte-SIAS3M</i>	<u>171</u>

# 1 PRESENTATION ET ORGANISATION

## 1.1 Le territoire desservi

Créée au 1er janvier 2016, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) compte 19 communes et est issue de la fusion de 3 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et d'une commune :

- La Communauté d'agglomération de la Boucle de la Seine (SABS)
- La Communauté d'agglomération Saint-Germain, Seine et Forêts
- La Communauté de communes Maisons-Mesnil
- La commune de Bezons

La Communauté d'agglomération compte 336 128 habitants selon le dernier recensement de la population légale 2020 (population totale) réalisé par l'INSEE, répartis comme suit :

Population (INSEE 2020)		Pourcentage population
Nombre d'habitants		
Aigremont	1 085	0,33
Bezons	31 866	9,57
Carrières-sur-Seine	15 115	4,54
Chambourcy	5 646	1,69
Chatou	29 709	8,92
Croissy-sur-Seine	10 324	3,10
Houilles	33 250	9,98
Le Mesnil-le-Roi	6 304	1,89
Le Pecq	15 792	4,74
Le Port-Marly	2 454	0,74
Le Vésinet	15 619	4,69
L'Étang-la-Ville	4 430	1,33
Louveciennes	7 342	2,20
Maisons-Laffitte	23 204	6,97
Mareil-Marly	3 669	1,10
Marly-le-Roi	16 352	4,91
Montesson	14 811	4,45
Saint-Germain-en-Laye	47 410	13,33
Sartrouville	51 746	15,53
<b>Total</b>	<b>333 128</b>	<b>100,0%</b>

Tableau 1 : Pourcentage de population par commune de la CASGBS

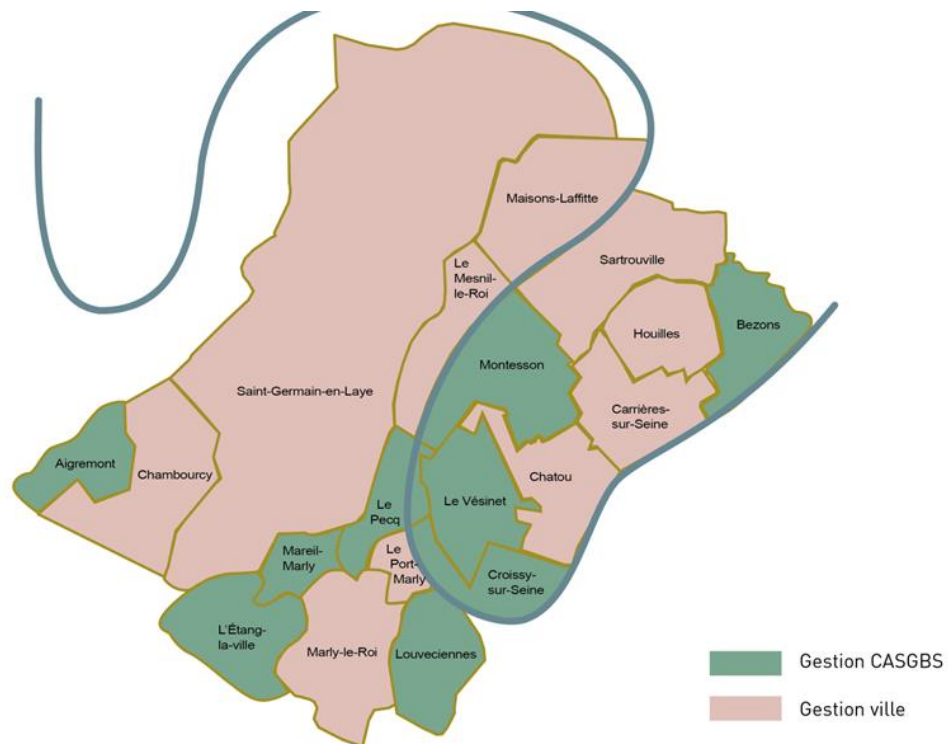


## 1.2 Les compétences

Conformément aux lois NOTRe (2015) et Ferrand-Fesneau (2018), les compétences eau potable, eaux usées et eaux pluviales ont été transférées à la Communauté d'Agglomération de Saint Germain Boucles de Seine au 1er janvier 2020. Afin d'assurer la continuité du service public et d'organiser avec les communes la garantie de cette continuité, des conventions de gestion transitoire ont été signées entre la CASGBS et ses communes membres pour une durée d'un an, reconductible une fois.

Au 1<sup>ER</sup> janvier 2023, conformément à la loi « Engagement et Proximité » du 27/12/2019, la possibilité était donnée de redéléguer l'exercice de ces trois compétences aux communes dans le cadre d'une convention :

Neuf communes ont confié la gestion des compétences à la CASGBS : Aigremont, Bezons, Croissy-sur-Seine, Le Pecq, Le Vésinet, L'Étang la Ville, Louveciennes, Mareil-Marly et Montesson. Les dix autres communes ont souhaité conserver l'exercice de ces compétences jusqu'au 31 décembre 2023.



Cette gestion répond à de forts enjeux, notamment **le maintien d'une bonne qualité de service, le respect des contraintes et objectifs réglementaires, la maîtrise de l'évolution des coûts et leur optimisation.**

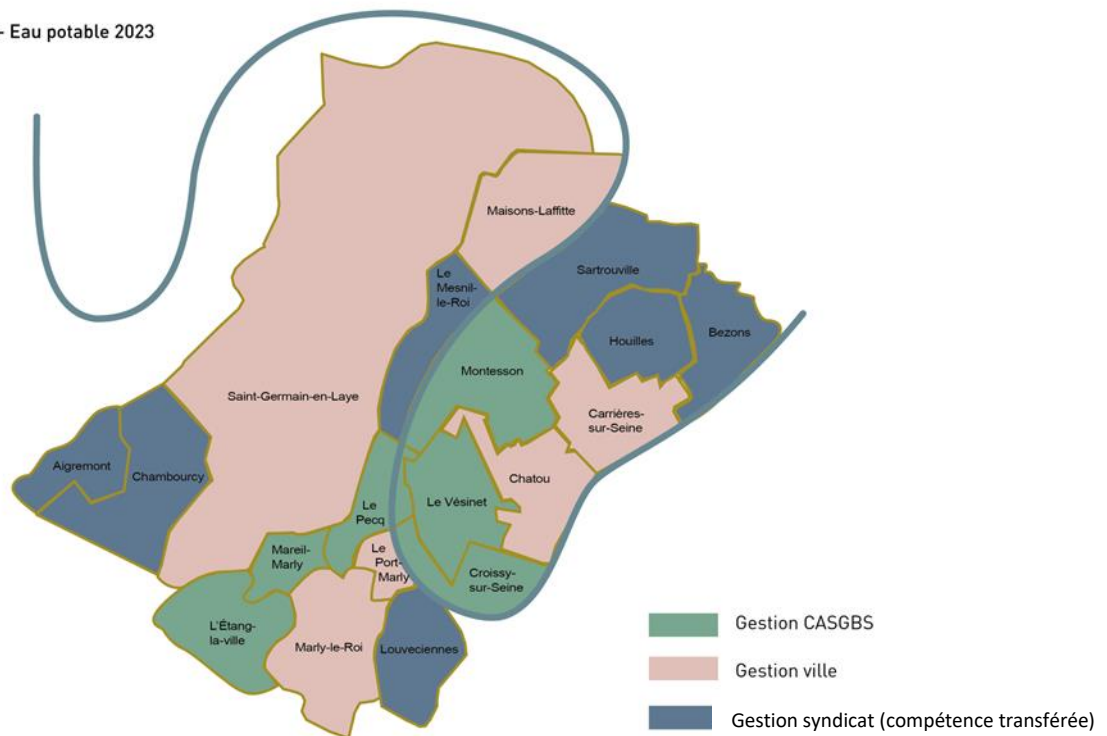
### 1.2.1 La compétence eau potable

La compétence eau potable sur le territoire de la CASGBS consiste en :

- La production d'une partie de l'eau potable distribuée sur le territoire
- La distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire

L'exercice de la compétence est réparti comme suit :

Carte Agglo- Eau potable 2023



**Figure 1 : Cartographie de la compétence « gestion de l'eau potable » à l'échelle de l'agglomération**

La compétence eau potable a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour certaines villes :

- AQUAVESC pour la ville de Louveciennes
- SIAEP Feucherolles pour les villes d'Aigremont et de Chambourcy
- SEDIF pour les villes de Bezons, de Houilles, de Sartrouville et du Mesnil-le-Roi

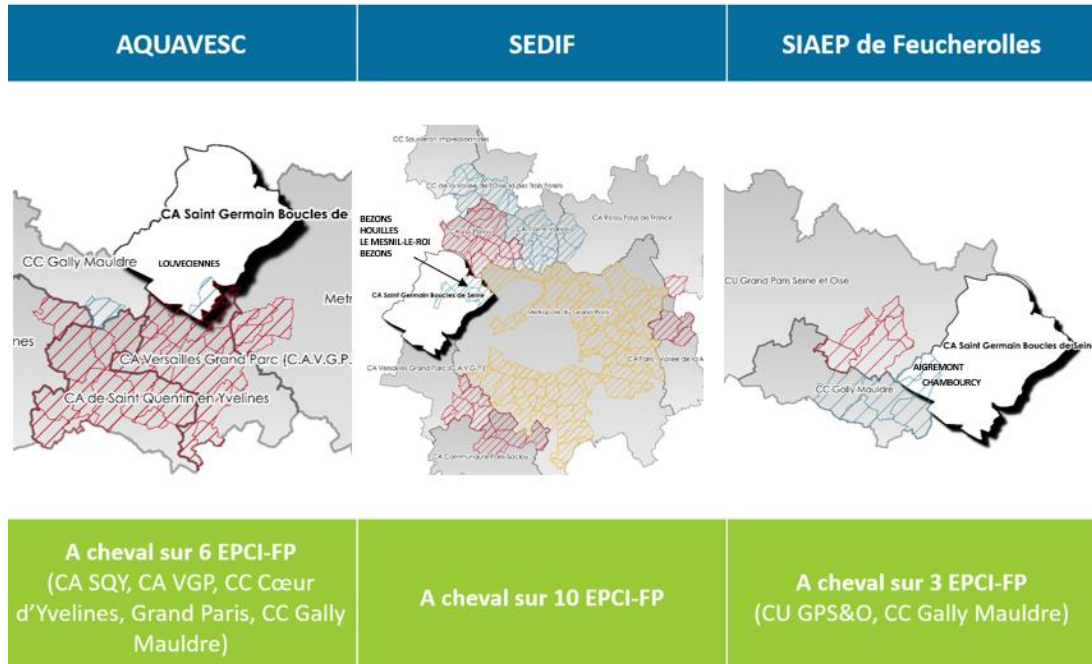


Figure 2 : Cartographies du périmètre des EPCI en charge de l'eau potable

### ➤ L'origine de l'eau

La production de l'eau potable est détaillée dans la carte ci-dessous :

#### Origine de l'eau

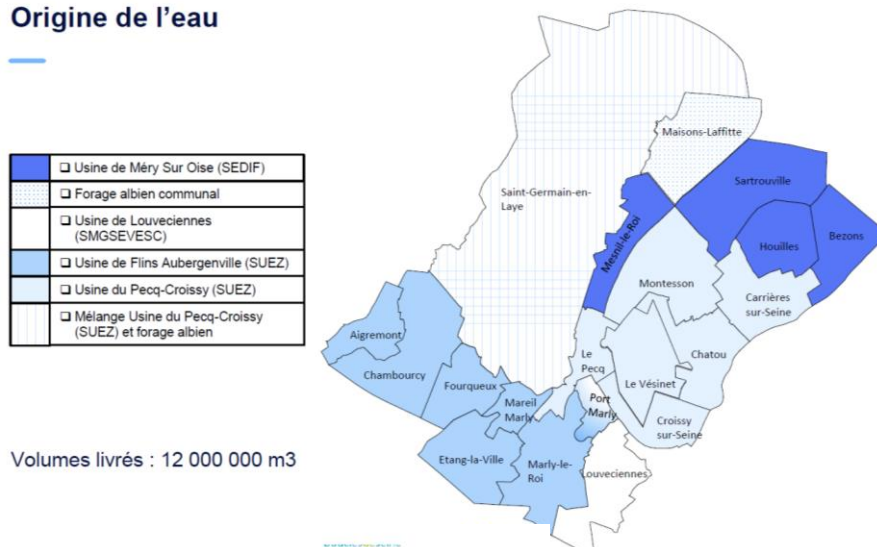


Figure 3 : Origine de la production d'eau potable sur le territoire de CASGBS

Il existe ainsi 6 origines de l'eau issues de 4 usines de traitement et de 2 forages albiens. Il y a donc 6 qualités d'eau différentes sur le territoire.

La CASGBS et les communes ne sont pas propriétaires des usines de production de l'eau potable distribuée sur le territoire, excepté un forage albien de la ville de Saint Germain en Laye et un forage albien de la ville de Maisons-Laffitte.

### ➤ La distribution de l'eau

La distribution de l'eau potable, l'entretien, le renouvellement et les réparations des conduites sont assurées par le biais de contrats de concession du service public d'eau potable pour l'ensemble des communes de la CASGBS, notifiés aux sociétés VEOLIA ou SUEZ.

	pilotage du service	opérateur	début de contrat	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Le Vésinet	CASGBS	SUEZ	09/08/2005		08/08 Avenant?				
Maisons-Laffitte	conv. délégation	VEOLIA	01/01/2012		31/12				
Fourqueux	conv. délégation	SUEZ	29/09/2006			28/09			
Saint-Germain-en-Laye	conv. délégation	SUEZ	01/01/1992			28/10			
Le Port-Marly	conv. délégation	SUEZ	01/01/2015			31/12			
Montesson	CASGBS	SUEZ	09/06/2007				08/06		
Le Pecq	CASGBS	SUEZ	24/07/2007				23/06		
Mareil-Marly	CASGBS	SUEZ	01/01/2007					31/12	
Croissy-sur-Seine	CASGBS	SUEZ	01/07/2019					30/06	
L'Etang-la-Ville	conv. délégation	SUEZ	01/01/2016						31/12
Carrières-sur-Seine	conv. délégation	SUEZ	01/01/2022						31/12
Marly-le-Roi	conv. délégation	SUEZ	01/01/2022						31/12
Chatou	conv. délégation	SUEZ	01/01/2022						31/12
Chambourcy	SIAEP Feucherolles	SUEZ				31/12			
Aigremont									
Louveciennes	AQUAVESC	SUEZ	01/01/2015					31/12	
Bezons									
Houilles									
Le-Mesnil-le-Roi	SEDIF	VEOLIA							
Sartrouville									

**Légende:**  
communes ayant transféré la compétence  
communes envisageant le transfert de compétence d'ici fin 2023

Figure 4 : Détail des échéances des contrats de Délégation de Service Public par commune

## 1.2.2 Les compétences eaux usées et eaux pluviales

Les compétences en matière d'assainissement collectif concernent la collecte et le transport des eaux usées vers les émissaires du SIAAP (Service public de l'assainissement francilien).

Le transport final, l'épuration des effluents et l'élimination des boues produites sont assurés par le SIAAP. La CASGBS n'exploite donc pas d'usine de traitement des eaux usées sur l'ensemble du territoire.

Les deux modes, classiques, de gestion sont présents sur le territoire de la CASGBS, à savoir :

- Pour la collecte des effluents :

La délégation de service public (DSP) sur les communes de Carrières-sur-Seine, Croissy-sur-Seine, Le Mesnil-le-Roi, Le Port-Marly, Louveciennes, Maisons-Laffitte et Marly-le-Roi,

La régie avec prestations de services pour les autres communes : Aigremont, Bezons, Chambourcy, Chatou, Houilles, Le Pecq, Le Vésinet, L'Etang-la-Ville, Mareil-Marly, Montesson, Saint-Germain-en-Laye et Sartrouville.

➤ Pour le transport des effluents :

Les syndicats Ex SIABS (14 communes), SIARH (11 communes) et SIARSGL (9 communes) sont en délégation de service public, tandis que les syndicats SABS et SIAS3M sont en en régie avec prestations de services.

Le périmètre géographique des réseaux de transport est le suivant :

## Assainissement : Transport

	<input type="checkbox"/> SIARSGL – DSP SUEZ 9 communes / 1 intercommunalité
	<input type="checkbox"/> SIARH – DSP SUEZ 11 communes / 3 intercommunalités
	<input type="checkbox"/> SIAS3M – Régie 4 communes / 1 intercommunalité
	<input type="checkbox"/> SABS – Régie 4 communes / 1 intercommunalité
	<input type="checkbox"/> SA Val Notre Dame – Régie 3 communes / 2 intercommunalités
	<input type="checkbox"/> HYDREAULYS – DSP SEVESC

--- Dissolution du SIABS – DSP SUEZ  
14 communes / 2 intercommunalités

2 contrats DSP  
3 contrats de PS  
10 millions de m3 facturés  
100 km de réseau  
15 PR

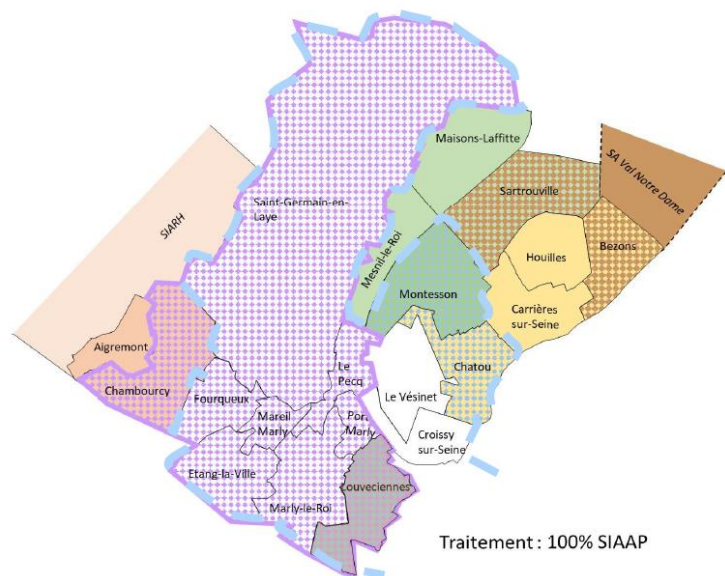


Figure 5 : Détail du transport des effluents sur le territoire de la CASGBS

**Le SIARSGL** (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye) concerne les communes de l'Etang-la-Ville, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, le Port-Marly, Saint-Germain-en-Laye, Chambourcy (versant sud), Louveciennes (le Bas Prunay) et Le Pecq (rive gauche).

**Le SABS** (Syndicat d'Assainissement de la Boucle de la Seine) concerne les communes de Bezons, Houilles, Carrières-sur-Seine et Chatou.

**L'ex SIABS** (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine) regroupe quatorze communes du département des Yvelines mais seules celles du Vésinet, L'Etang-la-Ville, Chatou, Marly-le-Roi, Montesson, Louveciennes, Croissy-sur-Seine, Saint-Germain-en-Laye, Le Port-Marly, Bougival, Mareil-Marly, et Le Pecq sont membres de la CASGBS.

Parmi ces communes, sept sont intégrées au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL) : L'Etang-la-Ville, Marly-le-Roi, Saint-Germain-en-Laye, Le Port-Marly, Mareil-Marly, Louveciennes (en partie) et Le Pecq (en partie).

Le SIABS présente deux entrants : le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL) et le Syndicat d'Assainissement de la Boucle de Seine (SABS) via des postes de refoulement.

**Le SMAS3M** (Syndicat Mixte d'Assainissement de Sartrouville, Montesson, Maisons-Laffitte et Mesnil-le-Roi) concerne les communes de Sartrouville (à l'exception de la zone rattachée au bassin du Val Notre Dame), Montesson (quartiers de la Borde et du mont Royal), Maisons Laffitte et Mesnil-le-Roi.

**Le SIARH** (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil) concerne 11 communes mais seules celles d'Aigremont et de Chambourcy (en partie) sont membres de la CASGBS.

**Le SMAVND** (Syndicat Mixte d'Assainissement du Val Notre Dame) concerne 3 communes mais seules celles de Sartrouville et Bezons sont membres de la CASGBS.

#### **S'agissant de l'assainissement non collectif,**

- Un certain nombre de rues sur le territoire ne sont pas encore desservies par un réseau collectif d'eaux usées.
- Il existe également des configurations particulières (habitations éloignées, en contrebas de la voie publique, etc.) qui peuvent justifier un non-raccordement.
- Aujourd'hui, la CASGBS n'a pas mis en place de Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) à l'échelle communautaire.
- Par ailleurs, il n'existe pas de connaissance précise du nombre d'installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire.
- Une première évaluation du nombre d'habitations disposant d'une installation d'assainissement non collectif a été fournie ci-dessus. Près de 600 habitations seraient concernées par ce mode d'assainissement.
- Cette première estimation a cependant ses limites, car l'on sait que des habitations identifiées comme raccordées au réseau public et sujettes à la taxe assainissement peuvent encore disposer d'installations d'assainissement non collectif.
- Le schéma directeur d'assainissement étudiera la nécessité de la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour la CASGBS. Il en définira les besoins autant sur le plan technique qu'organisationnel.

## 2 LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Les chiffres détaillés dans les paragraphes suivants sont calculés sur la base des données transmises par les communes et les délégataires. Ils reprennent les informations qui caractérisent le territoire de la CASGBS.

Certains indicateurs sont obligatoires dans le cadre de la production du RPOS et sont numérotés. Les autres, bien que non réglementaires, ont été jugés importants et sont donnés pour information.

Les chiffres présentés ci-après représentent le territoire de la CASGBS hors villes en compétences transférées à un EPCI. Pour rappel, Aigremont a transmis sa compétence au SIAEP Feucherolles, Bezons, Houilles et le Mesnil-le-Roi au SEDIF et Louveciennes à AQUAVESC.

### 2.1 Les chiffres clé de l'eau potable

L'ensemble des chiffres clés par commune sont présentés en annexe n°3. Les données présentées ci-dessous ont été jugées les plus pertinentes à mettre en avant parmi les 8 indicateurs étudiés dans le cadre du suivi de la qualité de service.

Indicateurs eau potable						
VP.056		P104.3		VP.077	P107.2	
Abonnés	Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	Rendement hydraulique moyen du réseau (%)	Consommation moyenne en L/hab./j	Linéaire de réseau (Km)	Taux de renouvellement moyen du réseau (%)	Linéaire réseau renouvelé (km)
36 606	12 959 008,00	91%	148,84	658.86	0,53	3,353

### 2.1.1 Nombre d'abonnés au réseau

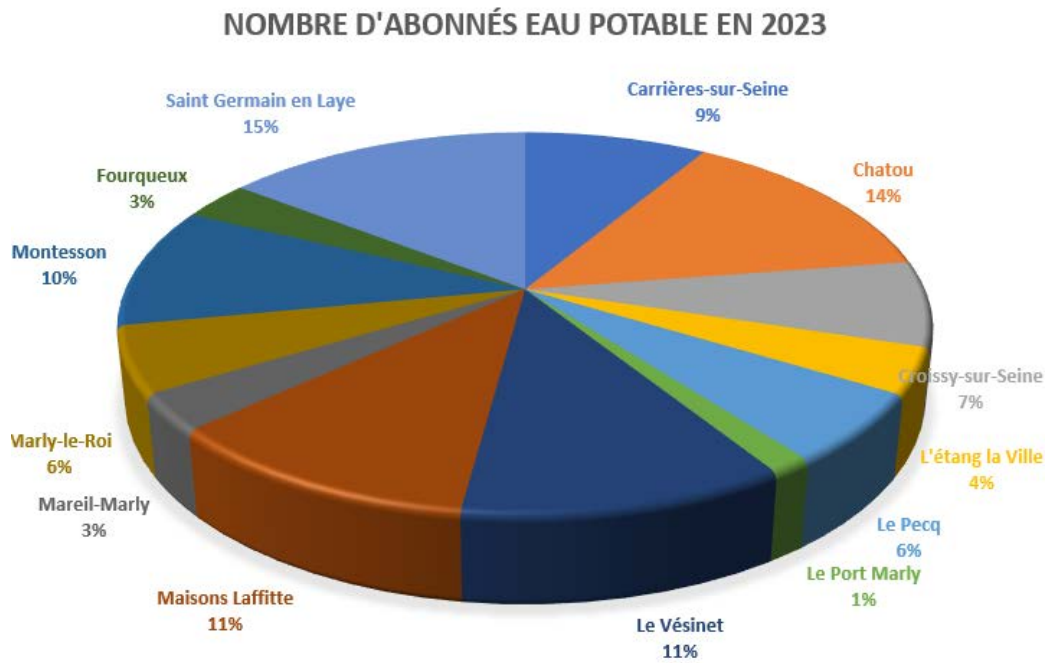
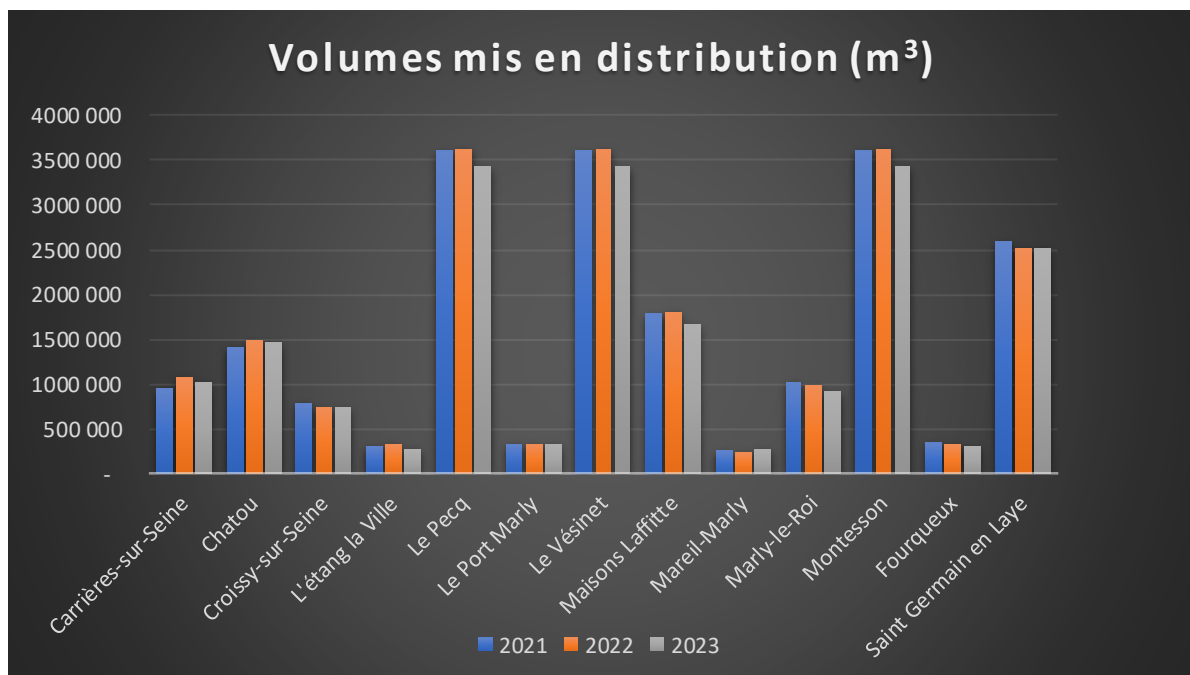


Figure 6 : Répartition des abonnés à l'eau potable en 2023 à la CASGBS

La variation du nombre d'abonnés entre 2022 et 2023 est de 1% à l'échelle de la CASGBS.

### 2.1.2 Volume d'eau potable mis en distribution





Volumes mis en distribution			
Unité	m3		
Indicateur			
	2021	2022	2023
Carrières-sur-Seine	945 509	1 070 103	1 016 100
Chatou	1 407 605	1 476 581	1 472 861
Croissy-sur-Seine	784 826	744 563	739 709
L'étang la Ville	305 043	329 273	279 145
Le Pecq	3 603 226	3 618 841	3 433 667
Le Port Marly	322 577	334 009	322 321
Le Vésinet	3 603 226	3 618 841	3 433 667
Maisons Laffitte	1 793 778	1 805 483	1 666 600
Mareil-Marly	253 367	234 550	276 272
Marly-le-Roi	1 017 266	987 417	920 141
Montesson	3 603 226	3 618 841	3 433 667
Fourqueux	344 327	332 503	316 338
Saint Germain en Laye	2 581 763	2 514 752	2 515 854
<b>Total CASGBS</b>	<b>13 359 287</b>	<b>13 448 075</b>	<b>12 959 008</b>
<b>Variation</b>	<b>-</b>	<b>1%</b>	<b>-4%</b>

**Figure 7 : Volumes distribués en mètres cube par commune en 2021, 2022 et 2023**

La consommation en eau potable a baissé de 4% à l'échelle des communes de la CASGBS entre 2022 et 2023.

### 2.1.3 Consommation d'eau potable par habitant

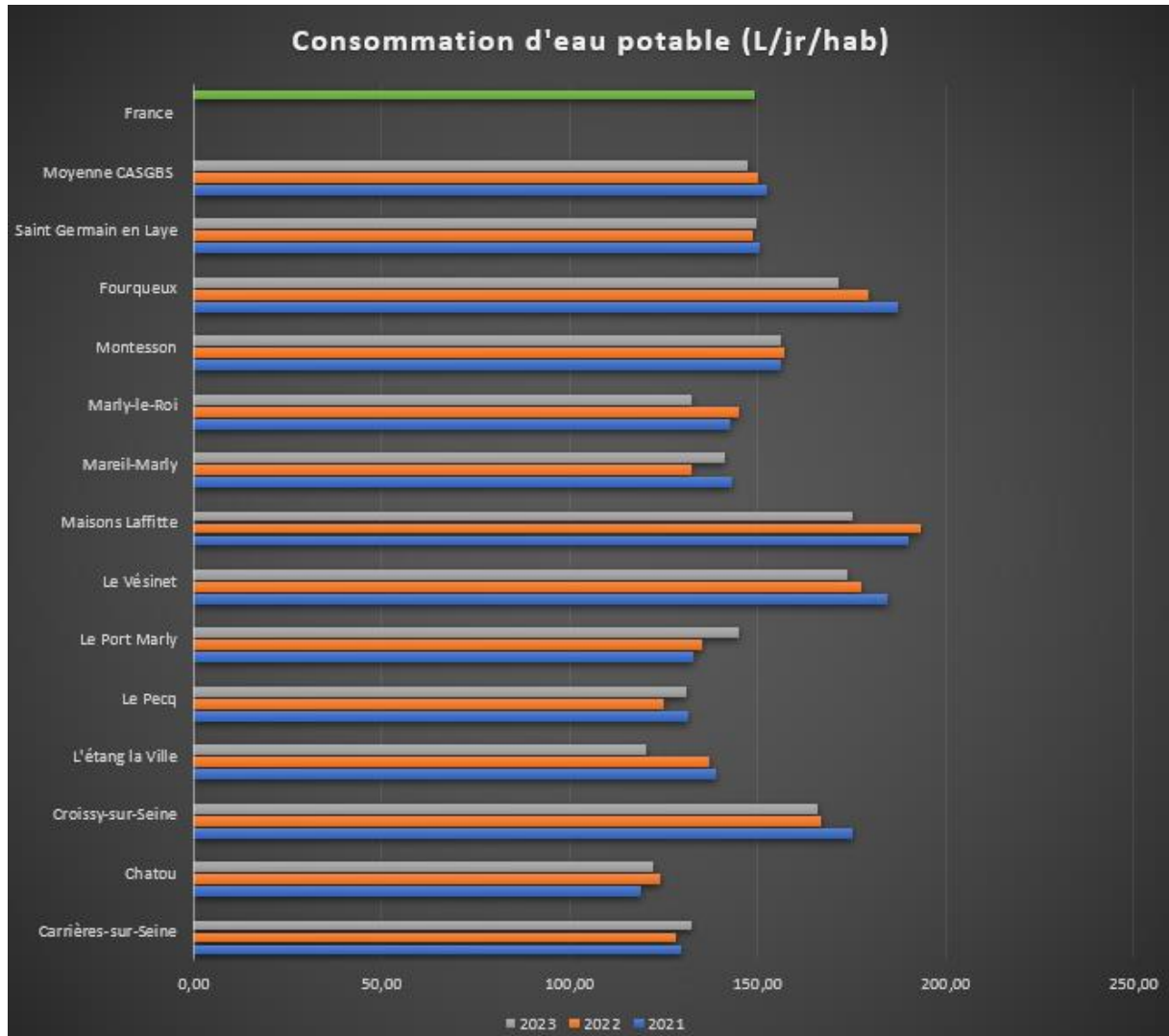


Figure 8 : Consommation d'eau par L/jr/hab par commune

Consommation d'eau potable			
Unité	L/hab/j		
Indicateur			
	2021	2022	2023
Carrières-sur-Seine	131.4	132.1	135.3
Chatou	118.8	123.8	122.2
Croissy-sur-Seine	183.0	169.1	166.6
L'étang la Ville	141.8	140.6	122.1
Le Pecq	131.3	125.0	131.0
Le Port Marly	133.4	139.7	145.3
Le Vésinet	184.4	177.4	173.8
Maisons Laffitte	190.2	193.5	175.1
Mareil-Marly	145.6	136.8	151.2
Marly-le-Roi	144.3	146.3	133.8
Montesson	156.1	157.0	156.1
Fourqueux	198.4	180.3	171.6
Saint Germain en Laye	152.2	149.6	150.9
Moyenne CASGBS	154.7	151.6	148.8
France	148	148	148
Variation	0	-2%	-2%

**Figure 9 : Consommation moyenne d'eau potable par commune entre 2021, 2022 et 2023**

La consommation d'eau moyenne par jour et par habitant est calculée en divisant les volumes consommés par le nombre d'habitant et par jour. Pour pouvoir comparer avec la moyenne nationale, il n'y a pas de distinction entre les volumes domestiques et non domestiques. La consommation est en légère baisse à l'échelle de la CASGBS (-2%). Les volumes moyens consommés à l'échelle de l'agglomération sont supérieurs à la moyenne nationale (148l/hab/an).

## 2.1.4 Rendement hydraulique des réseaux

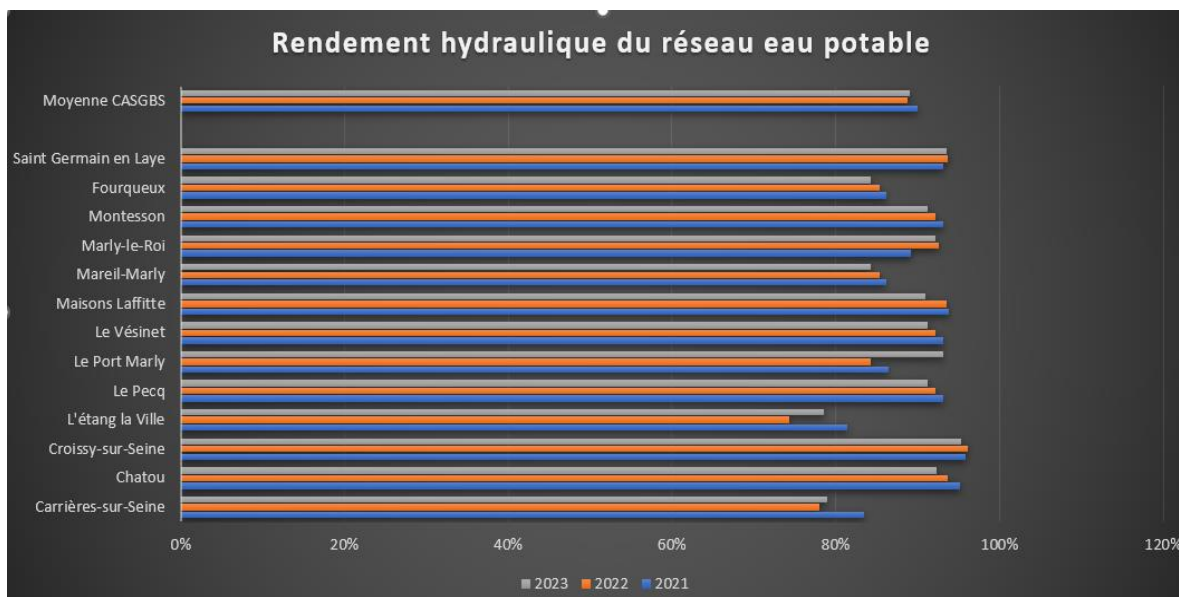


Figure 10 : Rendement hydraulique des réseaux des communes de la CASGBS

Rendement hydraulique du réseau			
Unité	%		
Indicateur	P104.3		
	2021	2022	2023
Carrières-sur-Seine	83.5%	78.0%	78.9%
Chatou	95.2%	93.7%	92.3%
Croissy-sur-Seine	95.9%	96.1%	95.4%
L'étang la Ville	81.4%	74.3%	78.6%
Le Pecq	93.1%	92.2%	91.2%
Le Port Marly	86.5%	84.3%	93.1%
Le Vésinet	93.1%	92.2%	91.2%
Maisons Laffitte	93.8%	93.6%	90.9%
Mareil-Marly	86.2%	85.3%	84.3%
Marly-le-Roi	89.2%	92.6%	92.1%
Montesson	93.1%	92.2%	91.2%
Fourqueux	86.2%	85.4%	84.3%
Saint Germain en Laye	93.1%	93.7%	93.5%
Moyenne CASGBS	91.1%	91.5%	90.9%
Variation		0.4%	-0.7%

Figure 11 : Rendement hydraulique des réseaux AEP de la CASGBS

Le rendement hydraulique des réseaux de la CASGBS a diminué de 0.65% en moyenne entre 2022 et 2023. Ce rendement est calculé en fonction des volumes consommés autorisés, des volumes achetés, vendus et produits.

## 2.1.5 Le linéaire de réseau

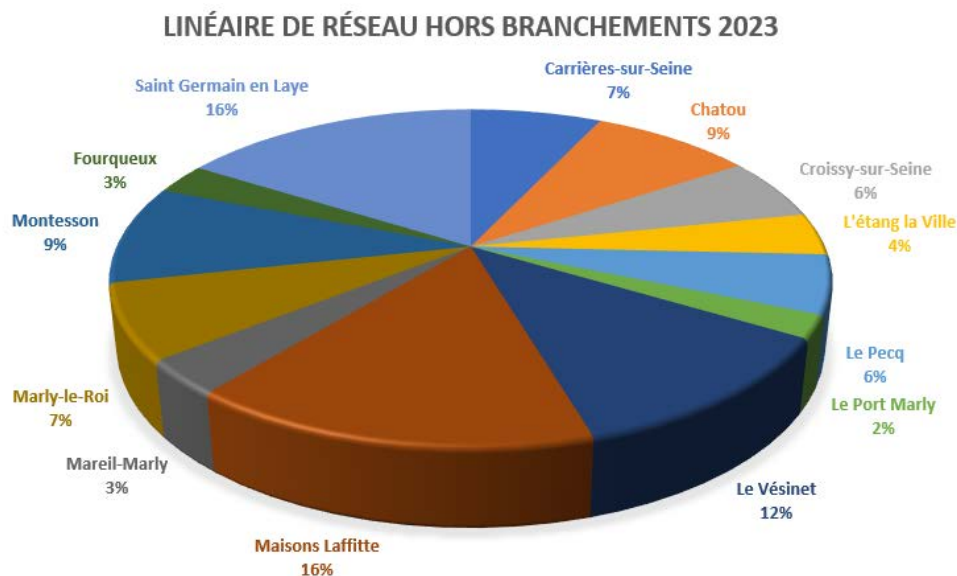


Figure 12 : Répartition en % du linéaire de réseau CASGBS (hors ville en compétence transférée à un EPCI)

Linéaire de réseau hors branchement			
Unité	Km		
Indicateur	VP.077		
	2021	2022	2023
Carrières-sur-Seine	45.1	45.2	45.4
Chatou	68.3	56	68.4
Croissy-sur-Seine	39.1	38.3	38.3
L'étang la Ville	25.6	25.8	25.5
Le Pecq	36.2	36.2	36.2
Le Port Marly	14.1	14	14.1
Le Vésinet	76.1	76	76
Maisons Laffitte	100	100	101
Mareil-Marly	21.4	21.6	20.9
Marly-le-Roi	46.4	46.4	46.4
Montesson	60.4	60.4	60.6
Fourqueux	18.6	18.8	19.58
Saint Germain en Laye	103.6	103.3	106.8
Total	655	641.9	658.9
Variation	0	-2%	3%

Figure 13 : Répartition du linéaire de réseau (hors branchement) sur la CASGBS

La légère augmentation du linéaire de réseau de distribution d'eau potable entre 2022 et 2023 (+3%) est dû à l'affinement de la connaissance du patrimoine de la CASGBS.

## 2.1.6 Taux de renouvellement des réseaux

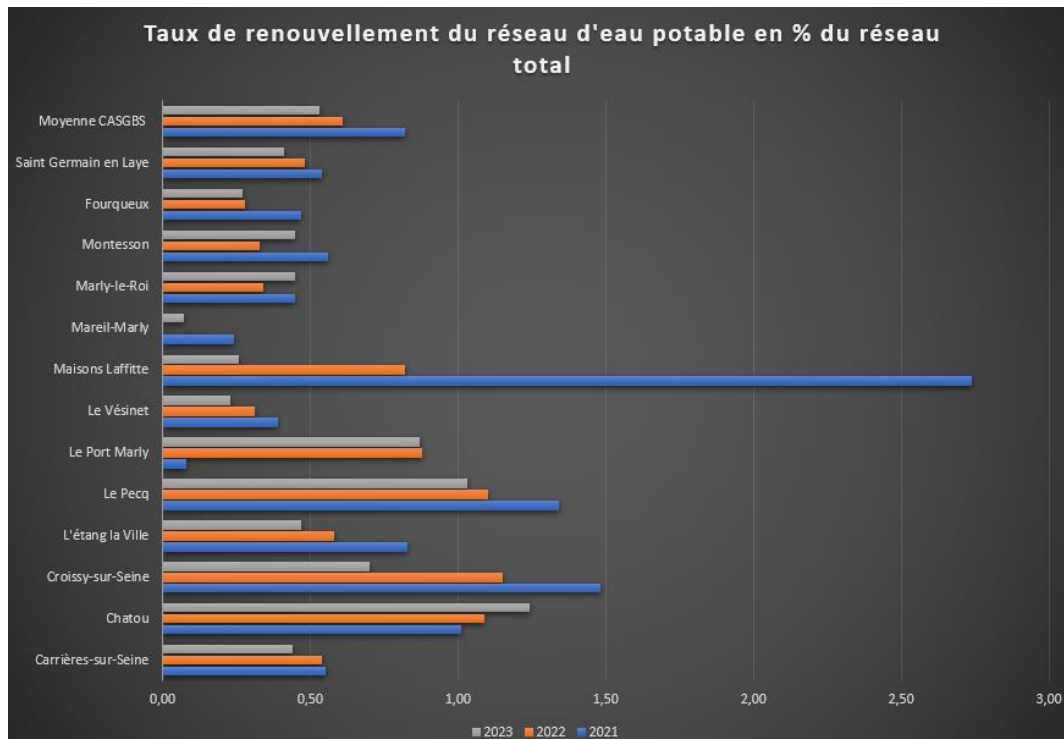


Figure 14 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux potable

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable			
Unité	%		
Indicateur	P107.2		
	2021	2022	2023
Carrières-sur-Seine	0,55	0,54	0,44
Chatou	1,01	1,09	1,24
Croissy-sur-Seine	1,48	1,15	0,70
L'étang la Ville	0,83	0,58	0,47
Le Pecq	1,34	1,10	1,03
Le Port Marly	0,08	0,88	0,87
Le Vésinet	0,39	0,31	0,23
Maisons Laffitte	0,85	0,82	0,26
Mareil-Marly	0,24	0,00	0,07
Marly-le-Roi	0,45	0,34	0,45
Montesson	0,56	0,33	0,45
Fourqueux	0,47	0,28	0,27
Saint Germain en Laye	0,54	0,48	0,41
Moyenne CASGBS	0,68	0,61	0,53
Variation	-	-10%	-13%

Le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable est assez hétérogène à l'échelle de l'agglomération. Il a diminué de 13% selon les indications relevées dans les rapports d'activité des exploitants, passant de 3,8km à 3,4km.

### 2.1.7 Le linéaire de réseau renouvelé

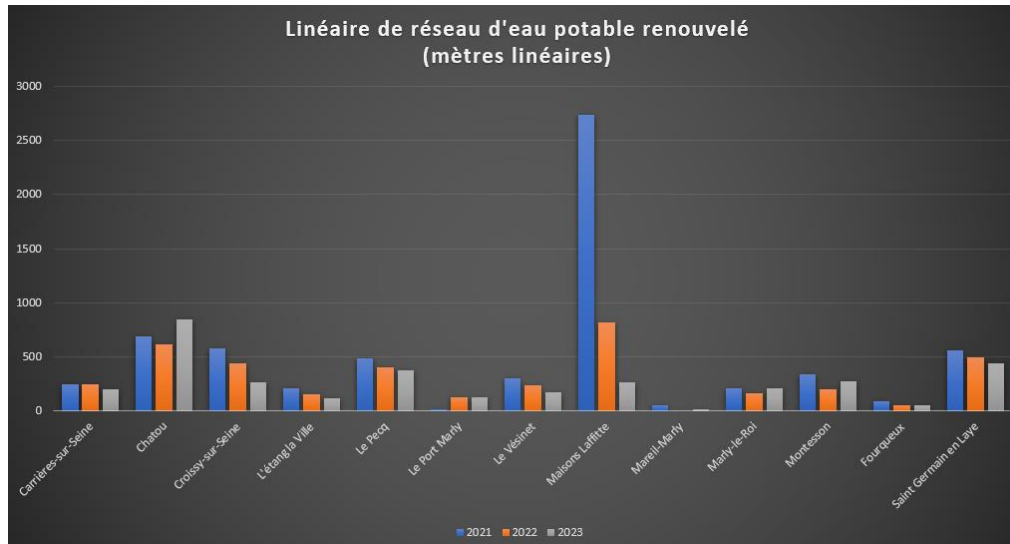


Figure 15 : Linéaire de réseau eau potable renouvelé à l'échelle de la CASGBS

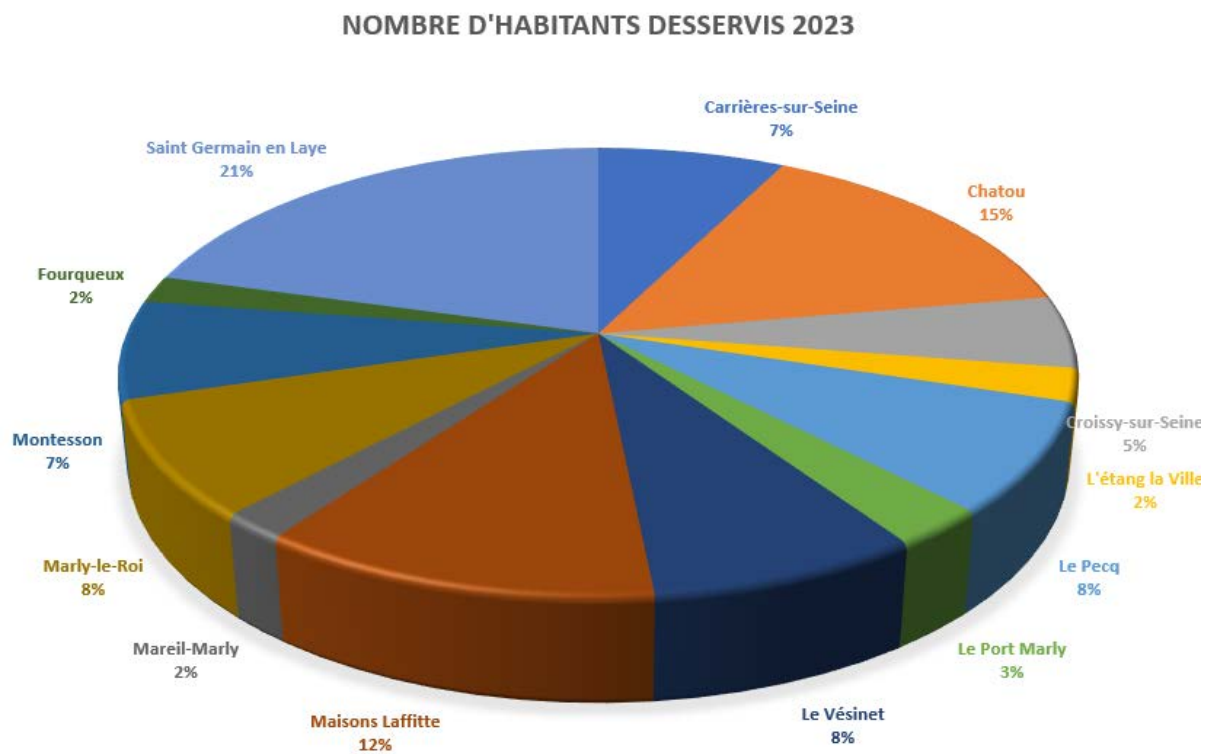
Linéaire renouvelé			
Unité	mL		
Indicateur	2021	2022	2023
Carrières-sur-Seine	248.1	244.1	199.5
Chatou	689.8	610.4	847.5
Croissy-sur-Seine	577.8	440.5	268.0
L'étang la Ville	212.5	59-	119.7
Le Pecq	485.6	398.0	372.7
Le Port Marly	11.3	123.2	122.6
Le Vésinet	296.9	235.6	174.8
Maisons Laffitte	2740.0	820.0	262.6
Mareil-Marly	51.4	0.0	14.6
Marly-le-Roi	208.8	157.8	208.5
Montesson	338.1	199.3	272.6
Fourqueux	87.4	52.6	52.9
Saint Germain en Laye	559.4	495.8	437.8
<b>Total CASGBS</b>	<b>6507.1</b>	<b>3777.2</b>	<b>3353.8</b>
<b>Variation</b>	<b>0</b>	<b>-42%</b>	<b>-11%</b>

## 2.2 Les indicateurs techniques

L'ensemble des indicateurs techniques eaux potable par commune sont présentés en annexe n°3. Les données présentées ci-dessous ont été jugées les plus pertinentes à mettre en avant parmi les 6 indicateurs étudiés dans le cadre du suivi de la qualité de service.

Indicateurs eau potable			
D101.0	P106.3	P101.1	P102.1
Habitants desservis	Indice linéaire des pertes de réseaux (m <sup>3</sup> /km/j)	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (microbiologie)	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (Physico-chimique)
2 039 961	8,5	100%	100%

### 2.2.1 Nombre d'habitants desservis



**Figure 16 : Répartition en % des habitants desservis sur le territoire de la CASGBS (hors ville en compétence transférée à un EPCI)**

Le nombre d'habitants desservis entre 2022 et 2023 est en légère baisse (-1%).



## 2.2.2 L'indice linéaire des pertes de réseaux

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est exprimé en  $m^3/km/jour$ , il est calculé en divisant le volume perdu sur le réseau par le linéaire de réseau de la ville et par le nombre de jour. Cet indice est lié au rendement des réseaux.

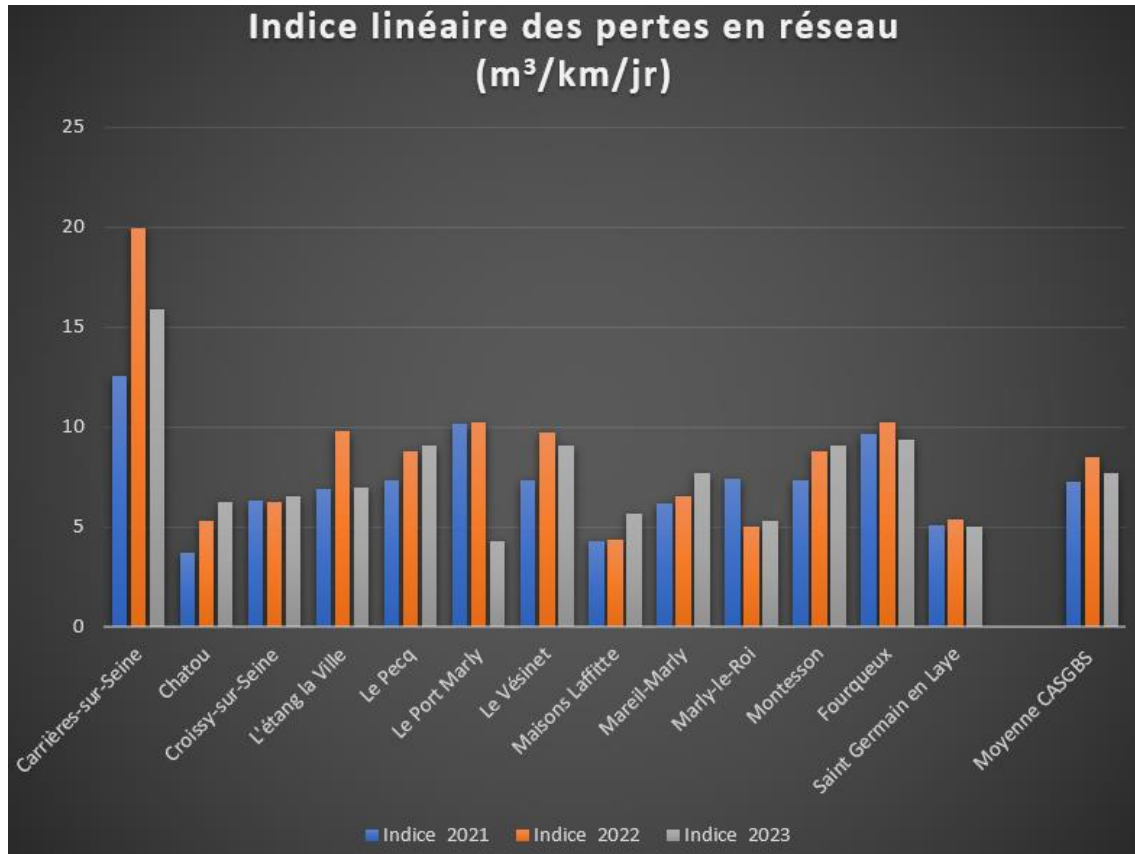


Figure 17 : Diagramme d'indice linéaire de pertes sur les réseaux de la CASGBS

Si on observe la tendance des indices communaux et la moyenne CASGBS, on remarque que les pertes linéaires en réseau sont globalement à la hausse, signe d'un patrimoine vieillissant en demande de renouvellement.

## 2.2.3 Les taux de conformité des prélèvements

Les taux de conformité des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées sont stables pour l'ensemble des communes de la CASGBS entre 2022 et 2023 : ils sont de 100% pour les paramètres microbiologiques et physico-chimiques.

Aucune non-conformité n'a été relevée en 2023 sur l'ensemble du réseau de distribution de la CASGBS.

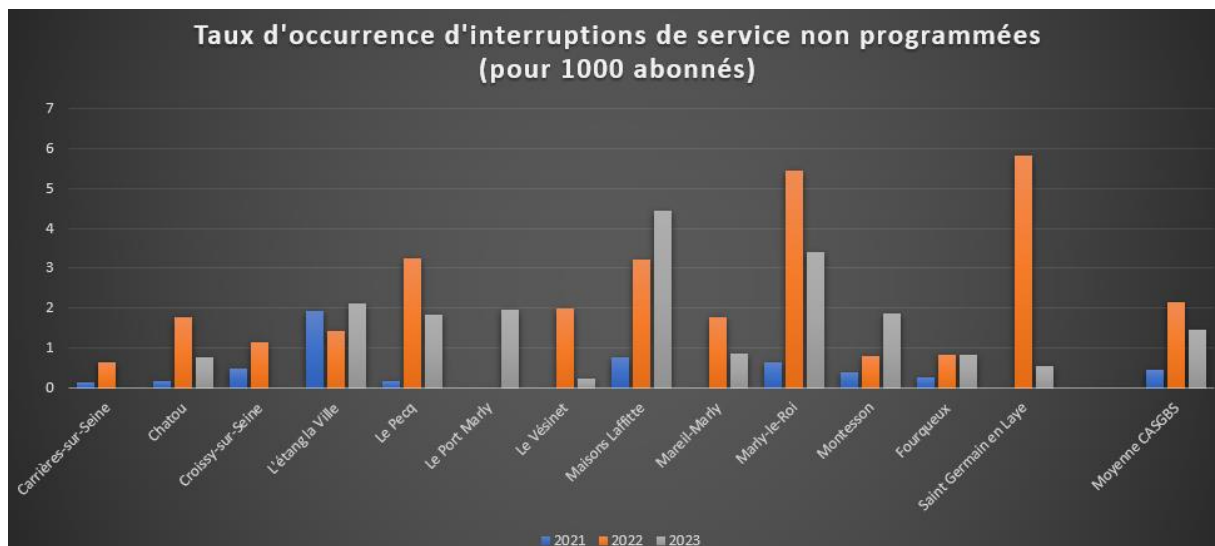
Les informations de qualité de l'eau sont disponibles sur le site de l'Agence Régionale de Santé (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/alimentation-en-eau-potable-linformation-sur-la-qualite-de-leau-du-robinet>).

## 2.3 Les indicateurs client

L'ensemble des indicateurs clients eau potable par commune sont présentés en annexe n°3. Les données présentées ci-dessous ont été jugées les plus pertinentes à mettre en avant parmi les 4 indicateurs étudiés dans le cadre du suivi de la qualité de service.

Indicateurs eau potable	
P151.1	P155.1
Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées pour 1000 abonnés	Taux de réclamations pour 1000 abonnés
1.45	9.1

### 2.3.1 Le taux d'interruptions de service non programmées



Le taux d'occurrence d'interruptions de service non programmées est globalement en baisse par rapport à 2022 (-33%).

### 2.3.2 Le taux de réclamations

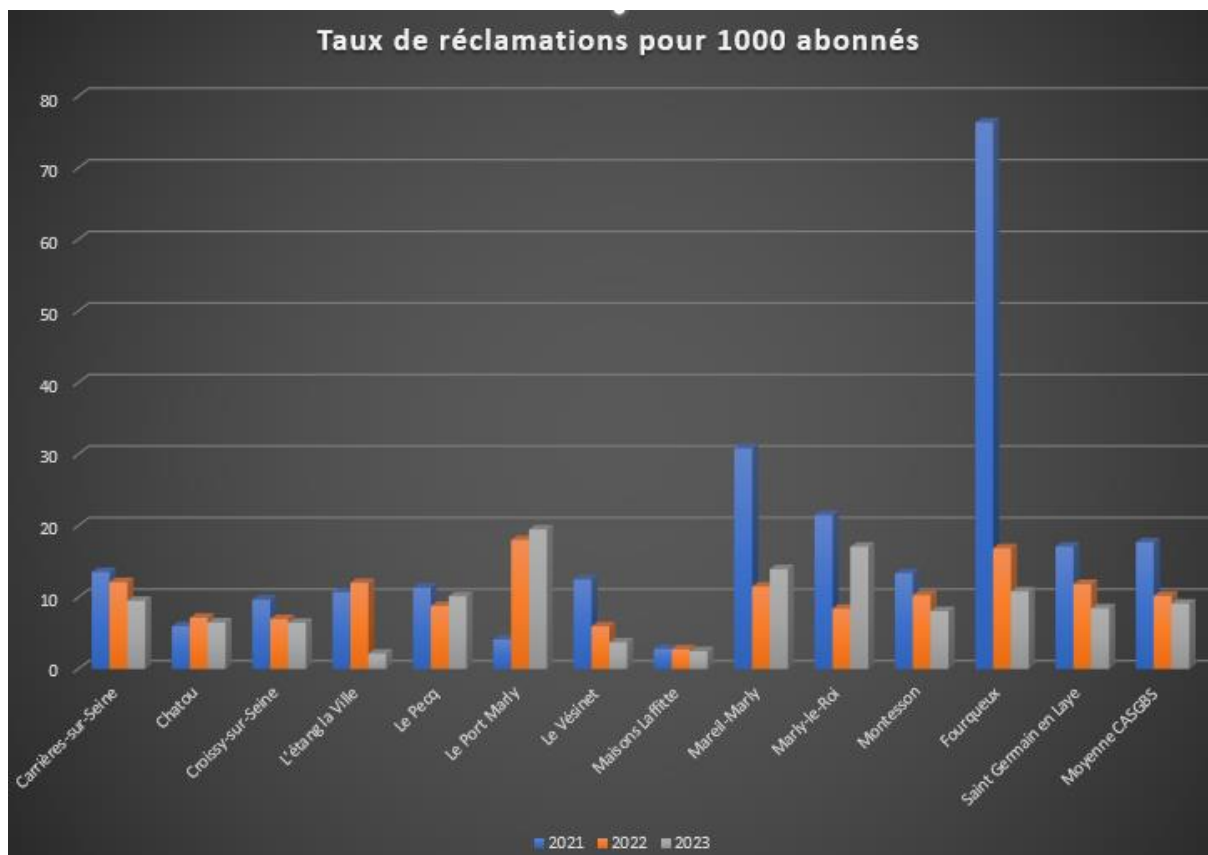


Figure 18 : Taux de réclamations pour 1000 abonnés

Le taux de réclamations pour 1000 abonnés est globalement en baisse depuis 2021 (-42% entre 2021 et 2022, puis -11% entre 2022 et 2023).

## 2.4 Les indicateurs financiers

L'ensemble des indicateurs financiers eau potable par commune sont présentés en annexe n°3. Les données présentées ci-dessous ont été jugées les plus pertinentes à mettre en avant parmi les 4 indicateurs étudiés dans le cadre du suivi de la qualité de service.

Indicateurs eau potable	
D102.0	P154.0
Prix de l'eau pour 120m <sup>3</sup>	Taux d'impayés sur les factures d'eau
2,51	0,78

### 2.4.1 Le prix de l'eau potable pour 120m<sup>3</sup>

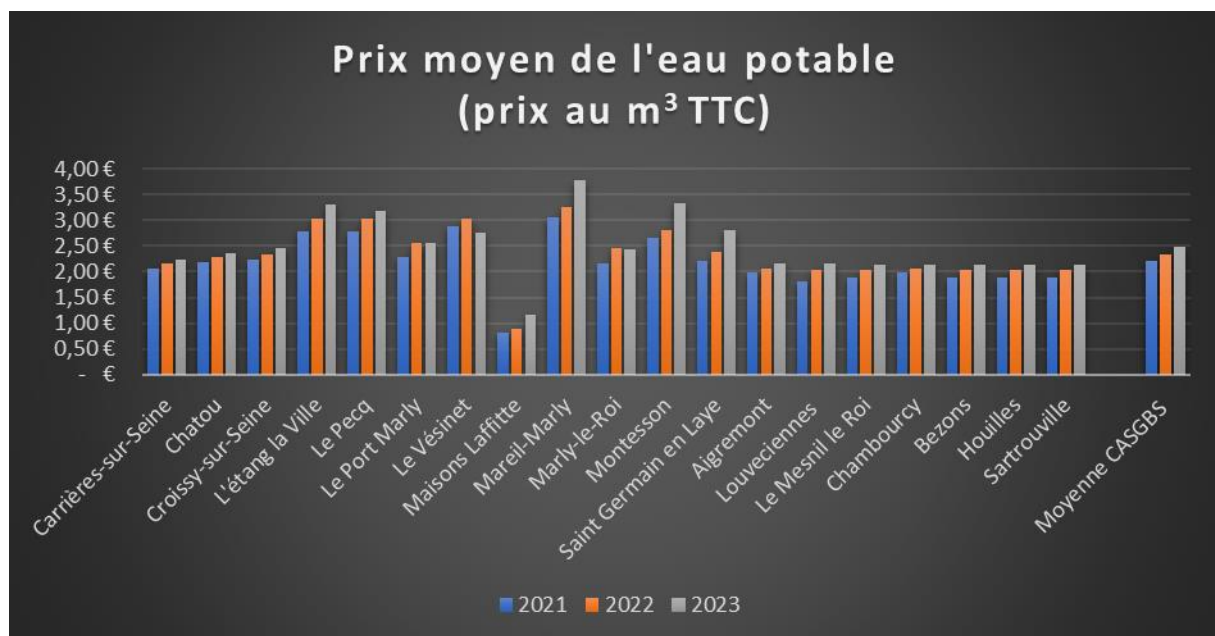
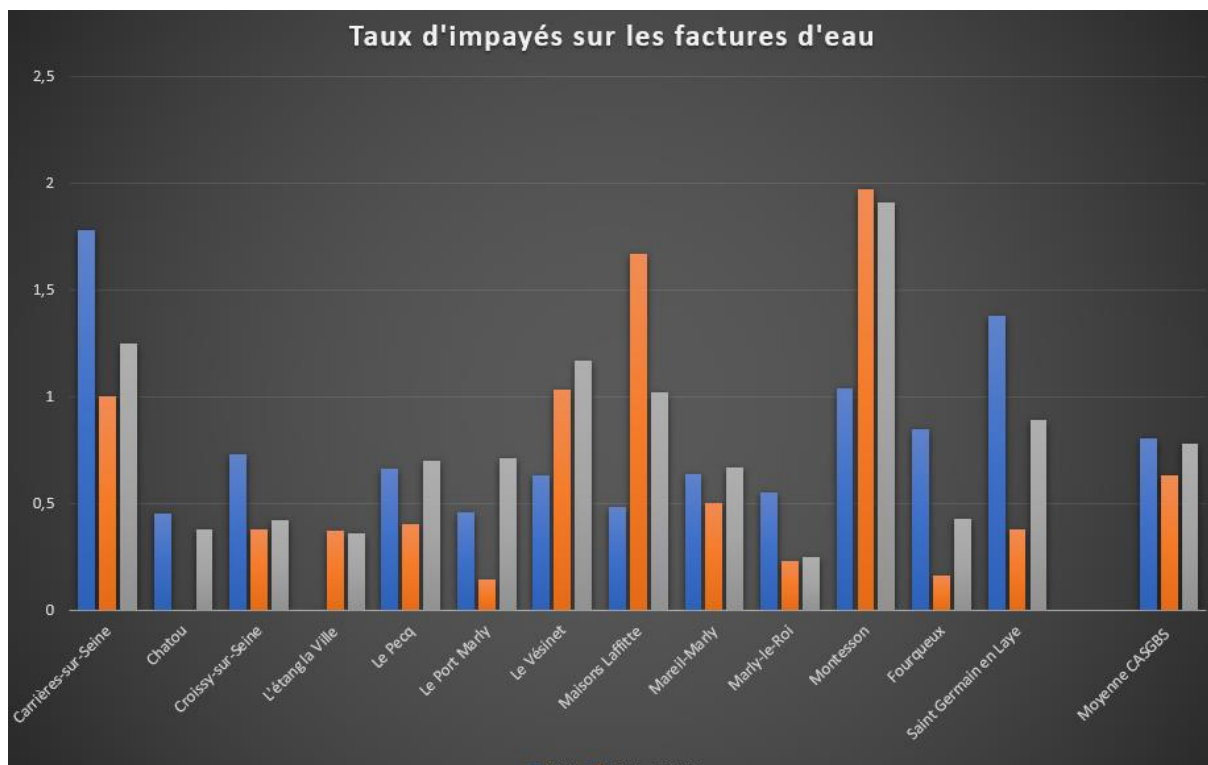


Figure 19 : Evolution du prix de l'eau potable depuis 2021 sur une facture de référence de 120m<sup>3</sup>

Le prix moyen d'un m<sup>3</sup> d'eau potable sur une facture de référence de 120 m<sup>3</sup> est de 2,49€. Le cumul des facteurs tels que la hausse des coûts de l'énergie et de ceux des réactifs, des salaires des personnels exploitant, de traitement explique que le montant moyen de la facture est en augmentation de 6% par rapport à 2022.

## 2.4.2 Taux d'impayés sur les factures d'eau potable



Le taux d'impayés sur les factures d'eau est en augmentation de 23% entre 2022 et 2023.

### 3 LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Les chiffres détaillés dans les paragraphes suivants sont calculés sur la base des données transmises par les communes et les syndicats. Ils reprennent les informations qui caractérisent le territoire de la CASGBS.

Certains indicateurs n'ont pas pu être récupérés à la date de publication de ce rapport, notamment les villes de Houilles, Sartrouville et les syndicats de transport du SABS et du SMAS3M. Une version révisée sera proposée.

#### 3.1 Les chiffres clé de l'assainissement collectif

L'ensemble des chiffres clés assainissement par commune et par syndicat sont présentés en annexe n°4. Les données présentées ci-dessous ont été jugé les plus pertinentes à mettre en avant parmi les 10 indicateurs étudiés dans le cadre du suivi de la qualité de service.

Indicateur Assainissement				
VP.056	VP.068	VP.077		
Abonnés	Volumes traités (m <sup>3</sup> )	Linéaire de réseau (mL)	Linéaire curé (% du réseau EU stricte + unitaire total)	Linéaire inspecté (% du réseau total)
125 990	37 437 679	788,67	18	6

### 3.1.1 Nombre d'abonnés au service d'assainissement des eaux usées

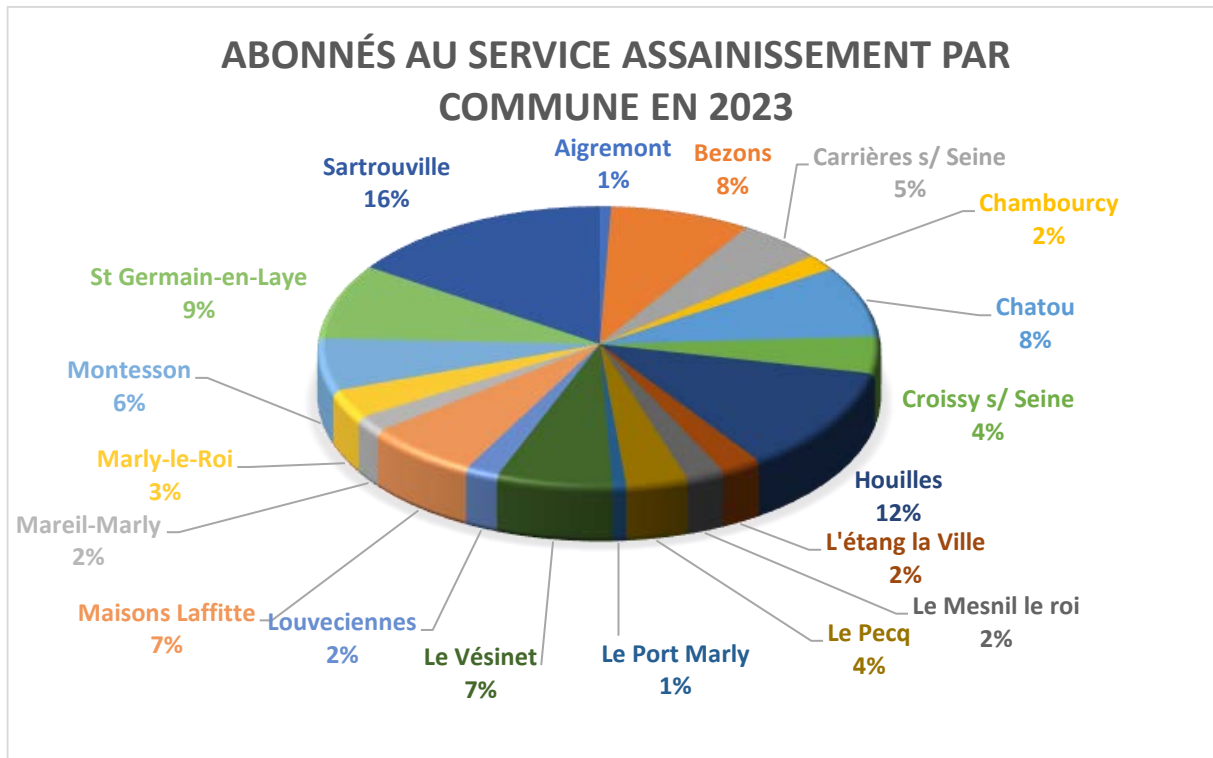


Figure 20 : Répartition en % des abonnés au service de l'assainissement par commune

Le nombre d'abonnés au service eau potable et assainissement n'est pas le même en raison des différents modes de traitement des eaux. En effet, les usagers de l'assainissement non collectif ne sont pas comptabilisés dans les abonnés à l'assainissement dit collectif.

### 3.1.2 Les volumes d'eaux usées transités

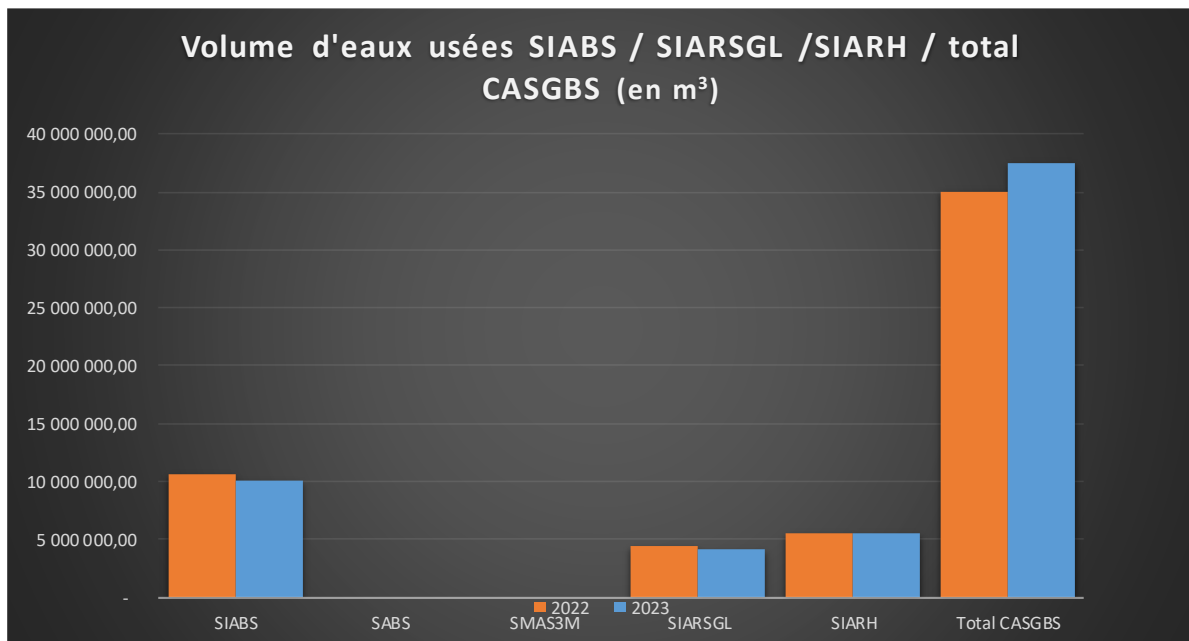
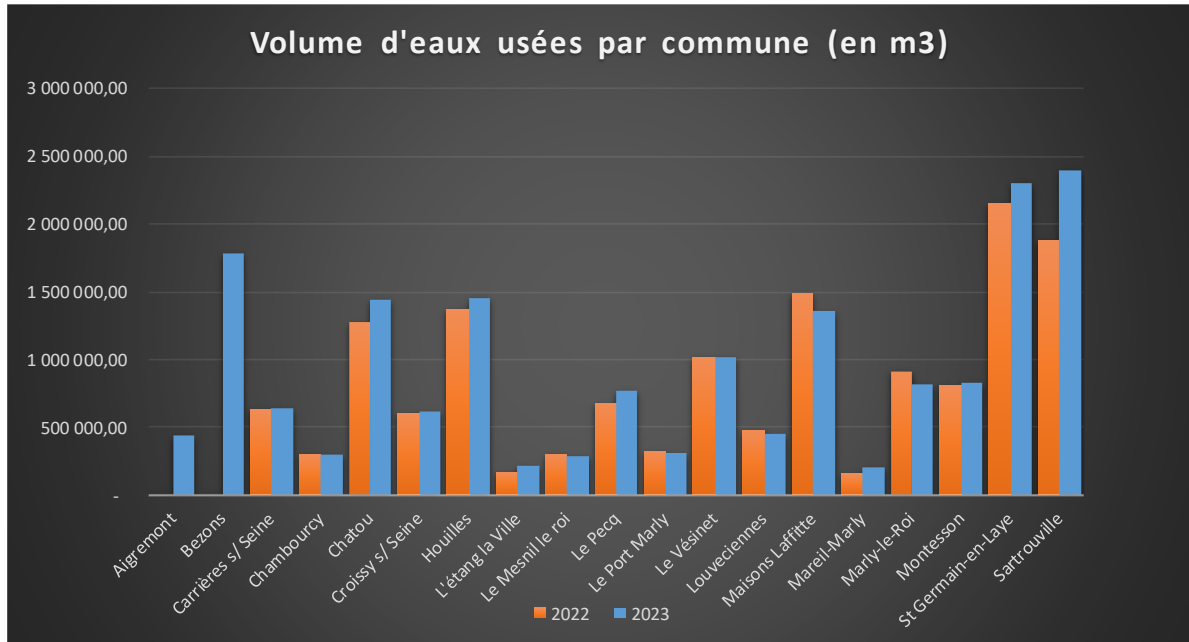


Figure 21 : Volumes d'eau transités en m<sup>3</sup> sur le territoire de la CASGBS



### 3.1.3 Linéaire de réseau

La CASGBS exploite 788 kilomètres de réseau d'assainissement (eau usées strictes) répartis sur son territoire comme le détail le diagramme ci-dessous :

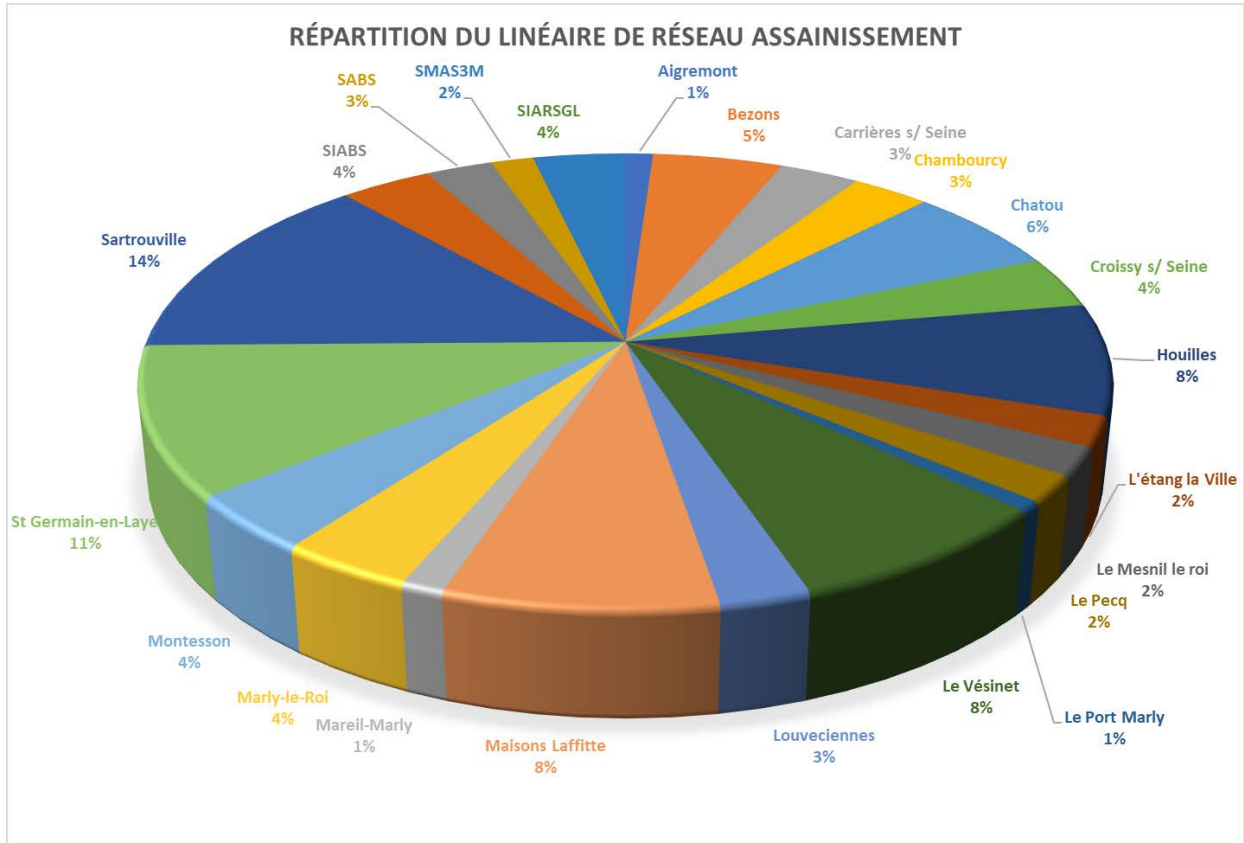


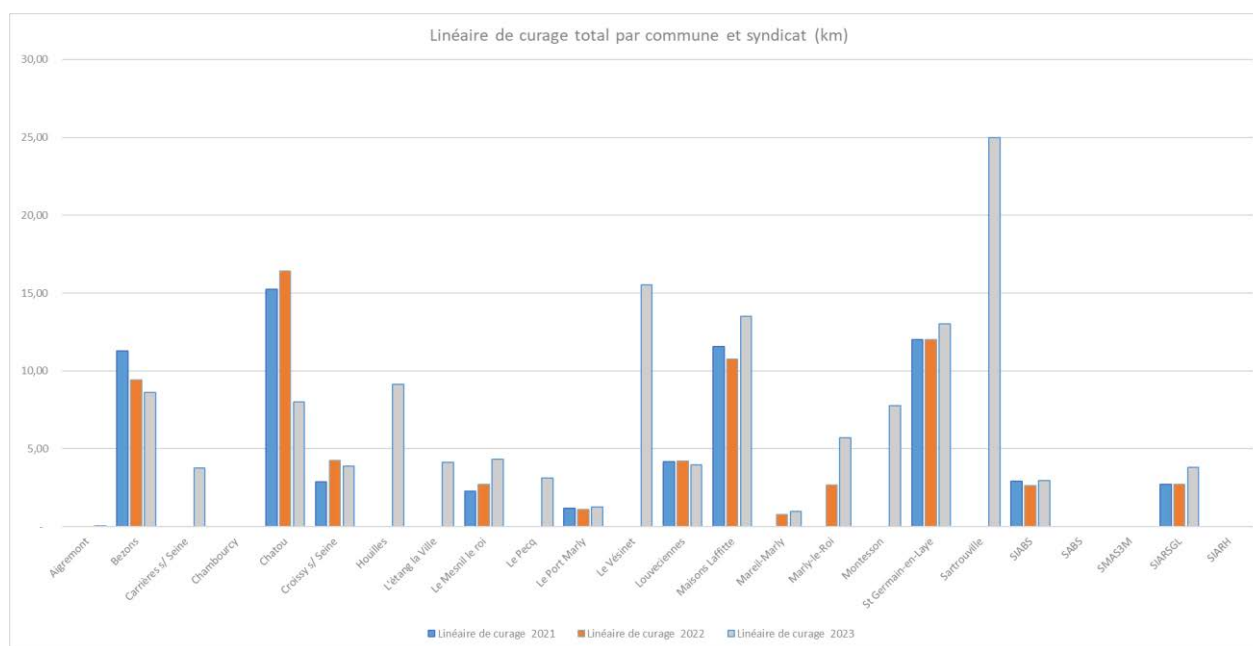
Figure 22 : Répartition en % du linéaire de réseau assainissement de la CASGBS par commune

Il y a globalement autant de réseau unitaire que de réseau séparatif (EU+EP) à l'échelle de l'agglomération (voir tableau ci-dessous).

**Tableau 2 : Détail des linéaires de réseau assainissement unitaire, séparatif et pluviale par commune et par syndicat**

	Linéaire de réseau de collecte unitaires (Hors brchts) mL	Linéaire de réseau de collecte séparatif (EU, hors brchts) mL	Linéaire de réseau de collecte séparatif (EP, hors brchts) mL
	VP.199	VP.200	
Aigremont	3	4	5
Bezons	39	0	1
Carrières s/ Seine	19	6	8
Chambourcy	7	17	26
Chatou	34	14	16
Croissy s/ Seine	25	3	4
Houilles	61	-	0
L'étang la Ville	16	1	1
Le Mesnil le roi	14	1	3
Le Pecq	9	5	13
Le Port Marly	0	5	9
Le Vésinet	0	61	43
Louveciennes	0	20	21
Maisons Laffitte	34	38	11
Mareil-Marly	9	1	0,4
Marly-le-Roi	18	12	17
Montesson	2	31	29
St Germain-en-Laye	65	16	8
Sartrouville	106	-	0
SIABS	0	28	11
SABS	20	-	0
SMAS3M	13	-	0
SIARSGL	15	13	12
SIARH	2	0	0
Total communal	462	236	215
Total syndicat	50	41	24
Total	512	276	238
VP.199+VP.200	1 027		
+total EP			

### 3.1.4 Linéaire de réseau curé



Dans le tableau ci-dessous, les linéaires curés sont répertoriés en kilomètre par commune et / ou du syndicat, puis en pourcentage du linéaire total de réseau de la commune et / ou du syndicat.

	Linéaire de curage					
	2021		2022		2023	
	Km	%	Km	%	Km	%
Aigremont	-	0%	-	0%	0,1	0%
Bezons	-	0%	9	23%	9	23%
Carrières s/ Seine	4	11%	5	14%	4	12%
Chambourcy	-	0%	-	0%	-	0%
Chatou	-	0%	-	0%	8	13%
Croissy s/ Seine	3	9%	4	13%	4	14%
Houilles	-	0%	-	0%	9	15%
L'étang la Ville	-	0%	-	0%	4	21%
Le Mesnil le roi	2	0%	3	15%	4	24%
Le Pecq	-	0%	2	7%	3	12%
Le Port Marly	1	9%	1	7%	1	8%
Le Vésinet	-	0%	3	3%	16	14%
Louvenciennes	4	0%	3	8%	4	20%
Maisons Laffitte	1	0%	2	3%	14	22%
Mareil-Marly	-	0%	1	7%	1	10%
Marly-le-Roi	3	0%	3	6%	6	12%
Montesson	-	0%	12	20%	8	13%
St Germain-en-Laye	-	0%	-	0%	13	15%
Sartrouville	-	0%	-	0%	25	22%

SIABS	3	8%	3	8%	3	8%
SABS	-	0%	-	0%	-	0%
SMAS3M	-	0%	-	0%	-	0%
SIARSGL	3	8%	3	7%	4	13%
SIARH	-	0%	-	0%	-	0%

Le linéaire de curage de réseau à l'échelle de la CA est stable.

### 3.2 Les indicateurs techniques

L'ensemble des indicateurs techniques par commune et syndicats sont présentés en annexe n°4. Les données présentées ci-dessous ont été jugées les plus pertinentes à mettre en avant parmi les 7 indicateurs étudiés dans le cadre du suivi de la qualité de service.

Indicateur Assainissement	
Nombre de contrôle de branchements	Nombre total de désobstructions
2 442	252

#### 3.2.1 Le nombre de contrôles de branchement réalisés

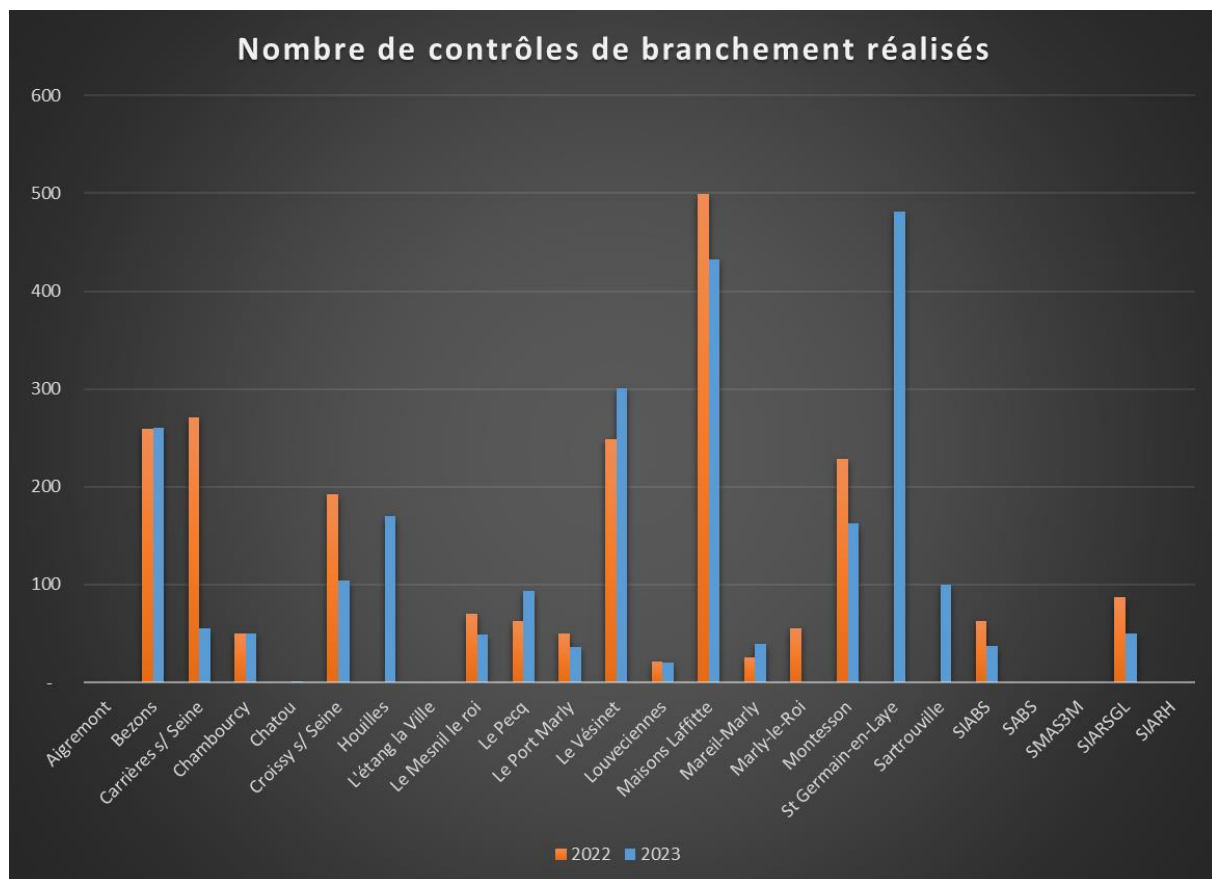
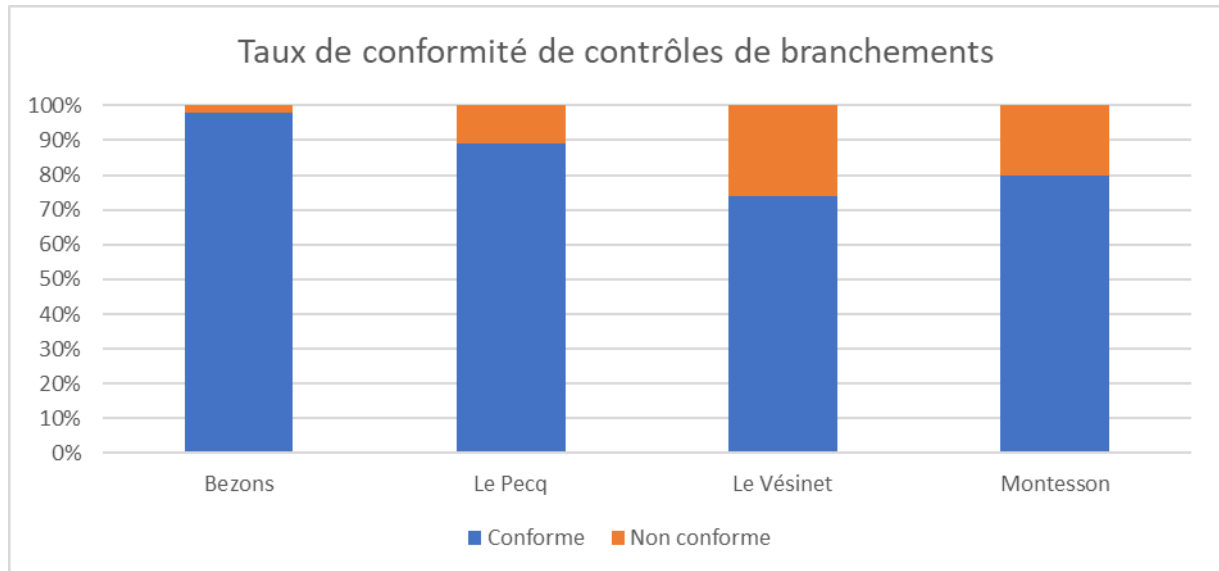


Figure 23 : Nombre de contrôles de branchements réalisés sur le territoire de la CASGBS

Suivre cet indicateur est très important à l'échelle de l'agglomération : des déversements d'eau usées au milieu naturel sont généralement à craindre en cas de non-conformité des branchements.



**Figure 24 : Taux de conformité des contrôles de branchement de Bezons, le Pecq, Le Vésinet et Montesson**

Une hétérogénéité est constatée du fait notamment du caractère obligatoire des contrôles en cas de vente d'une habitation et d'autre part d'un suivi parfois difficile du fait des ressources de certaines villes en délégation.

Le taux de conformité ne peut être calculé que pour Bezons, Le Vésinet, Le Pecq et Montesson, communes dont nous suivons la réalisation des contrôles (voir tableau ci-dessus).

La mise en place d'une procédure à l'échelle de la CASGBS, par le biais du règlement de service intercommunal en 2024, devrait permettre d'harmoniser et améliorer cet indicateur.

### 3.2.2 Le nombre de désobstructions

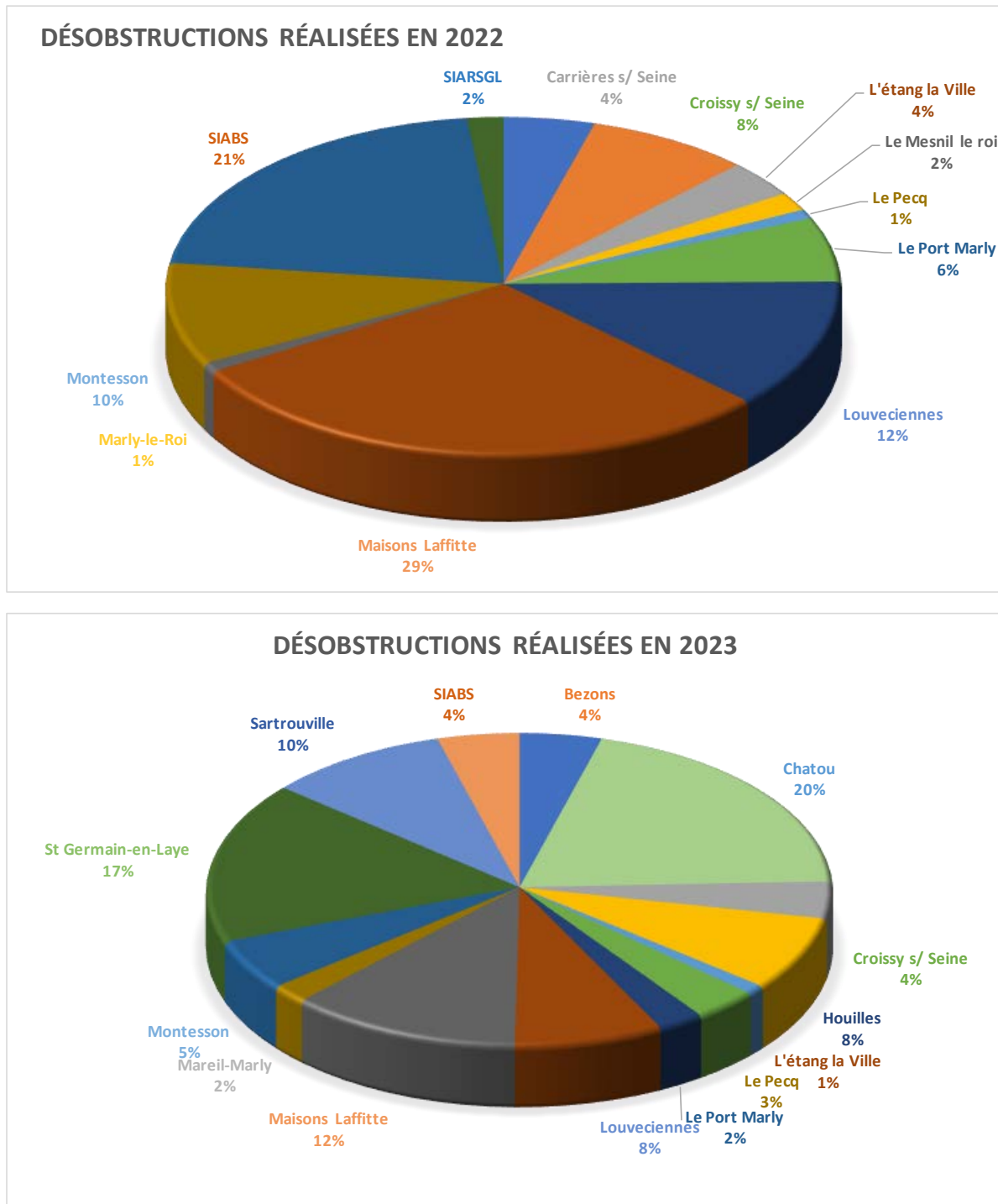


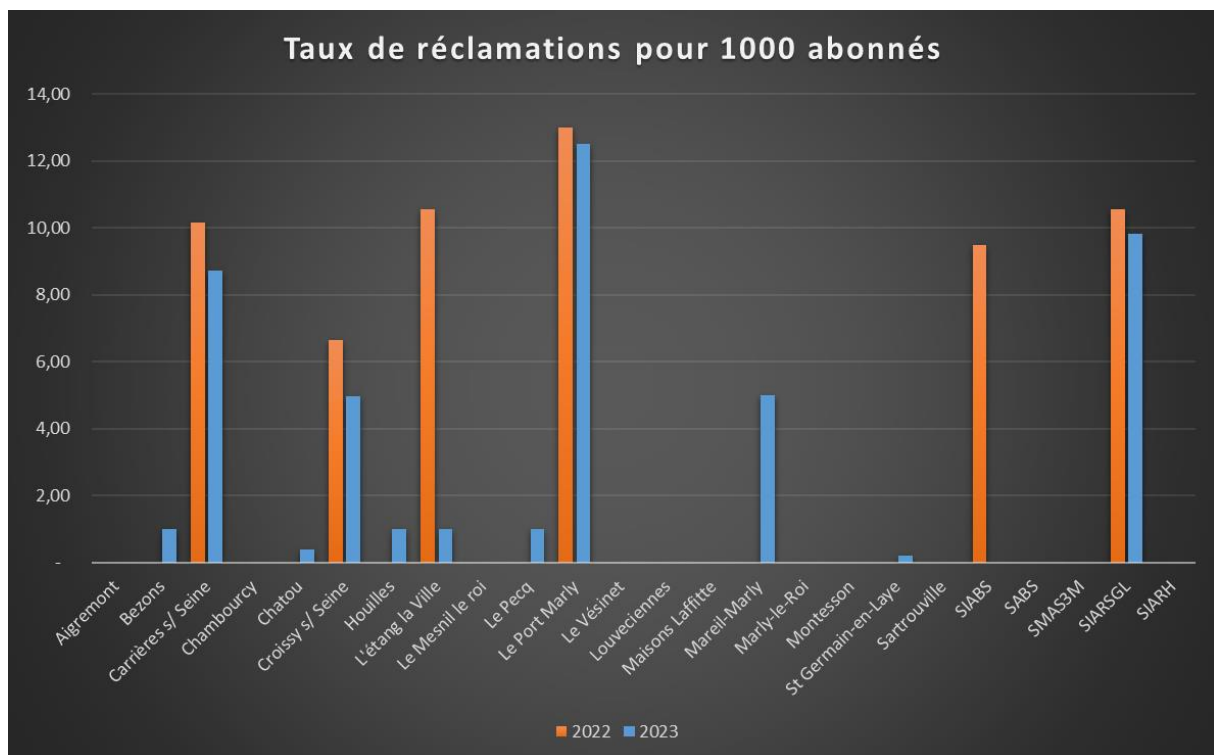
Figure 25 : Part en % des désobstructions réalisées sur le territoire de la CASGBS en 2022 et 2023

Le nombre total de désobstructions (curage de branchement, des boîtes de branchement, de réseau etc.) mise en évidence entre 2022 et 2023 est en nette augmentation (+38%). Cette tendance s'explique par le taux de réponse des communes de 100% et des syndicats de 60% en 2023 contre 68% et 40% en 2022.

### 3.3 Les indicateurs client

L'ensemble des indicateurs client par commune et syndicats sont présentés en annexe n°4. La donnée présentée ci-dessous a été jugée la plus pertinente à mettre en avant parmi les 2 indicateurs étudiés dans le cadre du suivi de la qualité de service.

Indicateur Assainissement	
P258.1	
Taux de réclamations pour 1000 abonnés	
3,51	



Le taux de plaintes pour 1000 est globalement en baisse à l'échelle de l'agglomération.



### 3.4 Les indicateurs financiers

L'ensemble des indicateurs financiers par commune et syndicats sont présentés en annexe n°4. Les données présentées ci-dessous ont été jugé les plus pertinentes à mettre en avant parmi les 4 indicateurs étudiés dans le cadre du suivi de la qualité de service.

Indicateur Assainissement	
D204.0	P257.0
Prix TTC du service pour en €/m <sup>3</sup> pour un volume de 120m <sup>3</sup>	Taux d'impayés sur les factures
2,09	0,73%

### 3.4.1 Le prix du service

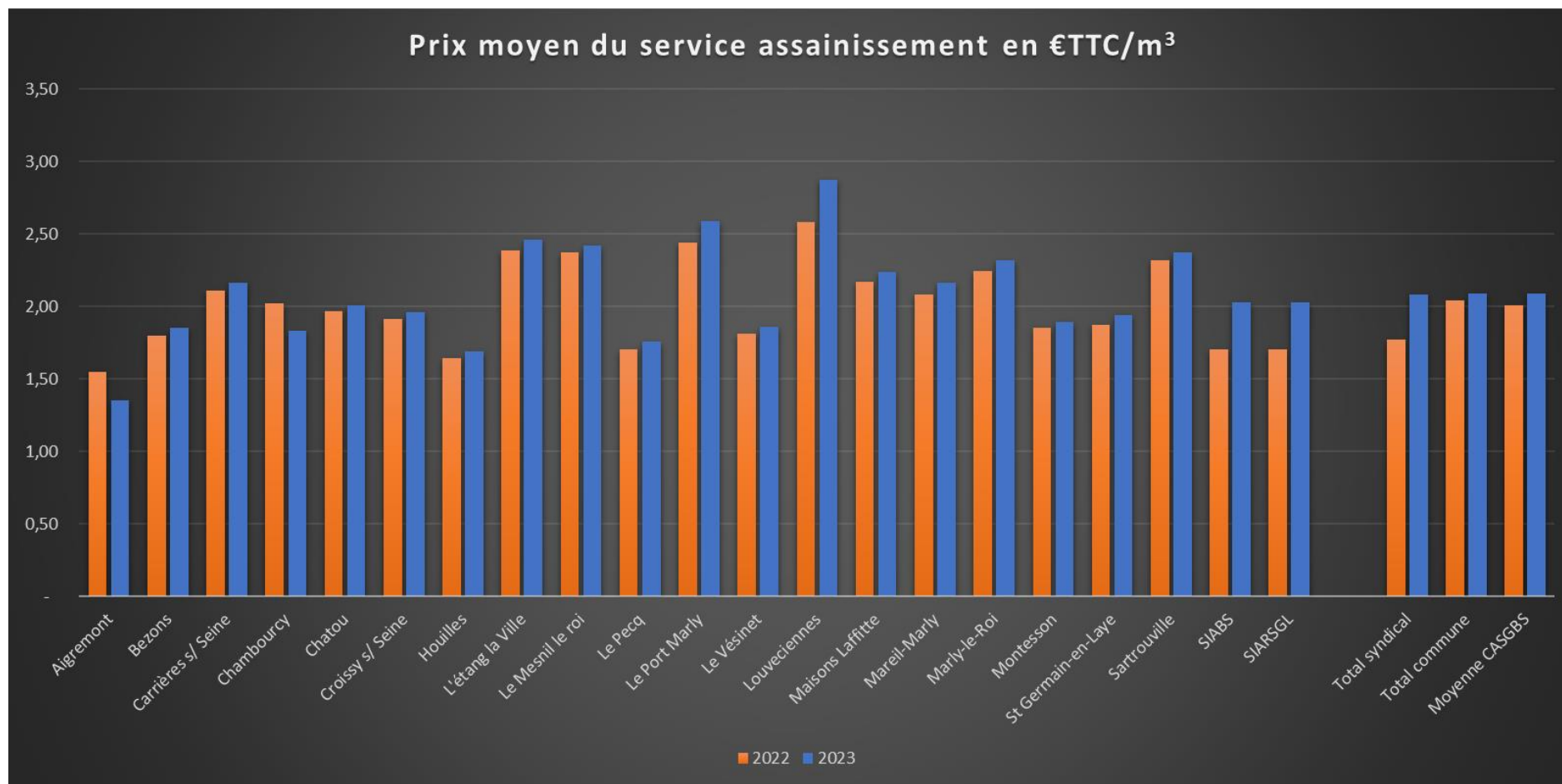


Figure 26 : Prix moyen du service assainissement stricte

Le prix moyen du service assainissement (sur une facture type de 120m<sup>3</sup>) augmente entre 2022 et 2023 (+4%).

Il existe des disparités de prix sur le territoire en raison d'une importante quantité de cas de facturation possible même au sein d'une même commune. En effet, chaque propriétaire de réseau applique une redevance différente et le maillage des réseaux peut être très complexe même au sein d'une même commune.

<b>Prix TTC du service (assainissement seul) pour 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier N+1</b>	
Unité	€/M3
Indicateur	D204.0

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Aigremont	1,56	1,55	1,35
Bezons	1,81	1,80	1,85
Carrières s/ Seine	1,88	2,11	2,16
Chambourcy	1,77	2,02	1,83
Chatou	1,70	1,97	2,01
Croissy s/ Seine	1,62	1,91	1,96
Houilles	1,43	1,64	1,69
L'étang la Ville	2,06	2,38	2,46
Le Mesnil le roi	1,92	2,37	2,42
Le Pecq	1,44	1,70	1,76
Le Port Marly	2,31	2,44	2,59
Le Vésinet	1,81	1,81	1,86
Louveciennes	2,74	2,58	2,87
Maisons Laffitte	1,92	2,17	2,24
Mareil-Marly	2,08	2,08	2,16
Marly-le-Roi	2,25	2,25	2,32
Montesson	2,02	1,85	1,89
St Germain-en-Laye	2,03	1,87	1,94
Sartrouville	2,00	2,32	2,37
SIABS	1,60	1,70	2,03
SABS	-	-	-
SMAS3M	-	-	-
SIARGL	1,60	1,70	2,03
SIARH	1,84	1,91	2,18

<b>Total syndical</b>	1,68	1,77	2,08
<b>Total commune</b>	1,91	2,04	2,09

<b>Moyenne CASGBS</b>	1,88	2,01	2,09
-----------------------	------	------	------

### 3.4.2 Le taux d'impayé sur les factures

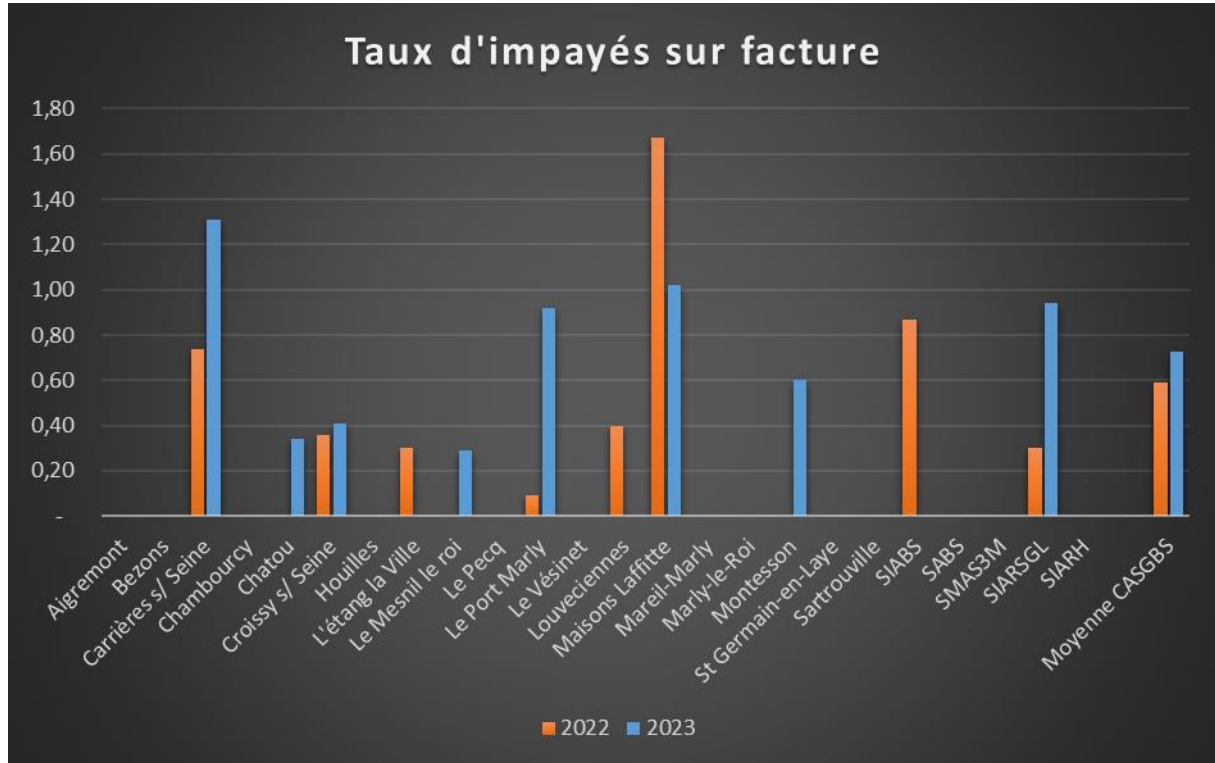


Figure 27 : Taux d'impayés des factures d'assainissement

Le taux d'impayés relevé sur les factures d'assainissement via les contrats de gestion est en augmentation de près de 40%.

### 3.5 Les indicateurs de l'Assainissement Non Collectif (ANC)

L'ensemble des indicateurs de l'assainissement non collectif par commune sont présentés en annexe n°4. Les données présentées ci-dessous ont été jugées les plus pertinentes à mettre en avant parmi les 5 indicateurs étudiés dans le cadre du suivi de la qualité de service.

#### 3.5.1 Le nombre d'installations ANC et d'usagers du service

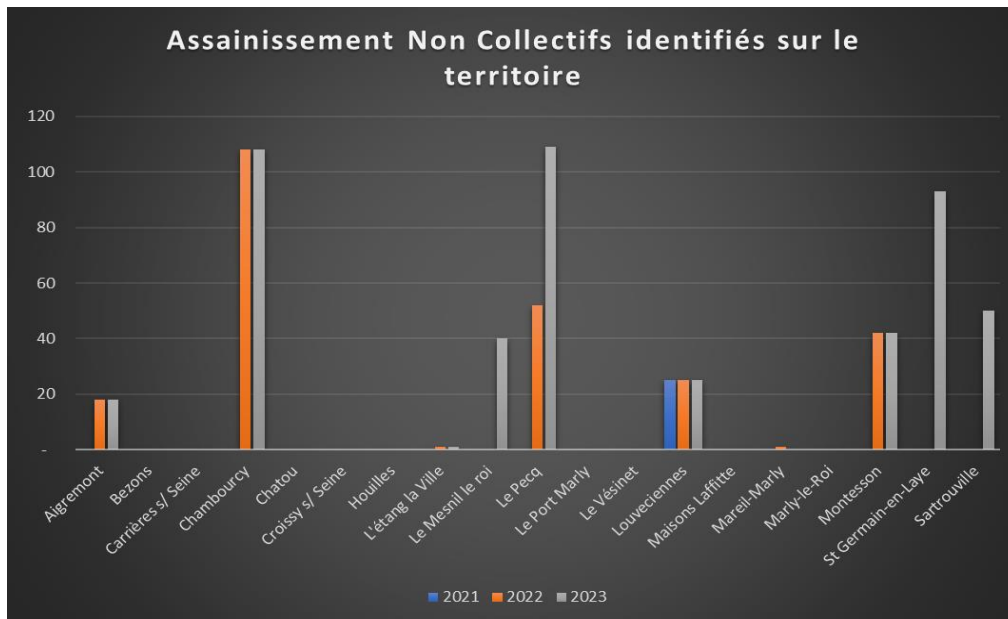


Figure 28 : Nombre d'installation ANC du territoire.

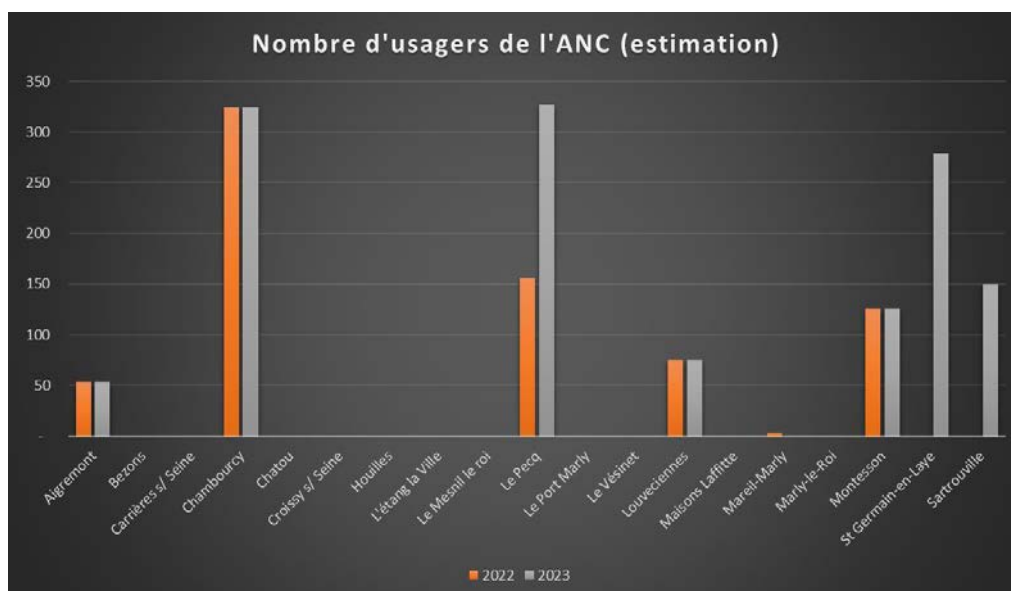


Figure 29 : Estimation du nombre d'usager de l'ANC

Les connaissances en matière d'assainissement non collectif restent très parcellaires à l'échelle de la CASGBS.

## 4 LES FAITS MARQUANTS

### 4.1 Les faits marquants en eau potable

L'essentiel des éléments détaillés ci-dessous en eau potable et en assainissement sont issus des rapports d'activité des délégataires SUEZ et Véolia.

#### 4.1.1 Evolution réglementaire

Réforme des redevances des Agences de l'Eau : La loi de finance 2024 impactera le coût des services d'eau et d'assainissement avec notamment des redevances modulées en fonction de critères de performance et un transfert de redevable qui impacte les modalités de calcul et de reversement.

Cette réforme supprimera certaines redevances existantes : pollution non-domestique et modernisation des réseaux de collecte (usage domestique et non-domestique). De même, cette réforme actera la fin de la prime pour performance épuratoire et le doublement possible de la redevance de prélèvement sur la ressource en eau pour cause de maîtrise insuffisante des pertes en eau sur le réseau d'eau (doublement dit 'Grenelle', encadré par un décret de janvier 2012).

Dans le même temps, ces différentes suppressions s'accompagneront de nouvelles redevances :

- Une redevance pour consommation d'eau potable dont devront s'acquitter les abonnés au service ;
- Deux redevances auxquelles seront assujetties directement les autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement.

Ces deux dernières redevances seront modulées au regard d'un certain nombre de critères de performance des services, à savoir :

- Pour les services d'eau : le niveau des pertes en eau et la gestion du patrimoine ;
- Pour les services d'assainissement : la conformité en équipement et en performance ainsi que l'effectivité de l'autosurveillance du système d'assainissement (réseau de collecte et stations d'épuration).

Pour la redevance assainissement, la conformité en équipement, c'est-à-dire le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral (acte administratif), sera un critère à caractère rédhibitoire. Son non-respect obèrera toute possibilité de modulation de cette nouvelle redevance.

De plus, les services, en tant qu'autorité organisatrice, disposeront de la faculté de reporter la contrepartie de ces deux redevances, assises sur la performance, qui seront appelées auprès d'eux sur une ligne spécifique de la facture des abonnés au service à travers un mécanisme de contre-valeur.

Enfin, cette réforme structurante des redevances devrait survenir dans un contexte d'augmentation des moyens d'intervention des agences de l'eau (Plan Eau) et s'accompagnera d'une refonte des indicateurs de performance du Systèmes d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement qui aboutira durant l'année 2024.

Infrastructures Numériques : disparition programmée des technologies 2G, 3G et cuivre : Les opérateurs de communication ont, avec l'accord de l'ARCEP décidé de supprimer les technologies de communications 2G, 3G et cuivre entre 2025 et 2030 afin de les remplacer par une généralisation des technologies plus récentes (4G et 5G dans le domaine mobile et fibre dans le domaine filaire).

Les métiers de l'eau et l'assainissement utilisent de nombreux objets connectés, tant pour la mesure des informations sur les réseaux et les usines, que pour le pilotage à distance des installations. Or les capteurs et automates reposent majoritairement sur les technologies qui seront supprimées par les opérateurs, ces technologies étant les seules jusqu'à ce jour à assurer la couverture nécessaire, en particulier pour les capteurs sur le patrimoine enterré et pour les sites isolés. Dès lors, il convient, pour assurer la continuité des services d'eau et d'assainissement, de procéder à un renouvellement partiel des équipements du patrimoine des Collectivités.

Cybersécurité NIS 2 : La connectivité des installations industrielles permet leur pilotage optimisé et une meilleure performance. Cette connectivité croissante s'accompagne d'un accroissement des risques liés à la cybersécurité et au piratage informatique. Face à ces risques, la commission européenne a décidé de renforcer massivement la cybersécurité dans un grand nombre de secteurs d'activité en Europe, dont l'eau potable et l'assainissement. Les états membres ont jusqu'au 17 octobre 2024 pour transposer la directive européenne NIS 2 (2ème version de la directive Network & Information Security) dans leur droit respectif. La déclinaison en droit français de cette directive va a priori venir en complément de la loi de programmation militaire et en substitution de loi NIS, qui ne concernent qu'un petit nombre de grands systèmes critiques. Le nombre d'entités concernées par cette nouvelle réglementation va drastiquement augmenter (il est question d'un facteur 100).

L'Agence de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) finalise actuellement les consultations des associations professionnelles afin de finaliser son projet qui sera soumis au parlement. L'ANSSI prévoit aussi de fournir un portail d'aide à la décision permettant à une collectivité, un organisme, une entreprise de savoir si elle est concernée et à quel niveau d'exigences, ou non.

Disparition de l'ARENH fin 2025 : Fin décembre 2025, le tarif d'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH) disparaîtra. Ce tarif réglementé, qui représente environ 50% des consommations électriques des métiers de l'eau et l'assainissement est très compétitif à 42 €/MWh dans un marché évoluant entre 80 et 250 €/MWh entre 2022 et 2024.

LA LOI "INDUSTRIE VERTE" : La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 est relative à l'industrie verte. Dans le respect d'un objectif de sobriété (foncière, énergétique, hydrique), elle vise à faciliter l'implantation des sites industriels, à financer les projets industriels verts, à conditionner les aides publiques à la transition écologique mais aussi à permettre une commande publique plus "verte". En effet, cette loi accélère la prise en compte de critères environnementaux dans la commande publique. Deux nouveaux motifs d'exclusion des marchés publics sont créés : le premier pour les entreprises ne satisfaisant pas à l'obligation d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (BEGES), le second pour les entreprises ne respectant pas leurs engagements de publication d'information en matière de durabilité. Les collectivités locales pourront choisir ou non d'appliquer ces deux motifs d'exclusion.

RÉSILIENCE DES SERVICES : La directive européenne 2022/2557 du 14 décembre 2022 sur la résilience des entités critiques a considéré les services d'eau et d'assainissement comme des entités critiques. La transposition en droit français surviendra au plus tard le 14 octobre 2024 et sera susceptible d'impacts potentiels (financiers et/ou organisationnels) pour ces services.

QUALITÉ DE L'EAU : La directive 2020/2184 du 16 décembre 2020 actualise celle de 1998. Elle "revalorise l'eau du robinet" Cette directive a été transposée en droit français à la toute fin de l'année 2022 à travers une ordonnance, deux décrets et une quinzaine d'arrêtés.

Ces textes législatifs et réglementaires ont été complétés par une note d'information de la Direction Générale de la Santé (DGS) aux ARS (note d'information N° DGS/EA4/2023/61 du 14 avril 2023, publiée le 28 avril 2023).

Cette note d'information confirme les points fondamentaux du cadre réglementaire promulgué fin décembre 2022 et pour partie effectif depuis le 1er janvier 2023. Notamment :

- Elle renforce, dès le 1er janvier 2023, les normes de qualité exigées pour l'eau potable sur de nouveaux polluants, avec une obligation de résultats sur sept nouveaux paramètres qui couvrent différentes familles de substances (sous-produits de désinfection, perturbateurs endocriniens, l'uranium) et notamment la somme de 20 substances alkyl perfluorées (famille de substances communément nommées 'PFAS') à laquelle est associée une limite de qualité de 0,1 microgramme par litre ;
- Elle confirme que la vérification permanente de la qualité de l'eau relève de la responsabilité du service public d'eau, au travers la mise en œuvre d'un plan de surveillance conforme aux exigences de qualité en vigueur et aux vulnérabilités identifiées. Le contrôle sanitaire officiel opéré par les ARS présente un caractère strictement ponctuel et en aucun cas permanent. Ainsi, sur les sept nouveaux paramètres mentionnés plus haut, le contrôle sanitaire réalisé par les ARS sera opérationnel au plus tard le 1er janvier 2026 ;
- Elle instaure une approche de gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Cette approche passe par une meilleure maîtrise du patrimoine des services d'eau et la compréhension de leur vulnérabilité, avec pour objectif d'améliorer l'efficacité du plan de surveillance mentionné plus haut.

D'autre part, en avril 2023, l'Anses a publié les résultats de la campagne exploratoire sur les polluants émergents susceptibles d'être présents dans les ressources en eau et les EDCH qu'elle a mené les années antérieures sous l'égide de la DGS, puis, dans une instruction aux ARS en date du 31 août 2023 (publiée le 29 septembre 2023), la DGS a précisé les modalités de réalisation de la prochaine campagne nationale exploratoire de mesures de paramètres émergents qui sera réalisée par l'Anses en 2024. Cette nouvelle campagne exploratoire portera sur les PFAS et quelques pesticides dans les eaux brutes et les eaux distribuées. Pour les PFAS, cette campagne portera sur 34 composés, incluant les 20 composés dont la somme est soumise à une limite de qualité depuis le 1er janvier 2023

**Métabolites de pesticides : des critères de gestion qui évoluent :** L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 était venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Aussi, depuis la publication de l'instruction de décembre 2020, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont renforcé le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides. Ce renforcement a conduit dès 2021 à la détection de plus en plus fréquente de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et/ou dans les eaux produites et distribuées et, ce, au-delà des normes réglementaires.

Durant l'année 2022, face à cette détection de plus en plus fréquente, les autorités sanitaires ont précisé les modalités de gestion initialement prévues dans l'instruction de décembre 2020.

Ainsi, après avoir saisi le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP), dans son instruction du 24 mai 2022, la DGS a modifié les modalités de gestion des métabolites ne disposant pas de valeur sanitaire définie par l'Anses en préconisant aux ARS d'appliquer alors les valeurs sanitaires transitoires (VST) établies par l'agence fédérale pour l'environnement allemande (UBA).

Pour les seuls métabolites non-pertinents, l'arrêté du 30 décembre 2022 (modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007) relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine fixe la valeur indicative de 0,9 µg/L comme seuil à partir duquel un plan d'action préventif sur la zone de captage est nécessaire. Ce faisant, cet arrêté abroge les modalités de gestion prévues, pour les métabolites non-pertinents, dans l'instruction du 18 décembre 2020.



L'année 2023 a été marquée par :

- En avril 2023, la publication des résultats de la campagne exploratoire menée par l'Anses, sous l'égide de la DGS, sur les polluants émergents susceptibles d'être présents dans les ressources en eau et les EDCH. Cette publication a donné lieu à de nombreuses reprises médiatiques du fait de la détection fréquente du métabolite Chlorothalonil R471811 dans les eaux brutes et distribuées. Le métabolite "R471811" est considéré comme pertinent et doté d'une Valeur Sanitaire Transitoire de 3 microgrammes par litre
- o Dans une instruction en date du 20 octobre 2023 (publiée le 31 octobre 2023), la DGS est venue compléter les modalités de gestion des situations de dépassement des Valeurs Sanitaires Transitoires (VST) pour les métabolites du Chlorothalonil et de la Chloridazone. Notamment, cette instruction précise que pour ces métabolites pertinents, en cas de dépassement de leur VST, les restrictions de consommations préconisées dans les précédentes instructions (décembre 2020 et mai 2022) ne s'appliquent pas. Par contre, les services d'eau concernés restent tenus d'élaborer un plan d'actions pour rétablir la qualité de l'eau et d'informer les abonnés du service. En parallèle, cette instruction annonce la sollicitation de la Commission Européenne par la France en vue d'un état des lieux des situations observées au sein de chaque état membre.

Aussi, le sujet des métabolites de pesticide est susceptible d'évoluer de nouveau au cours de l'année 2024 dans un contexte où les progrès des techniques d'analyse de l'eau conjugués à l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques et à l'application du principe de précaution constituent désormais des facteurs pouvant impacter très directement les services d'eau dans leur gestion des métabolites de pesticides.

#### 4.1.2 Les faits par commune

Le détail des faits marquant en eau potable ci-après ne concerne que les communes qui ont transmis leurs informations à la CASGBS.

##### 4.1.2.1 Saint Germain en Laye

###### Distribution :

RAS

###### Performances :

Inspection de 12.9 km de réseau en recherche de fuite. Renouvellement du télétransmetteur de la sonde de température installé Rue de la Salle à la suite d'un vol. Le débitmètre et une vanne motorisée de la chambre Rue Léon Désoyer ont été installés en aout 2023.

###### Perspectives de travaux et/ou d'extension 2024 :

- RAS

##### 4.1.2.2 Carrières-sur-Seine

###### Distribution :

La canalisation de la rue Victor Hugo a été renouvelée.

Création de réseaux pour les nouvelles constructions situées entre le sud de la rue JULES CESAR et la rue VAUCANSON (rétrocédés à la collectivité en fin de travaux)

###### Performance :

Vérification des compteurs de la zone maraichère et mise en place d'un débitmètre rue des Alouettes fin 2022 pour sectoriser cette zone.

###### Perspectives de travaux et/ou d'extension 2024 :

- RAS

#### 4.1.2.3 Chatou

##### Distribution :

Les canalisations avenue Adrien Moisant, avenue des Jasmins et Allée Martin ont été renouvelées.

##### Performance :

2 campagnes de recherche de fuite en juillet et août sur 2 secteurs non sectorisés. La première sur la zone non sectorisée au sud de la ligne de RER. La seconde sur la zone non sectorisée dite tête de girafe. Aucune fuite n'a été mise en évidence.

##### Perspectives de travaux et/ou d'extension 2024 :

- RAS.

#### 4.1.2.4 L'étang-la-Ville

##### Distribution :

Il n'y a pas eu de renouvellement de canalisation en 2023 sur la commune.

##### Performance :

Diminution du rendement en 2023, lié à une fuite sur le réseau. Pour déterminer l'emplacement de la fuite, deux campagnes de recherche, des manœuvres de vannes ainsi qu'une sectorisation de la partie ouest de la commune ont été réalisées. Ces opérations n'ont pas permis de trouver la fuite, celle-ci a été découverte en 2024 lors d'une sectorisation du secteur est de la commune.

##### Perspectives de travaux et/ou d'extension 2024 :

- RAS

#### 4.1.2.5 Fourqueux

##### Distribution :

Il n'y a pas eu de renouvellement de canalisation en 2023 sur la commune.

##### Performance :

Il n'y a pas eu de recherche de fuite en 2023 sur la commune.

##### Perspectives de travaux et/ou d'extension 2024 :

- RAS

#### 4.1.2.6 Le Pecq

##### Distribution :

Les canalisations rue du Raidillon et Allée Normandie ont été renouvelées. Le raccordement Avenue Charles de Gaulle a été modifié.

##### Performance :

150 ml de recherche de fuite.

##### Perspectives de travaux et/ou d'extension 2024 :

- RAS

#### 4.1.2.7 Le Vésinet

##### Distribution :

La canalisation de la rue Anatole France a été renouvelée.

##### Performance :

475 ml de recherche de fuite.

##### Perspectives de travaux et/ou d'extension 2024 :

- RAS

#### 4.1.2.8 Mareil-Marly

##### Distribution :

Il n'y a pas eu de renouvellement de canalisation en 2023 sur la commune.

##### Performance :

Il n'y a pas eu de recherche de fuite en 2023 sur la commune.

##### Perspectives de travaux et/ou d'extension 2024 :

- RAS

#### 4.1.2.9 Marly-le-Roi

##### Distribution :

Les canalisations rue Henri Bouillet et rue Amiral Lemonnier ont été renouvelées.

##### Performance :

Installation d'un nouveau débitmètre en sortie du réservoir de la commune. 75 prélocalisateurs acoustiques ont également été installés. 562 ml de recherche de fuite en 2023.

##### Perspectives de travaux et/ou d'extension 2024 :

- RAS

#### 4.1.2.10 Le Port Marly

##### Distribution :

Il n'y a pas eu de renouvellement de canalisation en 2023 sur la commune. Le raccordement Avenue Charles de Gaulle a été modifié.

##### Performance :

Il n'y a pas eu de recherche de fuite en 2023 sur la commune.

##### Perspectives de travaux et/ou d'extension 2023 :

- RAS

#### 4.1.2.11 Montesson

##### Distribution :

La canalisation de la rue de l'union a été renouvelée.

##### Performance :

Il n'y a pas eu de recherche de fuite en 2023 sur la commune.

##### Perspectives de travaux et/ou d'extension 2023 :

- RAS

#### 4.1.2.12 Maisons Laffitte

##### Distribution :

Les canalisations rue de Solferino, avenue Egle/Place Wagram, Avenue Cuvier et rue du Marechal Gallieni ont été renouvelées.

##### Performance :

Il y a eu 42 km de recherche de fuite en 2023

## 4.2 Les faits marquants en assainissement

L'essentiel des éléments détaillés ci-dessous en eau potable et en assainissement sont issus des rapports d'activité des délégataires SUEZ et Véolia.

### 4.2.1 Le contexte de l'année 2023

**Un appel à la sobriété :** A la suite de deux hivers secs en 2022 et 2023, une situation exceptionnelle de sécheresse est apparue dans la plupart des régions de France dès le printemps 2023.

Les appels nationaux à la sobriété de la consommation en eau et les arrêtés préfectoraux généralisés de restriction de la consommation d'eau ont conduit à une baisse des volumes historiques de l'ordre de 10% sur la période estivale et à des changements comportementaux.

Si ces impacts sont bénéfiques pour le niveau de la ressource en eau, ils remettent en cause le modèle économique de l'eau qui repose sur les volumes.

Afin de sécuriser le financement des infrastructures et la performance de services dont les coûts sont majoritairement fixes, il apparaît nécessaire d'anticiper les futures crises et de repenser le modèle économique de ces services.

**L'inflation :** La crise inflationniste initiée en 2022 s'est poursuivie en 2023. Dans les métiers de l'eau et l'assainissement, cette crise a impacté en particulier les dépenses d'énergie et de réactifs. La poursuite de cette inflation met en avant l'importance de formules d'évolution des prix reflétant la réalité de l'inflation subie. Le cas échéant, afin de maintenir l'équilibre économique du service, garant de sa pérennité, des adaptations en fréquence ou en contenu peuvent s'avérer nécessaires.

**La protection des données :** SUEZ Eau France, en sa qualité de Responsable de Traitement des Données à Caractère Personnel, garantit le respect de la vie privée des usagers et des abonnés au service de l'eau et/ou de l'assainissement. SUEZ Eau France et ses prestataires s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles afin d'assurer la sécurité des traitements de données à caractère personnel et la confidentialité de ces données, en application de la Loi informatique et Libertés et du Règlement européen sur la protection des données (RGPD).

### 4.2.2 Les évolutions à venir

De nombreuses modifications à venir du cadre législatif et réglementaire amèneront à faire évoluer le cadre contractuel des contrats.

**Disparition programmée des technologies 2G, 3G et cuivre :** Les opérateurs de communication ont, avec l'accord de l'ARCEP décidé de supprimer les technologies de communications 2G, 3G et cuivre entre 2025 et 2030 afin de les remplacer par une généralisation des technologies plus récentes (4G et 5G dans le domaine mobile et fibre dans le domaine filaire). Les métiers de l'eau et l'assainissement utilisent de nombreux objets connectés, tant pour la mesure des informations sur les réseaux et les usines, que pour le pilotage à distance des installations. Or les capteurs et automates reposent majoritairement sur les technologies qui seront supprimées par les opérateurs, ces technologies étant les seules jusqu'à ce jour à assurer la couverture nécessaire, en particulier pour les capteurs sur le patrimoine enterré et pour les sites isolés. Dès lors, il

convient, pour assurer la continuité des services d'eau et d'assainissement, de procéder à un renouvellement partiel des équipements du patrimoine des Collectivités.

Par conséquent, une modification des plans contractuels de renouvellement des équipements est nécessaire.

Ces modifications tiendront compte à la fois :

- de l'urgence de renouvellement, notamment pour les technologies 2G s'arrêtant en 2025,
- de l'intégration du module communicant au sein de l'équipement et la possibilité de dissocier le capteur du modem,
- du choix de la collectivité de passer à des technologies plus récentes
- de l'existence du renouvellement de ces équipement au sein des plans de renouvellement actuels.

Le cas échéant, et après arbitrage, il conviendra de trouver les solutions permettant de financer ces renouvellements contraints par cet évènement extérieur.

**Cybersécurité NIS 2 :** La connectivité des installations industrielles permet leur pilotage optimisé et une meilleure performance. Cette connectivité croissante s'accompagne d'un accroissement des risques liés à la cybersécurité et au piratage informatique. Face à ces risques, la commission européenne a décidé de renforcer massivement la cybersécurité dans un grand nombre de secteurs d'activité en Europe, dont l'eau potable et l'assainissement.

Les états membres ont jusqu'au 17 octobre 2024 pour transposer la directive européenne NIS 2 (2ème version de la directive Network & Information Security) dans leur droit respectif. La déclinaison en droit français de cette directive va a priori venir en complément de la loi de programmation militaire et en substitution de loi NIS, qui ne concernent qu'un petit nombre de grands systèmes critiques. Le nombre d'entités concernées par cette nouvelle réglementation va drastiquement augmenter (il est question d'un facteur 100).

L'Agence de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) finalise actuellement les consultations des associations professionnelles afin de finaliser son projet qui sera soumis au parlement. L'ANSSI prévoit aussi de fournir un portail d'aide à la décision permettant à une collectivité, un organisme, une entreprise de savoir si elle est concernée et à quel niveau d'exigences, ou non. Face à ce changement de réglementation, l'approche de SUEZ Eau France est de proposer un 1er niveau de cybersécurité afin de protéger le patrimoine industriel ainsi que les opérations et les services associés et de préparer la mise en conformité vers la réglementation s'il y a lieu.

Fin décembre 2025, le tarif d'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH) disparaîtra. Ce tarif réglementé, qui représente environ 50% des consommations électriques des métiers de l'eau et l'assainissement est très compétitif à 42 €/MWh dans un marché évoluant entre 80 et 250 €/MWh entre 2022 et 2024. L'évolution des coûts de l'électricité dépendra de la possible substitution par de nouveaux mécanismes. Il conviendra de réexaminer les conditions économiques des contrats d'eau et d'assainissement, conséquences de ce changement législatif.

### **Réutilisation des eaux usées traitées : des possibilités d'usages élargies**

Le Plan Eau présenté fin mars 2023 comporte cinq mesures visant à faciliter le recours aux eaux non conventionnelles (ENC - incluant les eaux usées traitées, mais également les eaux de pluie, les eaux grises, les eaux d'exhaure, etc) et contribuer ainsi aux économies de prélèvement d'eau sur un territoire. Ce plan fixe pour objectif de développer 1000 projets opérationnels d'ici 2027. Cet objectif s'est traduit dès l'automne 2023 par la publication de textes réglementaires visant à faciliter le recours aux ENC tout en les encadrant. D'autres textes, portés à la consultation publique à la fin de l'année 2023 seront publiés au cours du premier semestre 2024.



Ces textes (parus et à paraître) couvrent différents périmètres en termes d'eaux non-conventionnelles et de natures d'usage (domestiques, non-domestiques, agricoles, industriels, urbains, ...). Le décret du 29 août 2023 (JO du 30 Août 2023) vise à simplifier la procédure d'autorisation pour les usages des eaux usées traitées. Ce décret définit également les conditions pour l'utilisation, sans autorisation, des eaux de pluie pour les usages non domestiques. Outre des mesures de simplification administrative, ce décret supprime notamment la durée maximale de cinq ans auparavant fixée pour l'autorisation délivrée par le préfet pour les usages autres qu'irrigation et arrosage. L'arrêté du 14 décembre 2023 (JO du 21 décembre 2023) encadre les conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts.

Cet arrêté harmonise les exigences pour les espaces verts avec celles retenues pour l'irrigation agricole (voir arrêté ci-dessous) dans le cadre de l'alignement avec le règlement européen de mai 2020 relatif à la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation agricole. Il fait évoluer le cadre national préexistant depuis 2010 pour les espaces verts, notamment via le recours à des barrières pour limiter les exigences. L'arrêté du 18 décembre (JO du 28 décembre) fixe les conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation des cultures. Cet arrêté reprend le cadre fixé par le règlement européen du 25 mai 2020, notamment sur les seuils de qualité exigés selon les usages, la démarche d'évaluation et de gestion des risques à mettre en place ou les barrières pour limiter les exigences.

Les textes mis en consultation fin 2023 et qui seront publiés au cours du premier semestre 2024 porteront sur :

- L'utilisation des eaux non-conventionnelles pour les usages domestiques (un décret et un arrêté prévus) ;
- L'utilisation des eaux non-conventionnelles dans l'industrie agro-alimentaire (filrière industrielle consommatrice en eau et 'critique' vis-à-vis des risques de restrictions d'usage ou de rupture d'approvisionnement en eau en période de stress hydrique) ;
- L'utilisation des eaux usées traitées pour les usages urbains (arrêtés attendus pour le nettoyage de voiries, l'hydrocurage, etc).

#### **RETOUR AU SOL DES BOUES :**

Une volonté de maintenir ce principe mais avec un suivi renforcé à prévoir dès à présent La loi AGECE du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) ainsi que l'ordonnance du 29 juillet 2020 (relative à la prévention et à la gestion des déchets) devrait modifier le cadre réglementaire régissant les conditions de retour au sol des boues d'épuration produites par les installations d'assainissement et, ce, à travers un ensemble de textes réglementaires (décrets, arrêtés regroupés sous le terme général de "socle commun"). Une version du projet de "socle commun" a été soumise à la consultation publique en novembre 2023, avec un objectif de publication prévu au premier semestre 2024. Cette version soumise à la consultation publique comprend deux décrets et deux arrêtés et confirme la volonté de maintenir le retour au sol des boues et composts et réaffirme l'intérêt de ce retour au sol, en cohérence avec la position européenne. Cet ensemble de textes réglementaires, entrera progressivement en application avec des échéances prévisibles à partir de fin 2024 ou début de l'année 2025. Cette future réglementation est susceptible d'entraîner un impact sur l'équilibre de votre service de l'assainissement.

#### **LA LOI "INDUSTRIE VERTE" :**

La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 est relative à l'industrie verte. Dans le respect d'un objectif de sobriété (foncière, énergétique, hydrique), elle vise à faciliter l'implantation des sites industriels, à financer les projets industriels verts, à conditionner les aides publiques à la transition écologique mais aussi à permettre une commande publique plus "verte". En effet, cette loi accélère la prise en compte de critères environnementaux dans la commande publique. Deux nouveaux motifs d'exclusion des marchés publics sont créés : le premier pour les entreprises ne satisfaisant pas à l'obligation d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (BEGES), le second pour les entreprises ne respectant pas leurs engagements de publication d'information en matière de durabilité. Les collectivités locales pourront choisir ou non d'appliquer ces deux motifs d'exclusion.

### **PROJET DE RÉVISION DE LA DIRECTIVE EAUX RÉSIDUAIRES URBAINES :**

La proposition de révision de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines de 1991 a été présentée par la Commission européenne le 26 octobre 2022. Une version amendée a été adoptée par le parlement européen début octobre 2023. Le Conseil Européen a quant à lui émis ses orientations à la mi-octobre 2023. L'adoption de cette directive est attendue pour mars 2024. Les États membres disposeront alors d'un délai de deux ans pour procéder à sa transposition. Dans les différents projets encore soumis à arbitrage figurent :

- L'élargissement du domaine d'application de la DERU aux agglomérations d'assainissement de moins de 2 000 EH ;
- La réduction de la pollution issue du déversement direct d'eaux usées non traitées par temps de pluie ;
- La réduction des rejets en nutriments pour les stations, notamment en zone sensible à l'eutrophisation ;
- La mise en place de traitements tertiaires, notamment pour le traitement des micropolluants, pour les stations les plus importantes et/ou celles rejetant dans des milieux considérés comme présentant une sensibilité particulière ;
- Une responsabilité élargie du producteur pour supporter le coût de traitement des micropolluants ciblant certaines filières industrielles comme les produits cosmétiques ;
- L'affirmation d'un objectif de neutralité énergétique.

Par ailleurs, les critères d'évaluation de la qualité des masses d'eaux superficielles évoluent. Ainsi, en France, l'arrêté du 9 octobre 2023 (JO du 4 novembre 2023) est venu actualiser l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface. Au niveau européen, au titre de Directive Cadre sur l'Eau, de nouveaux paramètres comme par exemple les composés perfluorés (communément nommés PFAS) ou de nouveaux seuils pourraient être introduits. La directive sur les Normes de Qualité Environnementale (dite "NQE") est actuellement en cours de révision. Ainsi, les règles de conformité locale des stations d'épuration (conformité dite locale de l'arrêté préfectoral) qui s'appuient sur les exigences de qualité des eaux superficielles sont susceptibles d'évoluer.

### **RÉSILIENCE DES SERVICES :**

La directive européenne 2022/2557 du 14 décembre 2022 sur la résilience des entités critiques a considéré les services d'eau et d'assainissement comme des entités critiques. La transposition en droit français surviendra au plus tard le 14 octobre 2024 et sera susceptible d'impacts potentiels (financiers et/ou organisationnels) pour votre service.

## 4.2.3 Les faits par commune

### 4.2.3.1 Aigremont

#### Collecte :

Le réseau a fait l'objet de 100ml de curage préventif et de 100ml d'ITV.

#### Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

RAS

### 4.2.3.2 Carrières-sur-Seine

#### Collecte :

Le réseau a fait l'objet de 3 572 de curage préventif, 969ml d'ITV, du nettoyage de 910 grilles ou avaloirs et de l'extraction de 7,8 tonnes de sable.

Les PR Eiffel et TIR ont fait l'objet de curage trimestriel : cette importante fréquence est pour cette gamme de postes dû à des quantités importantes de déchets reçus par le PR Eiffel en particulier (réseau unitaire en amont). Ce dernier reçoit d'importantes quantités d'eau parasite ; le délégataire estime qu'il est nécessaire d'étudier la création d'un poste EP dédié pour éviter les saturations en cas de pluie. Ces dernières entraînent des désordres lors d'évènements pluvieux importants et des colmatages liés aux déchets apportés par les eaux de pluie.

A noter qu'il a été extrait 17,26 tonnes de sables sur les postes de relevage Eiffel et de la rue du Tir

#### Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- Pas de travaux effectués en 2023.
- Pas de perspectives pour 2024

### 4.2.3.3 Chambourcy

#### Collecte :

Le réseau a fait l'objet de 7 417.8ml de curage préventif (soit 15% du réseau total), 2 444,93ml d'ITV, du nettoyage de 389 grilles ou avaloirs.

Les postes de refoulement « Jardin Brulé » et « Verger de la Plaine » ont été suivi et entretenu tout au long de l'année.

#### Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- RAS

#### 4.2.3.4 Chatou

##### Collecte :

Le réseau a fait l'objet de 8km de curage préventif, de 192,2ml d'ITV et de l'extraction de 10,58 tonnes de sable.

##### Travaux 2023 :

- Réhabilitation en tranchées ouvertes des réseaux EU/EP de 14ml de la rue Auguste Renoir, secteur Ouest.

##### Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- RAS

#### 4.2.3.5 Croissy-sur-Seine

##### Collecte :

Le réseau a fait l'objet de 3 709ml de curage, 1 160ml d'ITV, du nettoyage de ses grilles ou avaloirs et de l'extraction de 7,24 tonnes de sable.

Le délégataire a assuré le suivi de l'avancement des projets d'aménagements immobiliers vis-à-vis des aspects assainissement.

##### Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- RAS

#### 4.2.3.6 Saint Germain en Laye

##### Collecte :

Le réseau a fait l'objet de 13 000ml de curage, 700ml d'ITV, du nettoyage de ses grilles ou avaloirs.

##### Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- Les travaux en cours de la rue Sainte-Radegonde ont été poursuivis durant l'année 2023

#### 4.2.3.7 L'étang la Ville

Collecte :

Le réseau a fait l'objet de 4 100ml de curage.

Perspectives de travaux et/ou d'extension 2023-2024 :

- RAS

#### 4.2.3.8 Le Port Marly

Collecte :

Le réseau a fait l'objet de 1 348ml de curage, 900ml d'ITV, du nettoyage de ses grilles ou avaloirs

Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- RAS

#### 4.2.3.9 Le Vésinet

Collecte :

Le réseau a fait l'objet de 15 538,54ml de curage, 4 573,44ml d'ITV, du nettoyage de 1 144 grilles ou avaloirs. Les 7 postes de refoulement ont été suivis et entretenus tout au long de l'année.

Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- RAS

#### 4.2.3.10 Louveciennes

La compétence assainissement de la Ville de Louveciennes a été reprise au 1er janvier 2022 par la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucle de Seine. Un avenant de prolongation d'un an a été transmis en préfecture le 22 février 2022 pour porter l'échéance du contrat au 31 décembre 2023.

Un audit de fin de contrat sera réalisé début d'année 2024. Les soldes des différents comptes ainsi que la tenue de certaines obligations contractuelles doivent encore faire l'objet d'une clôture définitive avec la collectivité.

Réhabilitation des réseaux

Dans le cadre du fonds de travaux alloué aux travaux de réhabilitation des canalisations identifiées comme prioritaires par le SDA, plusieurs opérations ont été réalisées en 2023 sur les réseaux de la commune :



**Figure 30 : Renouvellement en tranchées ouvertes des canalisations EP et EU de la rue de l'étang**

Fin 2023, 32 mètres linéaires de réseau d'eaux usées DN 200 en fibre-ciment et 31 mètres linéaires de réseau d'eaux pluviales DN 315 ont été renouvelés par tranchée ouverte, ainsi que les branchements concernés par le linéaire (2 branchements EU, 2 branchements EP et reprise de 2 avaloirs).

Ces tronçons avaient été identifiés dans le SDA comme devant faire l'objet de mesures conservatoires. Les travaux ont été rendus complexes par la présence d'eau dans la fouille et par la présence d'amiante sur le réseau EU, la dépose et la mise en décharge du collecteur par tronçons devant être réalisées par une entreprise spécialisée selon un protocole particulier.

Lors de l'analyse des ITV réalisée dans le cadre du SDA, il a été constaté des anomalies structurelles, fonctionnelles et d'assemblage de la canalisation sur des tronçons EP situés route de Versailles et rue du Maréchal Joffre.



**Figure 31 : Linéaire de réseau rue de Versailles à renouveler (Louveciennes)**

97 ml du réseau d'eaux pluviales DN400 de la rue de Versailles ont été renouvelés par gainage (avec fraisage préalable) en décembre 2023.



Figure 32 : Linéaire de réseau rue du Maréchal Joffre à renouveler (Louveciennes)

160 ml du réseau d'eaux usées DN300 ont été renouvelés par gainage (avec fraisage préalable) en décembre 2023.



#### Intervention réseaux :

**Route de Versailles :** remplacement deux boîtes de branchement En juillet puis en novembre, deux boîtes de branchements eaux usées situés au niveau de la Route de Versailles (respectivement au 22 et au 18) sont réparées. Des racines sont présentes dans les branchements. La mise en place d'un balisage conséquent validé par l'EPI 78 est nécessaire au moment des travaux.



**Figure 33 : Réparation de boîte de branchement au 18 route de Versailles**

**Chemin de Prunay :** Fraisage laitance de ciment dans réseau EP. Suite à l'inspection préventive du réseau eaux pluviales passant Chemin de Prunay, a été constaté la présence de laitance de ciment sur une circonférence de plus de 80% du collecteur. Dans un premier temps un curage avec tête vibrante pour décoller la laitance a été mené. Sans résultat suffisant, un fraisage a été réalisé dans un second temps.

**Pollution à la peinture blanche dans réseau EP du bassin de la résidence Dauphiné :** Le 10 novembre, des riverains ont signalé une arrivée d'eau blanchâtre dans le bassin de la résidence Dauphiné. Après constatation de la pollution, l'équipe SEVESC a remonté le réseau et a découvert l'origine de celle-ci au niveau d'un chantier de rénovation d'immeuble rue du Pressoir.



**Figure 34 : Peinture dans le bassin de résidence Dauphiné**

Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- Création de réseaux le long de route de Versailles pour les nouvelles constructions situées 5-7 route de Saint Germain.



#### 4.2.3.11 Mareil-Marly

##### Collecte

Le réseau a fait l'objet de 1000ml de curage préventif (10% de son linéaire total EU strict), 500ml d'ITV et du nettoyage de 275 grilles ou avaloirs.

##### Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- Création de 48ml de réseau EU rue de la Gare
- Création de 16ml de réseau EU rue des Mares

#### 4.2.3.12 Marly-le-Roi

##### Collecte :

Le réseau a fait l'objet de 5 703ml de curage préventif (objectif 2 500ml/an), 3 487ml d'ITV et du nettoyage de 800 grilles ou avaloirs.

##### Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- Mise en œuvre en 2023 du repérage des réseaux en Classe A
- Perspective 2024 : aucune en eau potable, assainissement : rue Fontenelle - Chemisage du réseau unitaire et création d'un réseau d'eaux pluviales.

#### 4.2.3.13 Montesson

##### Collecte

Le réseau a fait l'objet de 7 800ml de curage préventif, 3 038,55ml d'ITV et du nettoyage de 913 grilles ou avaloirs pour un retrait de 7.28 tonnes de déchets sableux.

##### Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- Gainage de 116ml de réseau EU rue des Champs Roger en 2023
- Remplacement de 40ml de réseau EU de la rue du Messenger en 2023
- Remplacement de 12 ml de réseau EU de la rue du Général Leclerc en 2023
- Gainage de 120ml de réseau EP de la rue de l'Union en 2023
- Remplacement de 40ml de réseau EU de la rue de l'Union en 2023
- Création de 3 et 5ml de réseau EP respectivement sur les rues Allende et St Exupéry en 2023
  
- Gainage de réseau EU rue du Messenger en 2024
- Gainage de réseau Johnson en 2024
- Remplacement de réseau EU rue des Pins en 2024

#### 4.2.3.14 Le Mesnil-le-Roi

Collecte :

Le réseau a fait l'objet de 2 730ml de curage préventif, 2 301ml d'ITV et du nettoyage de 243 grilles ou avaloirs.

Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- Définir le critère de conformité par temps de pluie du DO de la rue du Port, qui pourrait être le nombre de déversements.

#### 4.2.3.15 Bezons

Collecte :

Le réseau a fait l'objet de 6 121ml de curage préventif (soit 15% du réseau total), 2 253,10ml d'ITV, du nettoyage de 422 grilles ou avaloirs et de l'extraction de 7,8 tonnes de sable.

Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- Reprise des canalisations des rue Jean Baillet (80ml) et Sampaix (30ml).
- Reprise des avaloirs de la rue de la Justice.

#### 4.2.3.16 Houilles

Collecte :

Le réseau a fait l'objet de 8 919,80ml de curage préventif, du nettoyage de 143 grilles ou avaloirs et de 587ml d'accodrains. L'ensemble des interventions a permis l'extraction de 16,12 tonnes de sable. Il a également été procédé à 367,80ml d'ITV.

Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- RAS

#### 4.2.3.17 Sartrouville

Collecte :

Le réseau a fait l'objet de 25 000 ml de curage préventif, du nettoyage de 1 820 grilles ou avaloirs et de 150ml d'accodrains. L'ensemble des interventions a permis l'extraction de 113,22 tonnes de sable, 20,96 tonnes de boues, 19,78 tonnes de graisses, 15,22 tonnes de sable graisseux. Il a également été procédé à 2 000ml d'ITV.

Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- 460ml de réseaux EU a été renouvelé en 2023
- Réhabilitation du réseau d'assainissement de l'avenue Ronce entre la rue de Guillaume Mallard et la rue de Touraine en 2024
- Réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue Robert Villoing entre la rue Baudin et la rue de la Pierrée en 2024
- Études pour la réhabilitation du réseau d'assainissement de l'avenue Ronce entre la rue de Touraine et le Boulevard Léon Blum en 2024

#### 4.2.3.18 Maisons Laffitte

Collecte :

Le réseau a fait l'objet de 1 842 ml de curage préventif (objectif 1 800ml/an), du nettoyage de 412 grilles. Il a également été procédé à 11 664ml d'ITV.

Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- RAS

#### 4.2.3.19 Le Pecq

Collecte

Le réseau a fait l'objet de 3 100 ml de curage préventif (12% du linéaire EU strict), du nettoyage de 1200 grilles. Il a également été procédé à 600ml d'ITV

Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- Reprise de 84mL des réseaux EP et EU de la rue Désiré Jourdain en 2023
- Reprise de 85mL du réseau EP du boulevard de la Libération en 2023
- Reprise de 20mL du réseau EP de la rue Voltaire en 2023
- Remplacement de réseau EP rue de la libération en 2024
- Remplacement de réseau EP square Jacques Tati en 2024
- Remplacement de réseau EU rue du Raidillon en 2024
- Remplacement de réseau EU et EP chemin de la Prairie en 2024

#### 4.2.3.20 Le réseau de l'ex-SIABS

##### Collecte :

A noter qu'il n'y a pas eu d'activation de la procédure crue de Seine en 2023.

Le réseau a fait l'objet de 2 408ml de curage, du nettoyage de 168 grilles ou avaloirs et de l'extraction d'environ 70 tonnes de sable.

Poursuite du marché pour le délestage du T130. A noter l'engagement d'une étude portant sur les DO11 Aligre portant sur les modifications à apporter à l'ouvrage pour limiter les risques d'obstruction par des déchets/lingettes.

##### Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- Poursuite du marché pour le délestage du T130, qui devrait s'achever fin 2024.

#### 4.2.3.21 Le réseau du SMAS3M

##### Collecte :

Le réseau a fait l'objet de 2 000ml de curage et de 1000ml d'ITV.

##### Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- Travaux d'entretiens de la chambre à sable rue du Port au Mesnil le Roi en 2024
- Entretien et reprise de réseau entre le quai Brunel et la sente de la pâture au Mesnil le Roi en 2024
- Etude pour la réalisation d'un diagnostic du T180 avenue Hortense Foubert

#### 4.2.3.22 Le SIARSGL

##### Collecte :

Le réseau a fait l'objet de 2 014ml de curage préventif et de 1 780ml d'ITV. Du nettoyage semestriel de 10 chambres à sable et du réseau ont été extrait 166 tonnes de sable.

Les travaux prévus au SDA ainsi que le diagnostic permanent initié fin 2021 ont été poursuivis.

##### Travaux 2023 et perspective de travaux / d'extension 2024 :

- RAS

#### 4.2.3.23 Le SIARH

##### Collecte

Le réseau a fait l'objet de 6 722ml de curage, 2 375 ml d'ITV, du nettoyage de ses grilles, avaloirs et chambres à sable ayant donné lieu à l'extraction de 104 tonnes de sable.

##### Perspectives de travaux et/ou d'extension 2023 :

RAS

## 5 COÛT DU SERVICE PUBLIC ET LA RELATION AUX USAGERS

Le processus de production d'eau potable et dans son traitement mobilise une quantité très importante d'acteurs et de structures :

- Prélèvement de la ressource dans le milieu naturel,
- Transport vers les usines de traitement,
- Traitement pour potabilité,
- Transport vers les usagers individuels, industriels, artisanaux,
- Collecte des eaux usées,
- Transport vers les usines d'épuration,
- Traitement des eaux usées,
- Rejet au milieu naturel.

Le montant total d'une facture d'eau est donc composé d'un ensemble de redevances correspondant aux services mentionnés ci-dessus. Elles peuvent rémunérer des acteurs publics ou privés.

### 5.1 La part du délégataire par commune et / ou syndicat

Cette part correspond à la partie nette des recettes qui revient au délégataire pour le service, étant donné que le service est géré par délégation de service public pour l'ensemble des concessions de service public. La part du délégataire ou « part exploitation » correspond aux coûts d'exploitation du service pour :

- Le prélèvement de l'eau brute au milieu naturel ; son traitement pour la rendre potable, le stockage et l'acheminement de l'eau potable jusqu'au lieu de consommation,
- L'assainissement : la collecte et le traitement des eaux usées jusqu'au rejet au milieu naturel,
- La gestion des relations avec les usagers.

Ce prix est fixé par les contrats de délégation de service public. Il comprend :

- Eventuellement une part fixe facturée par compteur (abonnement), dont l'objet est de couvrir tout ou partie des charges fixe du service.
- Systématiquement une part proportionnelle au volume consommé.

## 5.2 La part de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucle de Seine

La part de la CASGBS est fixée annuellement, pour chaque commune, par le conseil communautaire de la CASGBS. Elle permet d'équilibrer son budget annexe « eau » et « assainissement », notamment pour financer les investissements nécessaires au développement des services ainsi que les coûts d'exploitation des communes en régie. Elle peut comporter une part fixe et comporte systématiquement une part proportionnelle au volume consommé.

## 5.3 La part de redevances des organismes publics

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement. Elles participent ainsi au financement du 11eme programme d'action 2019-2024 visant à une préservation des milieux aquatiques, des ressources en eau et une réduction des pollutions.

### 5.3.1 Redevance pour le prélèvement de la ressource en eau

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau a pour premier objet d'inciter à réaliser des économies d'eau. Ses taux ont été réévalués afin de les rendre cohérents avec les enjeux de la gestion qualitative de la ressource en eau.

### 5.3.2 Redevance pour pollution domestique

Cette redevance est directement proportionnelle à la consommation d'eau, il est possible d'agir directement sur son montant en privilégiant les actions individuelles de réduction de consommation.

### 5.3.3 Redevance de modernisation des réseaux de collecte

Cette redevance est recouvrée auprès de tous les usagers qui rejettent leurs eaux usées dans les réseaux publics d'assainissement collectif. Comme pour la redevance pour pollution domestique, les actions individuelles d'économies de consommation permettent de la réduire.

## 5.4 L'Etat

Les services d'eau et d'assainissement bénéficient d'un taux réduit de TVA :

- 5,5% pour l'eau potable
- 10% pour les services d'assainissement en délégation de service publique
- 0 % pour le service assainissement en régie.



## 5.5 Découpage du prix de l'eau pour les communes de la CASGBS

Les recettes générées par le paiement des factures d'eau sont réparties sur plusieurs structures dans des proportions qui peuvent varier d'une commune à une autre. En effet, en fonction des modes de gestion et de la patrimonialité des réseaux qu'empruntent les eaux, le détail des redevances peuvent être différentes au sein d'une même ville. Les graphique et tableau ci-dessous détaillent les parts « délégataire », « collectivité » et « organisme d'état » par ville ou par sous-secteur d'une même ville.

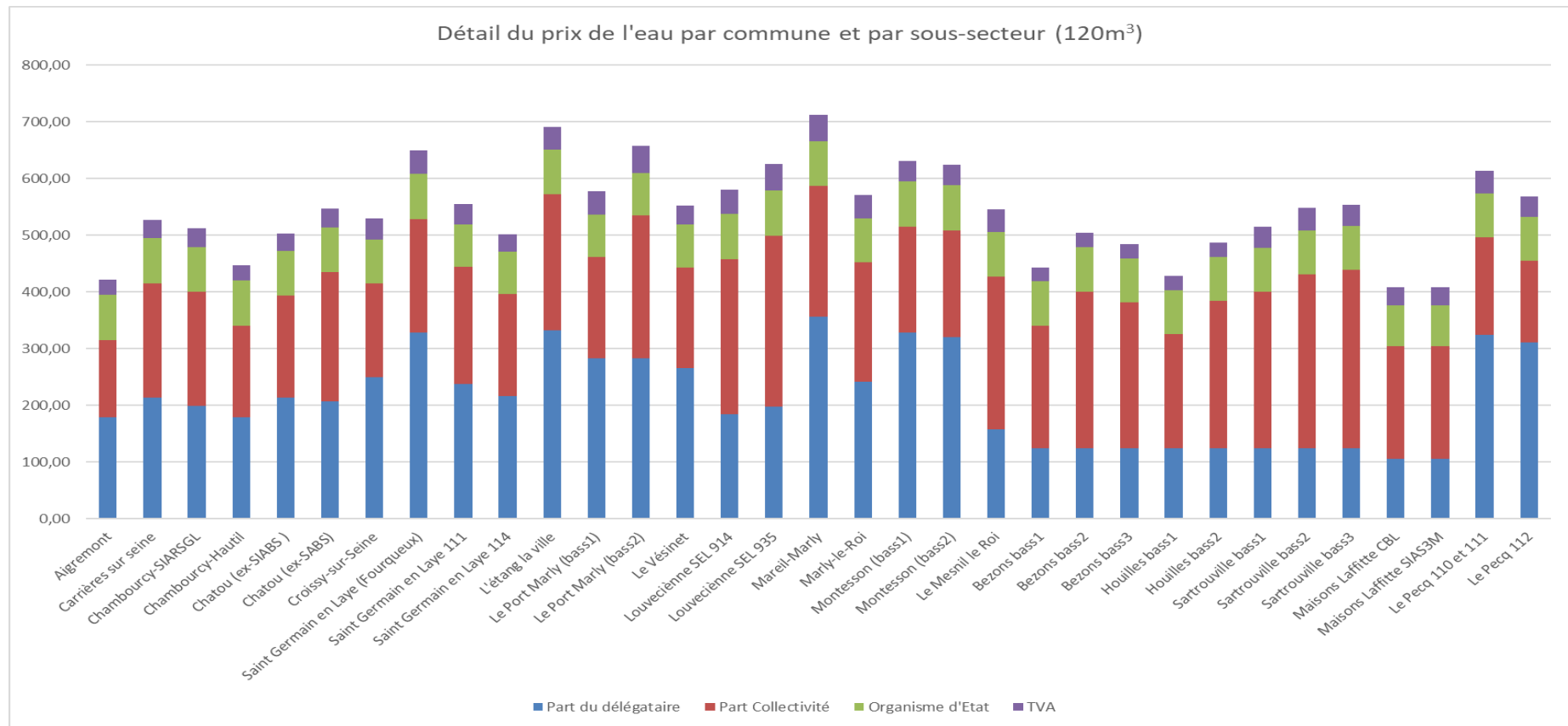


Figure 35 : Parts des redevances (délégataire, collectivité, organisme d'état) et TVA en euros sur le montant des factures type 120m<sup>3</sup>.

**Tableau 3 : Détails du prix globale de l'eau par ville ou sous-secteur d'une même ville.**

Communes et sous-secteur	Part du délégataire (€)	Part Collectivité (€)	Organisme d'Etat (€)	TVA globale (€)
Aigremont	178,70	136,91	79,20	27,31
Carrières sur seine	214,12	201,06	80,22	32,21
Chambourcy-SIARSGL	199,28	200,83	79,20	33,24
Chambourcy-Hautil	178,70	162,11	79,20	27,31
Chatou (ex-SIABS)	214,09	180,01	78,54	30,36
Chatou (ex-SABS)	207,07	227,62	78,54	34,42
Croissy-sur-Seine	249,49	165,42	77,82	36,73
Saint Germain en Laye (Fourqueux)	329,04	199,64	79,80	40,74
Saint Germain en Laye 111	237,24	206,84	75,66	35,46
Saint Germain en Laye 114	216,66	179,24	75,66	30,65
L'étang la ville	332,60	239,39	78,60	40,32
Le Port Marly (bass1)	283,14	178,69	74,82	40,60
Le Port Marly (bass2)	283,14	251,89	74,82	47,92
Le Vésinet	265,36	178,20	75,66	33,08
Louveciennes SEL 914	183,94	274,14	80,22	42,79
Louveciennes SEL 935	197,51	301,74	80,22	46,90
Mareil-Marly	356,74	230,59	77,76	47,17
Marly-le-Roi	241,96	210,62	77,40	40,53
Montesson (bass1)	327,96	187,30	79,92	36,43
Montesson (bass2)	320,94	187,30	79,92	35,73
Le Mesnil le Roi	157,63	270,12	77,89	39,69
Bezons	125,05	215,58	77,89	24,85
Houilles bass1	125,05	200,41	77,89	24,85
Houilles bass2	125,05	259,14	77,89	24,85
Sartrouville bass1	125,05	274,92	77,89	36,91
Sartrouville bass2	125,05	306,12	77,89	40,03
Sartrouville bass3	125,05	313,98	77,89	36,91
Maisons Laffitte CBL	105,40	198,67	72,55	31,73
Maisons Laffitte SIAS3M	105,40	198,67	72,55	31,73
Le Pecq 110 et 111	324,11	172,36	77,70	39,81
Le Pecq 112	310,55	144,76	77,70	35,69

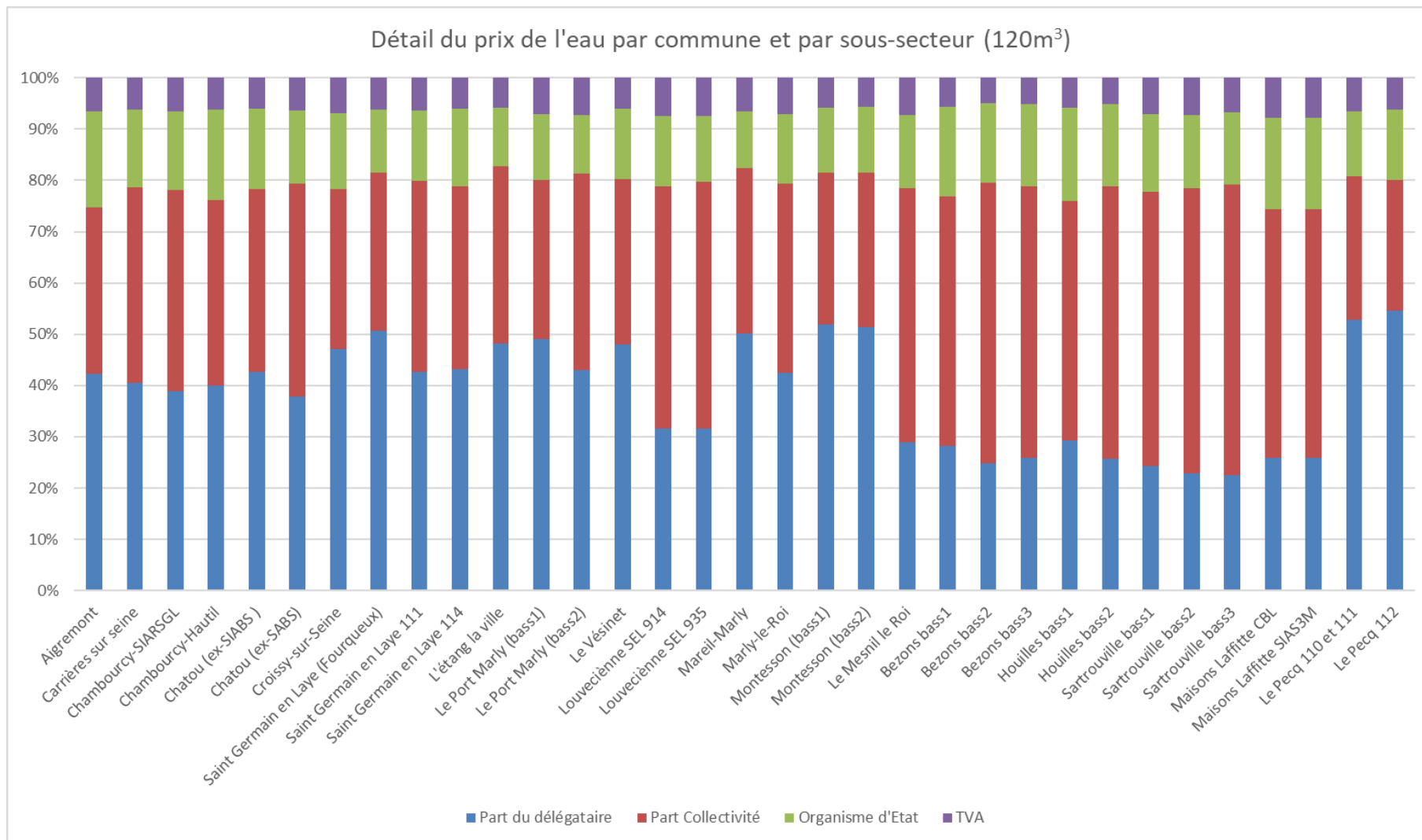


Figure 36 : Parts des redevances (délégataire, collectivité, organisme d'état) et TVA en % sur le montant des factures type 120m<sup>3</sup>.

Accusé de réception en préfecture  
078-200058519-20240926-lmc17229-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2024  
Date de publication : 03/10/2024

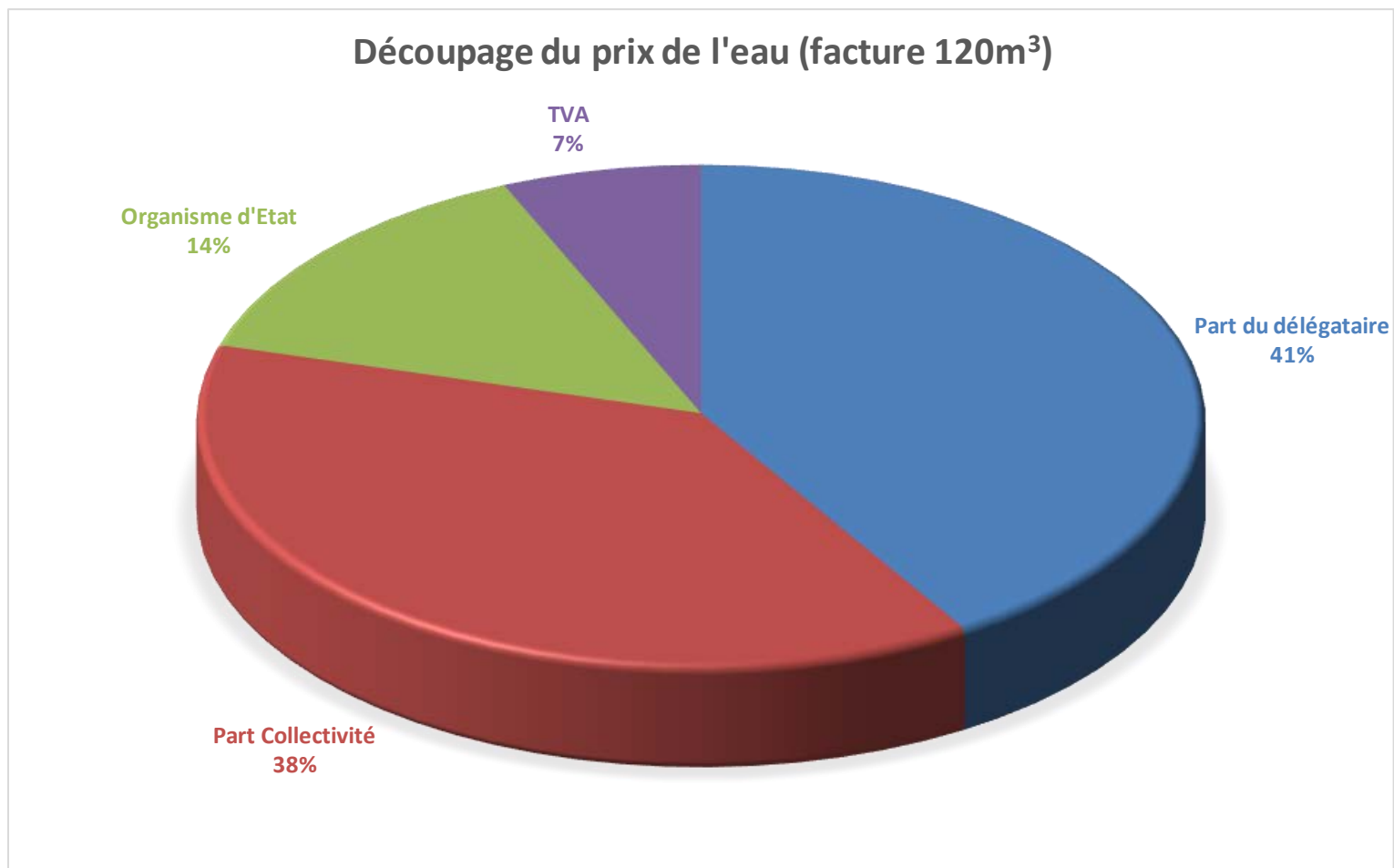


Figure 37 : Découpage de prix de l'eau (Moyenne des factures 120m<sup>3</sup> des communes de la CASGBS)

## 5.6 Le prix de l'eau sur le territoire

Le tableau ci-dessous présente le prix d'une facture type de 120m<sup>3</sup> en euros et détaille le prix en euros / m<sup>3</sup>.

**Tableau 4 : Montants moyen d'une facture type 120m<sup>3</sup> par commune**

	Prix 120m <sup>3</sup>	Prix au m <sup>3</sup>
Aigremont	422,1 €	3,52 €
Carrières sur seine	527,6 €	4,40 €
Chambourcy	479,9 €	4,00 €
Chatou	525,3 €	4,38 €
Croissy-sur-Seine	529,5 €	4,41 €
Saint Germain en Laye (Fourqueux)	649,2 €	5,41 €
Saint Germain en Laye	528,7 €	4,41 €
L'étang la ville	690,9 €	5,76 €
Le Port Marly	617,5 €	5,15 €
Le Vésinet	552,3 €	4,60 €
Louveciennes	603,7 €	5,03 €
Mareil-Marly	712,3 €	5,94 €
Marly-le-Roi	570,5 €	4,75 €
Montesson	627,8 €	4,84 €
Le Mesnil le Roi	545,3 €	4,54 €
Bezons	477,1 €	3,98 €
Houilles	428,2 €	3,57 €
Sartrouville	539,2 €	4,49 €
Maisons Laffitte	408,4 €	3,40 €
Le Pecq	591,3 €	4,93 €
<b>Prix moyen CASGBS</b>	<b>551,34 €</b>	<b>4,57 €</b>

### 5.7 Le poids de l'adduction d'eau potable et du traitement de l'eau usée dans une facture d'eau (120m<sup>3</sup>)

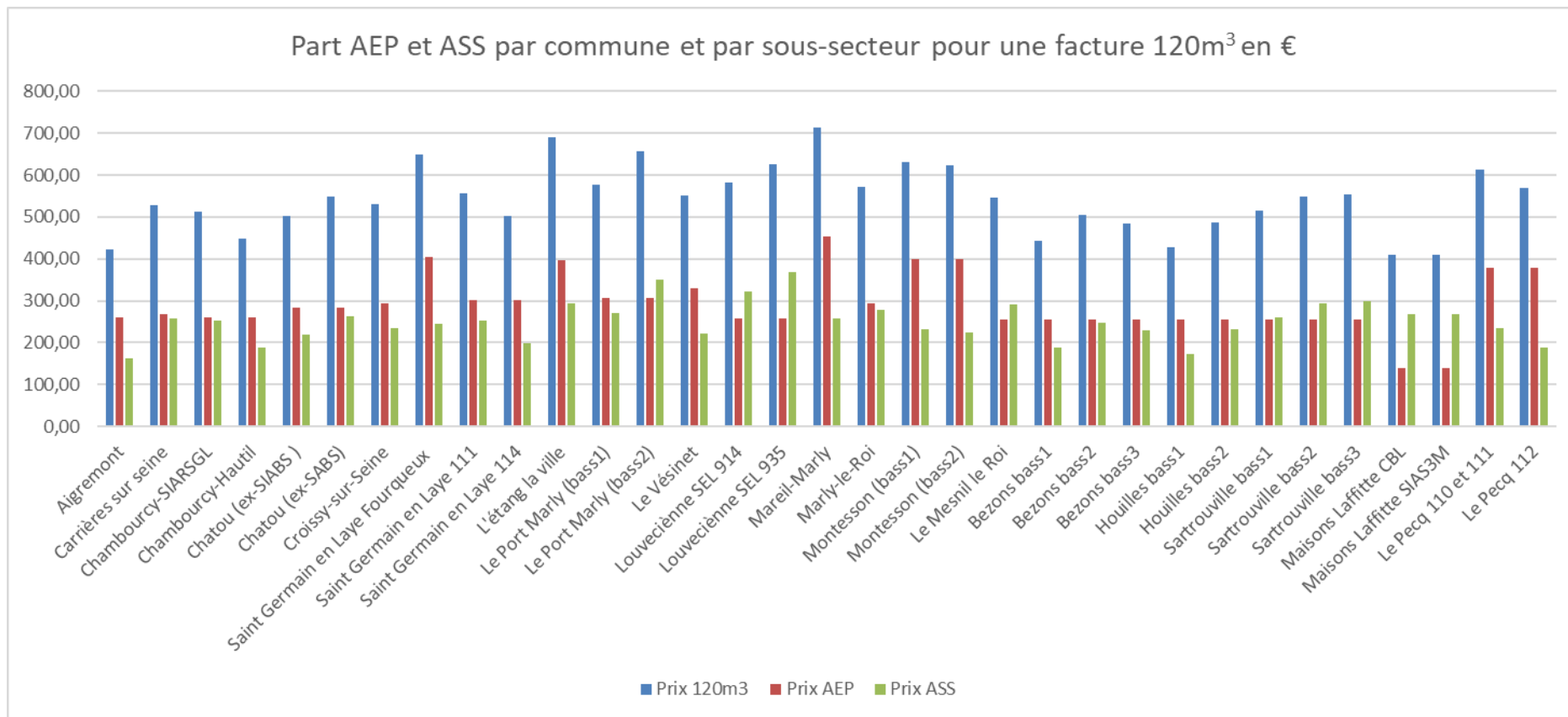


Figure 38 : Part de l'adduction de 120m<sup>3</sup> d'eau potable et de leur traitement dans une facture d'eau

**Tableau 5 : Détail des prix d'adduction de 120m<sup>3</sup> d'eau potable et de leur traitement par commune et sous-secteur**

Communes et sous-secteurs	Prix 120m <sup>3</sup> (€)	Prix AEP (€)	Prix ASS (€)	Total au m <sup>3</sup> (€)
Aigremont	422,12	260,05	162,07	3,52
Carrières sur seine	527,60	268,67	258,93	4,40
Chambourcy-SIARSGL	512,56	260,05	252,51	4,27
Chambourcy-Hautil	447,32	260,05	187,27	3,73
Chatou (ex-SIABS)	503,00	283,77	219,23	4,19
Chatou (ex-SABS)	547,65	283,77	263,88	4,56
Croissy-sur-Seine	529,46	293,97	235,49	4,41
Saint Germain en Laye Fourqueux	649,22	403,91	245,30	5,41
Saint Germain en Laye 111	555,21	302,70	252,50	4,63
Saint Germain en Laye 114	502,21	302,70	199,51	4,19
L'étang la ville	690,91	396,02	294,89	5,76
Le Port Marly (bass1)	577,25	306,27	270,97	4,81
Le Port Marly (bass2)	657,77	306,28	351,49	5,48
Le Vésinet	552,29	329,53	222,76	4,60
Louveciennes SEL 914	581,09	258,92	322,16	4,84
Louveciennes SEL 935	626,37	258,92	367,44	5,22
Mareil-Marly	712,26	453,53	258,73	5,94
Marly-le-Roi	570,50	292,48	278,02	4,75
Montesson (bass1)	631,61	400,39	231,22	5,26
Montesson (bass2)	623,89	400,39	223,50	5,20
Le Mesnil le Roi	545,33	255,26	290,07	4,54
Bezons	443,36	255,25	188,11	3,69
Houilles bass1	503,84	255,25	248,59	4,20
Houilles bass2	484,17	255,25	228,92	4,03
Sartrouville bass1	428,19	255,25	172,94	3,57
Sartrouville bass2	486,93	255,26	231,67	4,06
Sartrouville bass3	514,76	255,25	259,51	4,29
Maisons Laffitte CBL	549,08	255,25	293,83	4,58
Maisons Laffitte SIAS3M	553,82	255,25	298,57	4,62
Le Pecq 110 et 111	408,36	139,16	269,20	3,40
Le Pecq 112	408,36	139,16	269,20	3,40

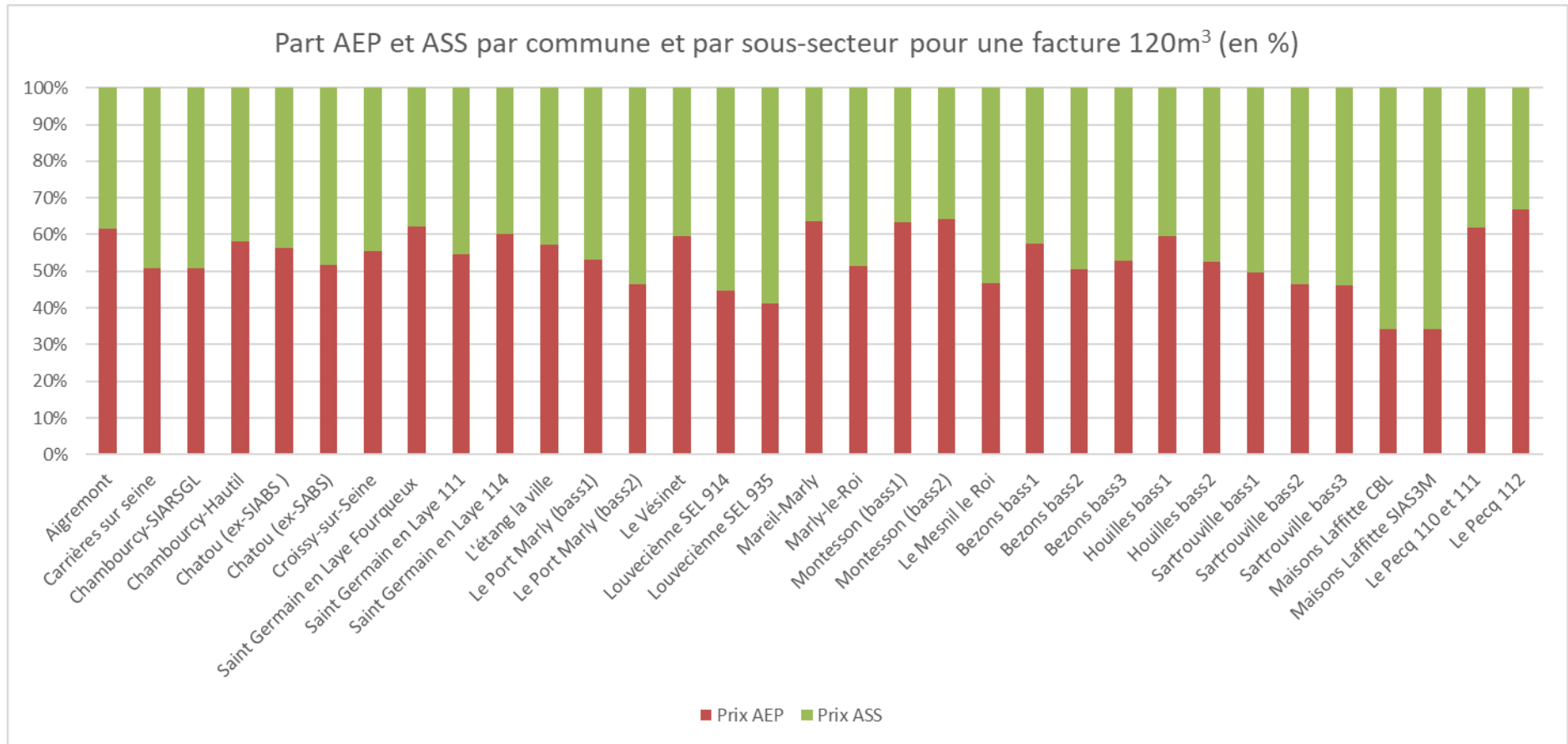


Figure 39 : Part des montant de l'adduction d'eau et du traitement des eaux TTC dans une facture 120m<sup>3</sup> par commune et sous-secteur



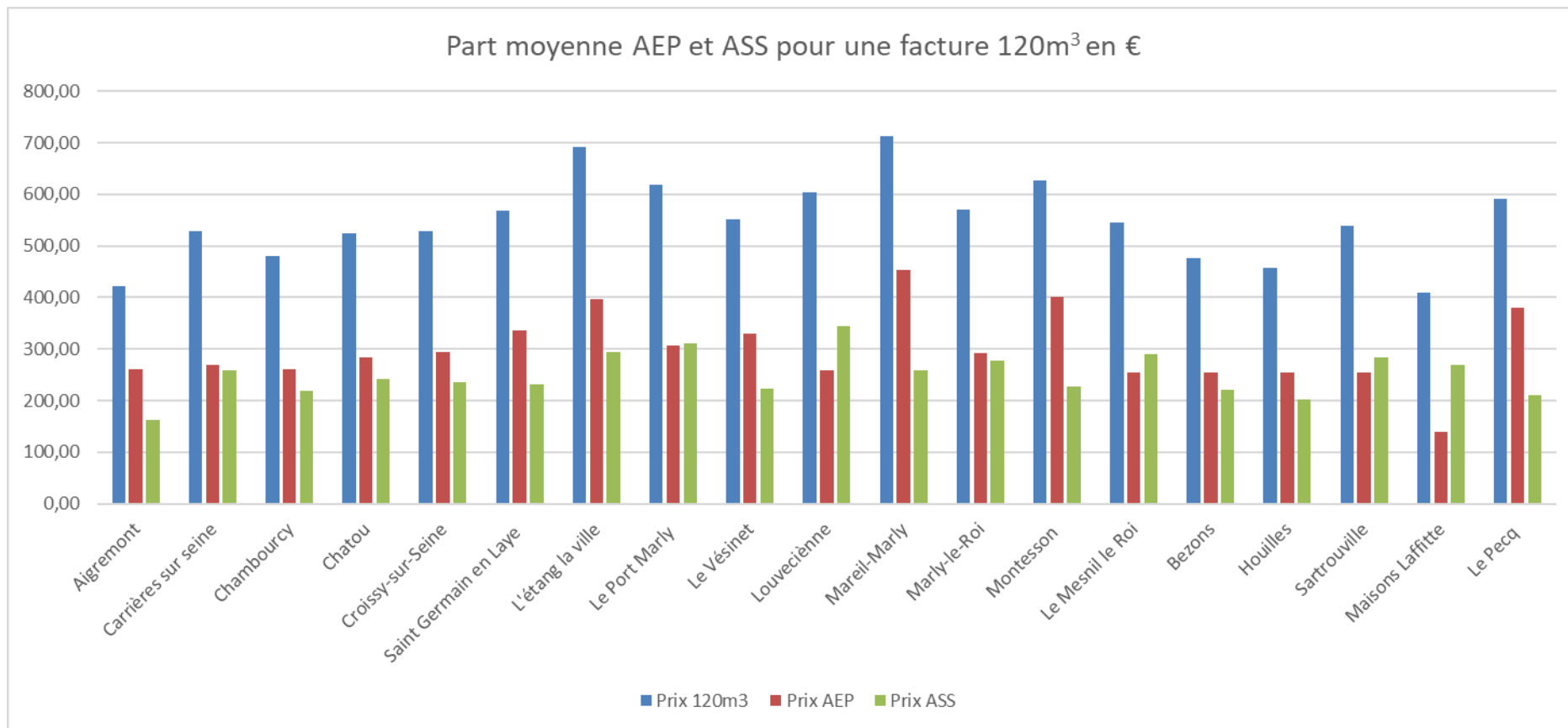


Figure 40 : Part des montant moyen de l'adduction d'eau et du traitement des eaux TTC dans une facture 120m³ par commune

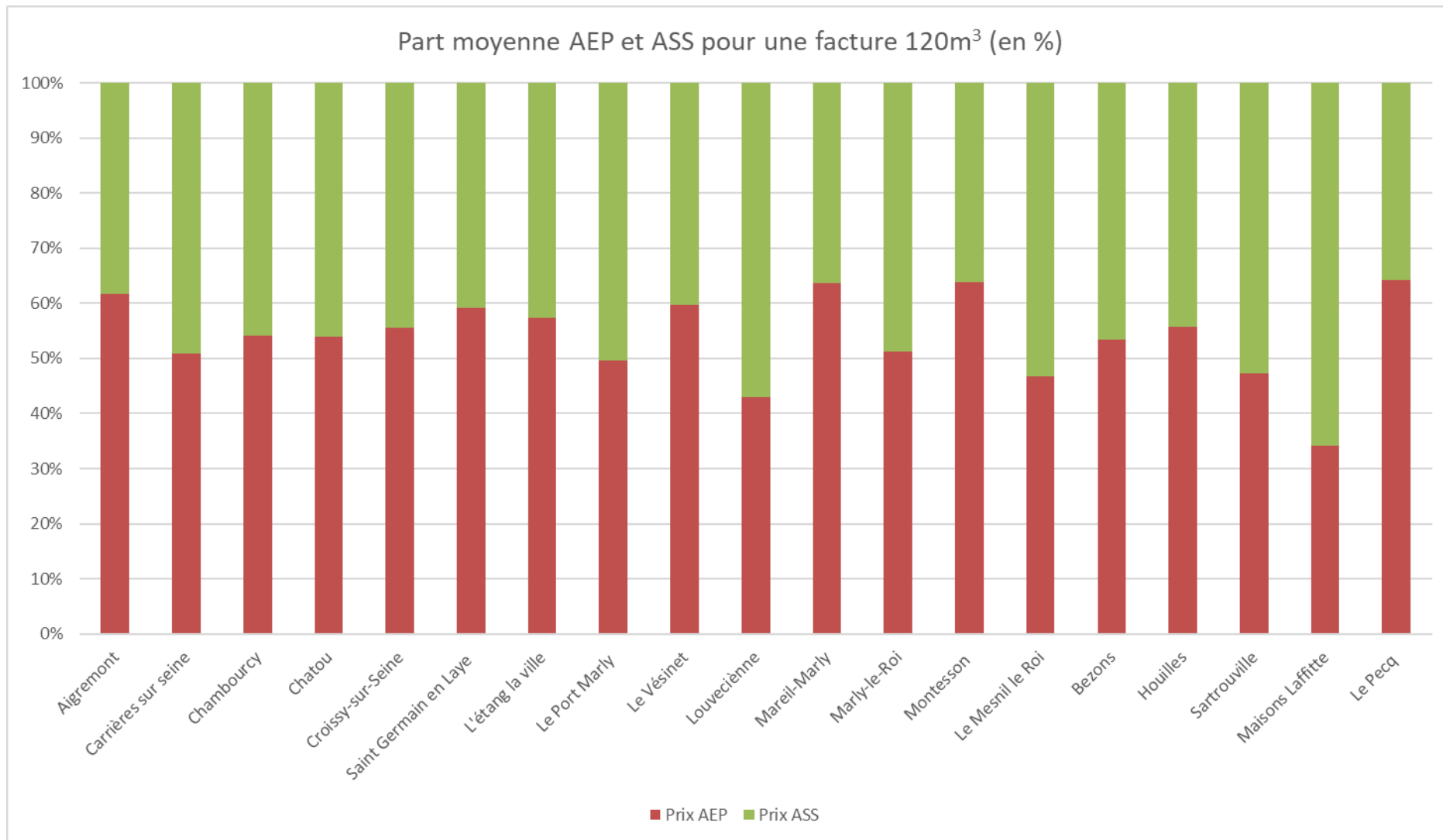


Figure 41 : Part des montants moyens de l'adduction d'eau et du traitement des eaux TTC dans une facture 120m<sup>3</sup> par commune

**Tableau 6 : Détail des prix moyens d'adduction de 120m<sup>3</sup> d'eau potable et de leur traitement**

Communes	Prix global 120m <sup>3</sup>	Prix AEP (€)	Prix ASS (€)	Prix en € au m3
Aigremont	422,12	260,05	162,07	3,52
Carrières sur seine	527,60	268,67	258,93	4,40
Chambourcy	479,94	260,05	219,89	4,00
Chatou	525,33	283,77	241,55	4,38
Croissy-sur-Seine	529,46	293,97	235,49	4,41
Saint Germain en Laye	568,88	336,44	232,44	4,74
L'étang la ville	690,91	396,02	294,89	5,76
Le Port Marly	617,51	306,28	311,23	5,15
Le Vésinet	552,29	329,53	222,76	4,60
Louveciennes	603,73	258,92	344,80	5,03
Mareil-Marly	712,26	453,53	258,73	5,94
Marly-le-Roi	570,50	292,48	278,02	4,75
Montesson	627,75	400,39	227,36	5,23
Le Mesnil le Roi	545,33	255,26	290,07	4,54
Bezons	477,12	255,25	221,88	3,98
Houilles	457,56	255,25	202,31	3,81
Sartrouville	539,22	255,25	283,97	4,49
Maisons Laffitte	408,36	139,16	269,20	3,40
Le Pecq	591,33	379,83	211,51	4,93
<b>Prix moyen CASGBS</b>	<b>549,85</b>	<b>298,95</b>	<b>250,90</b>	<b>4,58</b>

## 6 ANNEXES

### 6.1 Annexe 1- Répartition des réseaux d'assainissement

COMMUNES	EAUX USEES			EAUX PLUVIALES			UNITAIRES			TOTAL	
	Linéaire ml (hors refoulement)	Nombre de regards	Postes de relèvement	Linéaire ml (hors refoulement)	Nombre de regards	Postes de relèvement	Linéaire ml (hors refoulement)	Nombre de regards	Postes de relèvement	Linéaire ml (hors refoulement)	Nombre de regards
Aigremont	5 016	120	1	5 016	129	1	3 344	97	-	13 376	346
Bezons	414	-	1	1 380	-	-	39 259	-	-	41 053	2 216
Carnières-sur-Seine	5 624	204	2	7 922	263	-	18 506	639	-	32 052	1 106
Chambourcy	17 000	-	2	25 457	-	1	6 737	-	-	49 194	-
Chatou	13 650	-	2	16 320	-	-	34 340	-	-	64 310	-
Croissy-sur-Seine	3 197	110	1	4 178	138	-	25 300	688	-	32 675	936
Houilles	-	-	-	-	-	-	61 136	1 995	-	61 136	1 995
Le-Mesnil-le-Roi	624	-	1	2 959	-	-	14 417	-	-	18 000	485
Le Pecq	5 442	-	6	12 452	-	1	8 889	-	-	26 783	-
Le Port-Marly	5 447	206	1	8 453	254	-	144	8	-	14 044	469
Le Vésinet	61 410	-	9	43 330	-	3	-	-	2	104 740	-
L'Etang-la-Ville	685	58	-	1 010	136	-	18 060	679	-	19 755	873
Louveciennes	19 740	-	4	21 174	-	-	388	-	-	41 302	1 517
Maisons-Laffitte	26 487	-	1	11 018	-	-	34 489	-	-	71 994	2 013
Mareil-Marly	800	28	4	400	50	-	8 785	321	-	9 985	399
Marly-le-Roi	11 740	408	1	16 624	347	-	17 836	640	-	46 200	1 395
Montesson	28 610	997	7	29 100	918	2	590	18	-	58 300	1 933
Saint-Germain-en-Laye	6 680	-	2	7 840	-	9	75 072	-	2	89 592	-
Sartroville	-	-	1	-	-	2	112 299	-	2	112 299	0
<b>TOTAL Collecte</b>	<b>212 566</b>	<b>-</b>	<b>46</b>	<b>214 633</b>	<b>-</b>	<b>19</b>	<b>479 591</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>906 790</b>	<b>-</b>
<b>SABS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20 240</b>	<b>-</b>
<b>SIABS</b>	<b>23 595</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>11 157</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34 768</b>	<b>1 485</b>
<b>SIARSGL</b>	<b>12 551</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>11 884</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 277</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39 712</b>	<b>993</b>
<b>SMAS3M</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 000</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>13 000</b>	<b>-</b>
<b>SMAVND</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 768</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>5 768</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL Transport</b>	<b>36 146</b>	<b>-</b>	<b>17</b>	<b>23 041</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>34 061</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>113 488</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL CASGBS</b>	<b>248 712</b>	<b>-</b>	<b>63</b>	<b>237 674</b>	<b>-</b>	<b>19</b>	<b>513 652</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>1 020 278</b>	<b>-</b>

## 6.2 Annexe 3- Les indicateurs eau potable par commune

Les case vides en 2021, 2022 et 2023 sont dues à une absence ou à la non-communication de données.

### 6.2.1 Les indicateurs clés eau potable par commune

Valeur	Nombre d'abonnés		
	2021	2022	2023
Indicateur			
Carrières-sur-Seine	3 110,00	3 141,00	3164,0
Chatou	5 038,00	5 053,00	5100,0
Croissy-sur-Seine	2 592,00	2 588,00	2648,0
L'étang la Ville	1 396,00	1 411,00	1418,0
Le Pecq	2 118,00	2 162,00	2169,0
Le Port Marly	485,00	499,00	514,0
Le Vésinet	3 929,00	4 046,00	4071,0
Maisons Laffitte	3 956,00	4 038,00	4060,0
Mareil-Marly	1 103,00	1 128,00	1149,0
Marly-le-Roi	1 956,00	2 021,00	2054,0
Montesson	3 670,00	3 696,00	3727,0
Fourqueux	1 179,00	1 188,00	1203,0
Saint Germain en Laye	5 271,00	5 315,00	5329,0
<b>Total</b>	<b>35 803,00</b>	<b>36 286,00</b>	<b>36 606,0</b>

Valeur	Volumes mis en distribution (volumes relevés aux compteurs d'achat en gros + production - volumes exportés)		
	2021	2022	2023
Indicateur			
	m <sup>3</sup>		
Carrières-sur-Seine	945 509,0	1 070 103,0	1 016 100,0
Chatou	1 407 605,0	1 476 581,0	1 472 861,0
Croissy-sur-Seine	784 826,0	744 563,0	739 709,0
L'étang la Ville	305 043,0	329 273,0	279 145,0
Le Pecq	3 603 226,0	3 618 841,0	3 433 667,0
Le Port Marly	322 577,0	334 009,0	322 321,0
Le Vésinet	3 603 226,0	3 618 841,0	3 433 667,0
Maisons Laffitte	1 793 778,0	1 805 483,0	1 666 600,0

Mareil-Marly	253 367,0	234 550,0	276 272,0
Marly-le-Roi	1 017 266,0	987 417,0	920 141,0
Montesson	3 603 226,0	3 618 841,0	3 433 667,0
Fourqueux	344 327,0	332 503,0	316 338,0
Saint Germain en Laye	2 581 763,0	2 514 752,0	2 515 854,0
Total	13 359 287,0	13 448 075,0	12 959 008,0

	Rendement hydraulique du réseau		
	2021	2022	2023
Valeur	%		
Indicateur	P104.3		
Carrières-sur-Seine	83,5%	78,0%	78,9%
Chatou	95,2%	93,7%	92,3%
Croissy-sur-Seine	95,9%	96,1%	95,4%
L'étang la Ville	81,4%	74,3%	78,6%
Le Pecq	93,1%	92,2%	91,2%
Le Port Marly	86,5%	84,3%	93,1%
Le Vésinet	93,1%	91,4%	91,2%
Maisons Laffitte	93,8%	93,6%	90,9%
Mareil-Marly	86,2%	85,3%	84,3%
Marly-le-Roi	89,2%	92,6%	92,1%
Montesson	93,1%	92,2%	91,2%
Fourqueux	86,2%	85,4%	84,3%
Saint Germain en Laye	93,1%	93,7%	93,5%
Total	90%	89%	90,52%

	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		
	2021	2022	2023
Valeur	%		
Indicateur	P107.2		
Carrières-sur-Seine	0,55	0,54	0,44
Chatou	1,01	1,09	1,24
Croissy-sur-Seine	1,48	1,15	0,7
L'étang la Ville	0,83	0,58	0,47
Le Pecq	1,34	1,1	1,03
Le Port Marly	0,08	0,88	0,87
Le Vésinet	0,39	0,31	0,23
Maisons Laffitte	2,74	0,82	0,26
Mareil-Marly	0,24	0	0,07

Marly-le-Roi	0,45	0,34	0,45
Montesson	0,56	0,33	0,45
Fourqueux	0,47	0,28	0,27
Saint Germain en Laye	0,54	0,48	0,41
Total	0,82	0,61	0,53

	Montant investi pour la réhabilitation		
	2021	2022	2023
Valeur	€ HT		
Indicateur	DC.195		
Carrières-sur-Seine	Pas de données		
Chatou			
Croissy-sur-Seine			
L'étang la Ville		207 846,98 €	207 846,98 €
Le Pecq			
Le Port Marly			
Le Vésinet			
Maisons Laffitte		71 635,37 €	71 635,37 €
Mareil-Marly		14 995,26 €	14 995,26 €
Marly-le-Roi			
Montesson			
Fourqueux			
Saint Germain en Laye		673 445,26 €	673 445,26 €
Total		967 922,87 €	967 922,87 €

	Consommation moyenne		
	2021	2022	2023
Valeur	L/hab/j		
Indicateur			
Carrières-sur-Seine	131,36	132,05	135,27
Chatou	118,76	123,79	122,21
Croissy-sur-Seine	182,96	169,05	166,64
L'étang la Ville	141,81	140,59	122,12
Le Pecq	131,26	124,96	130,96
Le Port Marly	133,36	139,73	145,25
Le Vésinet	184,42	177,39	173,81
Maisons Laffitte	190,17	193,47	175,09
Mareil-Marly	145,61	136,79	151,15
Marly-le-Roi	144,32	146,28	133,79

Montesson	156,05	157,04	156,05
Fourqueux	198,38	180,29	171,63
Saint Germain en Laye	152,21	149,64	150,90
Total	154,67	151,62	148,84

	Linéaire renouvelé		
	2021	2022	2023
Valeur	mL		
Indicateur			
Carrières-sur-Seine	248,05	244,08	199,54
Chatou	689,83	610,4	847,54
Croissy-sur-Seine	577,79	440,45	268,03
L'étang la Ville	212,48	149,64	119,71
Le Pecq	485,62	397,98	372,65
Le Port Marly	11,28	123,2	122,58
Le Vésinet	296,95	235,6	174,85
Maisons Laffitte	2740,00	820	262,60
Mareil-Marly	51,36	0	14,60
Marly-le-Roi	208,80	157,76	208,53
Montesson	338,13	199,254	272,57
Fourqueux	87,42	52,64	52,87
Saint Germain en Laye	559,44	495,84	437,76
Total	6507,14	3926,84	3353,8

## 6.2.2 Les indicateurs techniques eau potable par commune

	Nombre d'habitants desservis		
	2021	2022	2023
Valeur			
Indicateur	D101.0		
Carrières-sur-Seine	15376	15335	15256
Chatou	30654	30190	30135
Croissy-sur-Seine	10367	10624	10663
L'étang la Ville	4638	4613	4812
Le Pecq	16046	16081	16121
Le Port Marly	5537	5505	5660
Le Vésinet	16496	16108	16117
Maisons Laffitte	24124	23862	23700



Mareil-Marly	3845	3835	3943
Marly-le-Roi	16884	16857	17010
Montesson	15269	15076	14470
Fourqueux	3837	3974	3978
Saint Germain en Laye	42812	42197	42126
<b>Total</b>	<b>205 885,00</b>	<b>204 257,00</b>	<b>203 991,00</b>

	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		
	2021	2022	2023
Valeur	%		
Indicateur	P108.3		
Carrières-sur-Seine	100	100	100
Chatou	100	100	100
Croissy-sur-Seine	100	100	100
L'étang la Ville	100	100	100
Le Pecq	100	100	100
Le Port Marly	100	100	100
Le Vésinet	100	100	100
Maisons Laffitte	80	81	80
Mareil-Marly	100	100	100
Marly-le-Roi	100	100	100
Montesson	100	100	100
Fourqueux	100	100	100
Saint Germain en Laye	120	100	100
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>98,54</b>	<b>98,46</b>

	Linéaire de réseau hors branchements (dans les chiffres clés)		
	2021	2022	2023
Valeur	Km		
Indicateur	VP.077		
Carrières-sur-Seine	45,1	45,2	45,35
Chatou	68,3	56	68,35
Croissy-sur-Seine	39,04	38,3	38,29
L'étang la Ville	25,6	25,8	25,47
Le Pecq	36,24	36,18	36,18
Le Port Marly	14,1	14	14,09
Le Vésinet	76,14	76	76,02
Maisons Laffitte	100	100	101

Mareil-Marly	21,4	21,57	20,85
Marly-le-Roi	46,4	46,4	46,34
Montesson	60,38	60,38	60,57
Fourqueux	18,6	18,8	19,58
Saint Germain en Laye	103,6	103,3	106,8
Total	654,90	641,93	658,86

	ICGP des réseaux d'eau potable		
	2021	2022	2023
Valeur	/120		
Indicateur	P103.2B		
Carrières-sur-Seine	120	120	120
Chatou	120	120	120
Croissy-sur-Seine	120	120	120
L'étang la Ville	120	120	120
Le Pecq	120	120	120
Le Port Marly	120	120	120
Le Vésinet	120	120	120
Maisons Laffitte	95	120	120
Mareil-Marly	120	120	120
Marly-le-Roi	120	120	120
Montesson	120	120	120
Fourqueux	120	120	120
Saint Germain en Laye	120	118	118
Total	118,08	119,85	119,85

	Indice linéaire des pertes en réseau		
	2021	2022	2023
Valeur	m <sup>3</sup> /km/j		
Indicateur	P106.3		
Carrières-sur-Seine	12,5	19,9	15,9
Chatou	3,69	5,32	6,29
Croissy-sur-Seine	6,36	6,24	6,52
L'étang la Ville	6,89	9,78	6,96
Le Pecq	7,36	8,81	9,1
Le Port Marly	10,2	10,3	4,29
Le Vésinet	7,36	9,74	9,1
Maisons Laffitte	4,28	4,35	5,65
Mareil-Marly	6,19	6,55	7,72

Marly-le-Roi	7,41	5,01	5,29
Montesson	7,36	8,81	9,1
Fourqueux	9,68	10,3	9,4
Saint Germain en Laye	5,12	5,4	5,02
Total	7,26	8,50	7,72

	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (microbiologie)		
	2021	2022	2023
Valeur	%		
Indicateur	P101.1		
Carrières-sur-Seine	100	100	100
Chatou	100	100	100
Croissy-sur-Seine	100	100	100
L'étang la Ville	100	100	100
Le Pecq	100	100	100
Le Port Marly	100	100	100
Le Vésinet	100	100	100
Maisons Laffitte	100	100	100
Mareil-Marly	100	100	100
Marly-le-Roi	100	100	100
Montesson	100	100	100
Fourqueux	100	100	100
Saint Germain en Laye	100	100	100
Total	100,00	100,00	100,00

	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (physico-chimique)		
	2021	2022	2023
Valeur	%		
Indicateur	P102.1		
Carrières-sur-Seine	100	100	100
Chatou	100	100	100
Croissy-sur-Seine	100	100	100
L'étang la Ville	100	100	100
Le Pecq	100	100	100
Le Port Marly	100	100	100
Le Vésinet	100	100	100
Maisons Laffitte	100	100	100
Mareil-Marly	100	100	100

Marly-le-Roi	100	100	100
Montesson	100	100	100
Fourqueux	100	100	100
Saint Germain en Laye	100	100	100
Total	100,00	100,00	100,00

### 6.2.3 Les indicateurs client eau potable par commune

	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		
	2021	2022	2023
Valeur	%		
Indicateur	P152.1		
Carrières-sur-Seine	83,3	94,7	100
Chatou	96,1	97,7	97,6
Croissy-sur-Seine	100	95,7	97,5
L'étang la Ville	88,9	100	96,15
Le Pecq	100	94,7	95,65
Le Port Marly		100	100
Le Vésinet	100	97,1	97,89
Maisons Laffitte	100	100	100
Mareil-Marly		96,7	100
Marly-le-Roi	90,9	100	100
Montesson	92,9	95,7	94
Fourqueux	98,9	97,5	77,27
Saint Germain en Laye	98,9	97,5	96,82
Total	95,44	97,49	96,38

	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés		
	2021	2022	2023
Valeur	Nbr/1000 abonnés		
Indicateur	P151.1		
Carrières-sur-Seine	0,13	0,64	0
Chatou	0,16	1,78	0,78
Croissy-sur-Seine	0,48	1,16	0
L'étang la Ville	1,94	1,42	2,12
Le Pecq	0,19	3,24	1,84

Le Port Marly		0	1,95
Le Vésinet	0	1,98	0,25
Maisons Laffitte	0,76	3,22	4,43
Mareil-Marly		1,77	0,87
Marly-le-Roi	0,65	5,44	3,41
Montesson	0,39	0,81	1,88
Fourqueux	0,26	0,84	0,83
Saint Germain en Laye	0	5,83	0,56
<b>Total</b>	<b>0,45</b>	<b>2,16</b>	<b>1,46</b>

	Taux de réclamations pour 1000 abonnés		
	2021	2022	2023
Valeur	%		
Indicateur	P155.1		
Carrières-sur-Seine	13,5	12,1	9,48
Chatou	5,95	7,12	6,47
Croissy-sur-Seine	9,65	6,96	6,42
L'étang la Ville	10,7	12	2,12
Le Pecq	11,3	8,79	10,1
Le Port Marly	4,1	18	19,5
Le Vésinet	12,5	5,93	3,68
Maisons Laffitte	2,78	2,72	2,46
Mareil-Marly	30,8	11,5	13,9
Marly-le-Roi	21,5	8,41	17
Montesson	13,4	10,3	8,05
Fourqueux	76,3	16,8	10,8
Saint Germain en Laye	17,1	11,8	8,44
<b>Total</b>	<b>17,65</b>	<b>10,19</b>	<b>9,12</b>

## 6.2.4 Les indicateurs financiers eau potable par commune

	Prix de l'eau pour 120 m3 (prix au m <sup>3</sup> TTC)		
	2021	2022	2023
Valeur	€		
Indicateur	D102.0		
Carrières-sur-Seine	2,06	2,16	2,24
Chatou	2,18	2,29	2,36
Croissy-sur-Seine	2,25	2,34	2,45
L'étang la Ville	2,79	3,03	3,30
Le Pecq	2,78	3,04	3,17
Le Port Marly	2,27	2,56	2,55
Le Vésinet	2,88	3,03	2,75
Maisons Laffitte	0,82	0,89	1,16
Mareil-Marly	3,05	3,24	3,78
Marly-le-Roi	2,17	2,46	2,44
Montesson	2,66	2,81	3,34
Fourqueux	2,72	2,83	3,37
Saint Germain en Laye	2,20	2,14	2,52
Total	2,37	2,53	2,51

	Taux d'impayés sur les factures d'eau		
	2021	2022	2023
Valeur	%		
Indicateur	P154.0		
Carrières-sur-Seine	1,78	1	1,25
Chatou	0,45	0	0,38
Croissy-sur-Seine	0,73	0,38	0,42
L'étang la Ville		0,37	0,36
Le Pecq	0,66	0,4	0,7
Le Port Marly	0,46	0,14	0,71
Le Vésinet	0,63	1,03	1,17
Maisons Laffitte	0,48	1,67	1,02
Mareil-Marly	0,64	0,5	0,67
Marly-le-Roi	0,55	0,23	0,25
Montesson	1,04	1,97	1,91
Fourqueux	0,85	0,16	0,43

Saint Germain en Laye	1,38	0,38	0,89
Total	0,80	0,63	0,78

	Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité		
	2021	2022	2023
Valeur	cts d'€/m3		
Indicateur	P109.0		
Carrières-sur-Seine	0	0	0
Chatou	0	0	0
Croissy-sur-Seine	0	0	0
L'étang la Ville	0	0	0
Le Pecq	0	0	0
Le Port Marly	0	0	0
Le Vésinet	0	0	0
Maisons Laffitte		0	0
Mareil-Marly	0	0	0
Marly-le-Roi		0	0
Montesson		0	0
Fourqueux		0	0
Saint Germain en Laye		0	0

## 6.3 Annexe 4- Les indicateurs assainissement par commune

Les case vides en 2021, 2022 et 2023 sont dues à une absence ou à la non-communication de données.

### 6.3.1 Les indicateurs clé assainissement par commune

	Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte		
	2021	2022	2023
	u		
<b>Commune</b>	<b>D201.0</b>		
Aigremont	15 376	1 085	1 180
Bezons		31 795	32 017
Carrières s/ Seine		15 335	15 256
Chambourcy	10 367	4 500	4 500
Chatou		31 058	26 116
Croissy s/ Seine		10 624	10 663
Houilles	6 443	33 569	33 459
L'étang la Ville		4 613	4 673
Le Mesnil le roi	5 537	6 436	6 414
Le Pecq		16 081	15 582
Le Port Marly	7 030	5 505	5 660
Le Vésinet	24 124	16 421	16 496
Louveciennes		7 236	7 218
Maisons Laffitte	16 884	23 862	23 700
Mareil-Marly		3 448	3 845
Marly-le-Roi		16 884	16 884
Montesson		15 076	14 935
St Germain-en-Laye		48 832	48 896
Sartrouville		53 223	52 158
SIABS		202581	203 077,00
SABS			
SMAS3M	106728		
SIARSGL		110 337	107 270
SIARH			
<b>Total communal</b>	<b>85 761,00</b>	<b>345 583,00</b>	<b>339 652,00</b>
<b>Total syndicat</b>	<b>106 728,00</b>	<b>312 918,00</b>	<b>310 347,00</b>
<b>Total</b>	<b>192 489,00</b>	<b>658 501,00</b>	<b>649 999,00</b>



	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		
	2021	2022	2023
	%		
<b>Commune</b>	<b>P201.1</b>		
Aigremont			97%
Bezons			100%
Carrières s/ Seine			100%
Chambourcy		75%	75%
Chatou			84%
Croissy s/ Seine			96%
Houilles			94%
L'étang la Ville		100%	100%
Le Mesnil le roi			100%
Le Pecq		95%	95%
Le Port Marly			99%
Le Vésinet			100%
Louveciennes		94%	94%
Maisons Laffitte			100%
Mareil-Marly			100%
Marly-le-Roi			100%
Montesson		100%	99%
St Germain-en-Laye			98%
Sartrouville			95%
SIABS			
SABS			
SMAS3M			
SIARSGL			
SIARH			
Total communal		Non représentatif	96%
Total syndicat		Inconnu	Inconnu
<b>Total communes et syndicats</b>		Non représentatif	Non calculable

	Nombre d'abonnés		
	2021	2022	2023
	u		
<b>Commune</b>	<b>VP.056</b>		
Aigremont		401	403
Bezons		4 813	5 090
Carrières s/ Seine	3 018	3 055	3 093
Chambourcy		1 120	1 120
Chatou		5 053	5 064
Croissy s/ Seine	2 544	2 553	2 610
Houilles			7 404
L'étang la Ville		1 410	1 418
Le Mesnil le roi	1 329	1 337	1 349
Le Pecq		2 110	2 169
Le Port Marly	442	461	480
Le Vésinet		<b>4 046</b>	4 071
Louveciennes	1 030	1 164	1 169
Maisons Laffitte	3 902	3 986	4 008
Mareil-Marly		1 128	1 149
Marly-le-Roi	1 911	2 021	2 054
Montesson		3 655	3 727
St Germain-en-Laye		5 319	5 329
Sartrouville			9 570
SIABS	28 113	26 257	31 215,00
SABS			
SMAS3M			
SIARSGL	12 154	12 409	12522
SIARH			
<b>Total communal</b>	<b>14 176,00</b>	<b>43 632,00</b>	<b>61 277,00</b>
<b>Total syndicat</b>	<b>40 267,00</b>	<b>38 666,02</b>	<b>43 737,00</b>
<b>Total communes et syndicats</b>	<b>54 443,00</b>	<b>82 298,02</b>	<b>105 014,00</b>

	Volume d'eaux usées facturé /assiette de la redevance		
	2021	2022	2023
	m <sup>3</sup>		
Commune	VP.068		
Aigremont			437 317
Bezons		675 684	1 780 320
Carrières s/ Seine	597358	633 800	643 982
Chambourcy		300 243	300 243
Chatou		1 277 183	1 419 396
Croissy s/ Seine	653276	609 522	614 294
Houilles		1 370 900	1 449 844
L'étang la Ville		171 947	211 000
Le Mesnil le roi	32699	301 440	288 336
Le Pecq		678 117	770 606
Le Port Marly	294517	321 730	311 982
Le Vésinet		<b>1 017 698</b>	1 022 466
Louvenciennes	444044	479 585	453 342
Maisons Laffitte	1468577	1 485 139	1 361 378
Mareil-Marly		158 773	203 369
Marly-le-Roi	797495	905 596	821 938
Montesson		804 040	824 199
St Germain-en-Laye		2 150 482	2 300 309
Sartrouville		1 882 501	2 400 431
SIABS	10 477 018,00	10 590 818,00	10 133 741,80
SABS			
SMAS3M			
SIARSGL	4 462 915,00	4 412 847,80	4 207 939
SIARH			
Total communal	4 287 966,00	15 224 380,73	17 614 751,10
Total syndicat	14 939 933,00	15 003 665,80	14 341 680,90
Total communes et syndicats	19 227 899,00	30 228 046,53	31 956 432,00

	Linéaire de réseau (hors branchements)		
	2021	2022	2023
	km		
Commune	VP.077		
Aigremont		13,38	7,14
Bezons		41,05	39,67
Carrières s/ Seine	32,3	32,27	24,34
Chambourcy		49,20	23,74
Chatou		61,31	47,99
Croissy s/ Seine	32,7	28,50	28,51
Houilles		61,14	61,00
L'étang la Ville		19,76	16,40
Le Mesnil le roi		18,00	15,67
Le Pecq		26,80	14,33
Le Port Marly	14,1	14,90	5,63
Le Vésinet		108,74	61,41
Louveciennes		20,13	20,14
Maisons Laffitte		60,62	72,58
Mareil-Marly		9,99	9,59
Marly-le-Roi		46,20	29,58
Montesson		58,30	32,75
St Germain-en-Laye		89,59	81,00
Sartrouville		112,30	106,34
SIABS		34,77	27,90
SABS		20,24	20,24
SMAS3M		13,00	13,00
SIARSGL		28,14	28,06
SIARH		3,86	1,66
Total communal	79,10	872,16	697,81
Total syndicat		100,01	90,86
<b>Total communes et syndicats</b>	<b>79,10</b>	<b>972,17</b>	<b>788,67</b>

	Linéaire de curage					
	2021		2022		2023	
Aigremont	-	0%	-	0%	0,05	0%
Bezons	11,28	27%	9,41	23%	8,60	21%
Carrières s/ Seine	-	0%	-	0%	3,75	12%
Chambourcy	-	0%	-	0%	-	0%
Chatou	15,25	25%	16,40	27%	8,03	13%
Croissy s/ Seine	2,85	10%	4,25	15%	3,87	14%
Houilles	-	0%	-	0%	9,16	15%
L'étang la Ville	-	0%	-	0%	4,11	21%
Le Mesnil le roi	2,26	13%	2,71	15%	4,31	24%
Le Pecq	-	0%	-	0%	3,10	12%
Le Port Marly	1,16	8%	1,08	7%	1,26	8%
Le Vésinet	-	0%	-	0%	15,54	14%
Louveciennes	4,18	21%	4,22	21%	3,96	20%
Maisons Laffitte	11,56	19%	10,74	18%	13,52	22%
Mareil-Marly	-	0%	0,77	8%	0,97	10%
Marly-le-Roi	-	0%	2,66	6%	5,70	12%
Montesson	-	0%	-	0%	7,78	13%
St Germain-en-Laye	12,00	13%	12,00	13%	13,00	15%
Sartrouville	-	0%	-	0%	25,00	22%
SIABS	2,91	8%	2,63	8%	2,95	8%
SABS	-	0%	-	0%	-	0%
SMAS3M	-	0%	-	0%	-	0%
SIARSGL	2,71	10%	2,69	10%	3,79	13%
SIARH	-	0%	-	0%	-	0%
<b>Total</b>	<b>21,69</b>	<b>0%</b>	<b>50,62</b>	<b>5%</b>	<b>138,44</b>	<b>18%</b>

	km et % de réseau total					
Code						
	2021		2022		2023	
Aigremont	-	0%	-	0%	0,05	0%
Bezons	-	0%	-	0%	2,25	5%
Carrières s/ Seine	0,80	2%	0,92	3%	0,97	3%
Chambourcy	-	0%	-	0%	0,11	0%
Chatou	0,11	0%	0,51	1%	0,19	0%
Croissy s/ Seine	0,77	2%	0,88	3%	1,16	4%
Houilles	-	0%	-	0%	0,38	1%
L'étang la Ville	-	0%	-	0%	-	0%
Le Mesnil le roi	1,38	0%	2,48	14%	2,30	13%
Le Pecq	-	0%	1,40	5%	0,65	2%
Le Port Marly	0,07	1%	-	0%	0,09	1%
Le Vésinet	-	0%	-	0%	4,75	4%
Louveciennes	1,81	0%	0,86	4%	1,96	10%
Maisons Laffitte	10,22	0%	8,85	15%	11,66	19%
Mareil-Marly	-	0%	0,25	2%	0,52	5%
Marly-le-Roi	1,41	0%	1,92	4%	3,49	8%
Montesson	-	0%	7,07	12%	7,23	12%
St Germain-en-Laye	13,00	0%	13,00	15%	7,00	8%
Sartrouville	-	0%	-	0%	2,00	2%
SIABS	-	0%	-	0%	0,22	0%
SABS	-	0%	-	0%	-	0%
SMAS3M	-	0%	-	0%	1,00	8%
SIARGL	0,61	2%	0,76	3%	1,78	6%
SIARH	-	0%	-	0%	-	0%
<b>Total CASGBS</b>					<b>47,98</b>	

	Linéaire renouvelé		
	2021	2022	2023
	Km		
Commune			
Aigremont		-	
Bezons		-	
Carrières s/ Seine	0	-	
Chambourcy		0,11	0,41
Chatou			-
Croissy s/ Seine	0	0	0,23
Houilles			
L'étang la Ville			-
Le Mesnil le roi	0	-	
Le Pecq		0	
Le Port Marly	0	-	
Le Vésinet		-	0,32
Louveciennes	0	-	
Maisons Laffitte	0	-	-
Mareil-Marly		-	0,08
Marly-le-Roi	0	-	0,16
Montesson		0	0,43
St Germain-en-Laye			
Sartrouville			
SIABS	0	0	
SABS			
SMAS3M			
SIARSGL	0	0	
SIARH			
Total communal	-	0,27	1,62
Total syndicat	-		
<b>Total</b>	-	<b>0,27</b>	<b>1,62</b>

	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées		
	2021	2022	2023
	%		
<b>Commune</b>	<b>P253.2</b>		
Aigremont		-	-
Bezons		-	
Carrières s/ Seine	0	-	-
Chambourcy			
Chatou			1%
Croissy s/ Seine	0	-	-
Houilles			2
L'étang la Ville			
Le Mesnil le roi	0	-	-
Le Pecq			
Le Port Marly	0	-	
Le Vésinet		-	
Louveciennes	0	-	2%
Maisons Laffitte	0	-	-
Mareil-Marly		-	-
Marly-le-Roi	0	-	0
Montesson			0,5%
St Germain-en-Laye			1%
Sartrouville			-
SIABS	0	0	
SABS			
SMAS3M			
SIARGL	0	0	
SIARH			
<b>Total communal</b>			
<b>Total syndicat</b>			
<b>Total communes et syndicats</b>			



	Montant investi pour la réhabilitation		
	2021	2022	2023
	€ HT		
<b>Commune</b>	<b>DC.195</b>		
Aigremont		- €	
Bezons		141 025,23 €	389 889,41 €
Carrières s/ Seine	0	- €	
Chambourcy		135 000,00 €	376 000,00 €
Chatou		239 556,24 €	308 215,17 €
Croissy s/ Seine	0	15 529,85 €	- €
Houilles		69 272,42 €	270 149,44 €
L'étang la Ville		69 748,78 €	
Le Mesnil le roi	0	14 642,00 €	52 072,11 €
Le Pecq		68 822,63 €	284 570,79 €
Le Port Marly	0	165 882,31 €	
Le Vésinet		213 156,44 €	
Louveciennes	0	- €	183 916,00 €
Maisons Laffitte	0	730 501,11 €	
Mareil-Marly		31 279,59 €	57 465,98
Marly-le-Roi	0	120 380,21 €	20 228,86 €
Montesson		167 455,54 €	331 141,79 €
St Germain-en-Laye		47 913,74 €	1 070 000,00 €
Sartrouville		743 178,50 €	1 565 000,00 €
SIABS	0	14 800,00 €	
SABS		607 194,26 €	54 019,61 €
SMAS3M		94 510,65 €	1 597 447,54 €
SIARSGL	0	2 308 949,01 €	386 365,30 €
SIARH			
<b>Total communal</b>	-	2 973 344,59 €	4 851 183,57 €
<b>Total syndicat</b>	-	3 025 453,92 €	2 037 832,45 €
<b>Total</b>	-	5 998 798,51 €	6 889 016,02 €

### 6.3.2 Les indicateurs techniques assainissement par commune

Commune	Linéaire de réseau de collecte unitaires (hors branchements)		
	2021	2022	2023
	km		
	VP.199		
Aigremont		3,3	3,34
Bezons		39,3	39,26
Carrières s/ Seine	0	18,5	18,51
Chambourcy		6,7	6,74
Chatou		34,3	34,34
Croissy s/ Seine	0	25,3	25,30
Houilles		61,1	61,00
L'étang la Ville		18,1	15,60
Le Mesnil le roi	0	14,4	14,42
Le Pecq		8,9	8,89
Le Port Marly	0	0,1	0,14
Le Vésinet		0,0	0,00
Louveciennes	0,39	0,39	0,39
Maisons Laffitte	0	34,4	34,46
Mareil-Marly		8,8	8,79
Marly-le-Roi	0	17,8	17,84
Montesson		0,6	1,86
St Germain-en-Laye		75,1	65,00
Sartrouville		112,3	106,34
SIABS	0	0,016	0,02
SABS			20,24
SMAS3M		13	13,00
SIARSGL	0	15,28	15,15
SIARH			1,65
<b>Total communal</b>	<b>0,39</b>	<b>479,53</b>	<b>462,21</b>
<b>Total syndicat</b>	<b>-</b>	<b>28,29</b>	<b>50,05</b>
<b>Total</b>	<b>0,39</b>	<b>507,82</b>	<b>512,27</b>

Commune	Linéaire de réseau de collecte séparatif (EU, hors branchements)		
	2021	2022	2023
	km		
	VP.200		
Aigremont		10,04	3,80
Bezons		1,79	0,41
Carrières s/ Seine	0	13,75	5,83
Chambourcy		42,46	17,00
Chatou		26,97	13,65
Croissy s/ Seine	0	7,38	3,21
Houilles		-	-
L'étang la Ville		1,70	0,80
Le Mesnil le roi	0	3,58	1,25
Le Pecq		17,89	5,44
Le Port Marly	0	14,76	5,49
Le Vésinet		108,74	61,41
Louveciennes	19,75	19,75	19,75
Maisons Laffitte	0	37,51	38,12
Mareil-Marly		1,20	0,80
Marly-le-Roi		28,36	11,74
Montesson		57,71	30,89
St Germain-en-Laye		14,52	16,00
Sartrouville			-
SIABS	0	34,752	27,88
SABS		20,24	0,00
SMAS3M			0,00
SIARSGL	0	12,91	12,91
SIARH			0,01
<b>Total communal</b>	<b>19,75</b>	<b>408,10</b>	<b>235,59</b>
<b>Total syndicat</b>	<b>-</b>	<b>67,90</b>	<b>40,81</b>
<b>Total communes et syndicats</b>	<b>19,75</b>	<b>476,01</b>	<b>276,40</b>

	ICGP des réseaux de collecte d'eaux usées		
	2021	2022	2023
	/120		
<b>Commune</b>	<b>P202.2B</b>		
Aigremont		10	30
Bezons			55
Carrières s/ Seine	26	15	26
Chambourcy			-
Chatou			10
Croissy s/ Seine	25	15	25
Houilles			
L'étang la Ville			55
Le Mesnil le roi	83	83	83
Le Pecq		35	55
Le Port Marly	15	15	15
Le Vésinet		15	
Louveciennes		15	100
Maisons Laffitte	81	96	96
Mareil-Marly		35	25
Marly-le-Roi		30	105
Montesson		30	30
St Germain-en-Laye			30
Sartrouville			
SIABS		15	15
SABS			30
SMAS3M			
SIARSGL		25	105
SIARH			38
<b>Total communal</b>	<b>46,00</b>	<b>32,83</b>	<b>46,25</b>
<b>Total syndicat</b>		<b>20,00</b>	<b>47,00</b>
<b>Total</b>	<b>23,00</b>	<b>31,00</b>	<b>46,40</b>

	Nombre de contrôles de branchements effectués		
	2021	2022	2023
	u		
<b>Commune</b>			
Aigremont			-
Bezons		259	260
Carrières s/ Seine	210	271	55
Chambourcy		50	50
Chatou			1
Croissy s/ Seine	210	192	104
Houilles			170
L'étang la Ville			
Le Mesnil le roi	105	70	49
Le Pecq		63	94
Le Port Marly	38	50	36
Le Vésinet		249	301
Louveciennes	29	21	20
Maisons Laffitte	161	499	432
Mareil-Marly		26	39
Marly-le-Roi	61	55	
Montesson		228	163
St Germain-en-Laye			481
Sartrouville			100
SIABS	56	63	37
SABS			
SMAS3M			
SIARSGL	128	87	50
SIARH			
<b>Total communal</b>	<b>814,00</b>	<b>2 033,00</b>	<b>2 355,00</b>
<b>Total syndicat</b>	<b>184,00</b>	<b>150,00</b>	<b>87,00</b>
<b>Total communes et syndicats</b>	<b>998,00</b>	<b>2 183,00</b>	<b>2 442,00</b>

	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau		
	2021	2022	2023
	nb pour 100 km		
<b>Commune</b>	<b>P252.2</b>		
Aigremont		-	-
Bezons		-	3
Carrières s/ Seine	3,1	3	0
Chambourcy			-
Chatou			5
Croissy s/ Seine	0	-	0
Houilles			2
L'étang la Ville			
Le Mesnil le roi	0	-	-
Le Pecq		8	8
Le Port Marly		2	
Le Vésinet			
Louveciennes	0	-	-
Maisons Laffitte	3,31	3	3,3
Mareil-Marly			1
Marly-le-Roi			
Montesson		5	1
St Germain-en-Laye			-
Sartrouville			
SIABS	11	11	11
SABS			
SMAS3M			1
SIARSGL	2,6	2,6	2,6
SIARH			
<b>Total communal</b>	<b>6,41</b>	<b>20,90</b>	<b>23,12</b>
<b>Total syndicat</b>	<b>13,60</b>	<b>13,60</b>	<b>14,60</b>
<b>Total communes et syndicats</b>	<b>20,01</b>	<b>34,50</b>	<b>37,72</b>

	Nombre total de désobstruction		
	2021	2022	2023
	u		
<b>Commune</b>			
Aigremont		-	1
Bezons		-	8
Carrières s/ Seine	7	5	
Chambourcy			
Chatou			42
Croissy s/ Seine	8	9	8
Houilles			16
L'étang la Ville		4	2
Le Mesnil le roi	9	2	1
Le Pecq		1	7
Le Port Marly	16	7	5
Le Vésinet		15	
Louveciennes	16	14	16
Maisons Laffitte	43	33	25
Mareil-Marly		1	4
Marly-le-Roi	5	18	
Montesson		11	11
St Germain-en-Laye			35
Sartrouville			20
SIABS	18	24	9
SABS			
SMAS3M			10
SIARSGL	5	2	2
SIARH			
<b>Total communal</b>	<b>104,00</b>	<b>120,00</b>	<b>201,00</b>
<b>Total syndicat</b>	<b>23,00</b>	<b>26,00</b>	<b>21,00</b>
<b>Total communes et syndicats</b>	<b>127,00</b>	<b>146,00</b>	<b>222,00</b>

	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées		
	2021	2022	2023
	u		
<b>Commune</b>	<b>D202.0</b>		
Aigremont	-	-	
Bezons	-	-	
Carrières s/ Seine	-	-	
Chambourcy	-	-	30
Chatou	-	-	
Croissy s/ Seine	-	-	
Houilles	-	-	
L'étang la Ville	-	-	
Le Mesnil le roi	-	-	
Le Pecq	-	-	
Le Port Marly	-	-	
Le Vésinet	-	-	
Louveciennes	-	-	
Maisons Laffitte	-	-	
Mareil-Marly	-	-	
Marly-le-Roi	-	-	
Montesson	-	-	
St Germain-en-Laye	-	-	
Sartrouville			
SIABS	0	0	
SABS			
SMAS3M			
SIARSGL	0	0	
SIARH			
<b>Total communal</b>	-	-	30
<b>Total syndicat</b>			
<b>Total</b>	-	-	30



### 6.3.3 Les indicateurs clients assainissement par commune

	Tx de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (/1000 hab)		
	2021	2022	2023
	%		
<b>Commune</b>	<b>P251.1</b>		
Aigremont			1
Bezons			
Carrières s/ Seine	0	-	-
Chambourcy			-
Chatou			-
Croissy s/ Seine	0	-	-
Houilles			1
L'étang la Ville			
Le Mesnil le roi	0	-	-
Le Pecq		-	
Le Port Marly			-
Le Vésinet		-	
Louveciennes	0	-	-
Maisons Laffitte	0	0	-
Mareil-Marly			-
Marly-le-Roi			
Montesson		-	-
St Germain-en-Laye			0,20
Sartrouville			
SIABS	0	0	
SABS			
SMAS3M			
SIARSGL	0	0	0
SIARH			
<b>Total communal</b>	-	-	2,12
<b>Total syndicat</b>			
<b>Total</b>	-	-	2,12

	Taux de réclamations pour 1000 abonnés		
	2021	2022	2023
	%		
<b>Commune</b>	<b>P258.1</b>		
Aigremont			
Bezons			1
Carrières s/ Seine	12,25	10	9
Chambourcy			-
Chatou			0
Croissy s/ Seine	9,04	7	5
Houilles			1
L'étang la Ville		11	1
Le Mesnil le roi			
Le Pecq			1
Le Port Marly	4,52	13	13
Le Vésinet			
Louveciennes	0,94	-	-
Maisons Laffitte	0	0	
Mareil-Marly			5
Marly-le-Roi	19,36		
Montesson			
St Germain-en-Laye			0,20
Sartrouville			
SIABS	12,56	9,48	
SABS			
SMAS3M			
SIARSGL	15,96	10,56	9,82
SIARH			
<b>Total communal</b>	<b>7,69</b>	<b>6,73</b>	<b>2,98</b>
<b>Total syndicat</b>	<b>14,26</b>	<b>10,02</b>	<b>9,82</b>
<b>Total communes et syndicats</b>	<b>9,33</b>	<b>7,55</b>	<b>3,51</b>

### 6.3.4 Les indicateurs financiers assainissement par commune

	Prix TTC du service (assainissement seul) pour 120 m <sup>3</sup> au 1er janvier N+1		
	2021	2022	2023
	€/M3		
Commune	D204.0		
Aigremont	1,56	1,55	1,35
Bezons	1,81	1,80	1,85
Carrières s/ Seine	1,88	2,11	2,16
Chambourcy	1,77	2,02	1,83
Chatou	1,70	1,97	2,01
Croissy s/ Seine	1,62	1,91	1,96
Houilles	1,43	1,64	1,69
L'étang la Ville	2,06	2,38	2,46
Le Mesnil le roi	1,92	2,37	2,42
Le Pecq	1,44	1,70	1,76
Le Port Marly	2,31	2,44	2,59
Le Vésinet	1,81	1,81	1,86
Louveciennes	2,74	2,58	2,87
Maisons Laffitte	1,92	2,17	2,24
Mareil-Marly	2,08	2,08	2,16
Marly-le-Roi	2,25	2,25	2,32
Montesson	2,02	1,85	1,89
St Germain-en-Laye	2,03	1,87	1,94
Sartrouville	2,00	2,32	2,37
SIABS	1,60	1,70	2,03
SABS	-	-	-
SMAS3M	-	-	-
SIARSGL	1,60	1,70	2,03
SIARH	1,84	1,91	2,18
Total communal	1,91	2,04	2,09
Total syndicat	1,68	1,77	2,08
<b>Total communes et syndicats</b>	<b>1,88</b>	<b>2,01</b>	<b>2,09</b>

	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement		
	2021	2022	2023
	%		
<b>Commune</b>	<b>P257.0</b>		
Aigremont			
Bezons			
Carrières s/ Seine	1,65	0,74	1,31
Chambourcy			
Chatou			0,34
Croissy s/ Seine	0,66	0,36	0,41
Houilles			
L'étang la Ville		0,30	
Le Mesnil le roi	0		0,29
Le Pecq			
Le Port Marly	0,51	0,09	0,92
Le Vésinet			
Louveciennes	1,07	0,40	
Maisons Laffitte	0,48	1,67	1,02
Mareil-Marly			
Marly-le-Roi	0,55		
Montesson			0,60
St Germain-en-Laye			
Sartrouville			
SIABS	0,51	0,87	
SABS			
SMAS3M			
SIARSGL	1,14	0,3	0,94
SIARH			
<b>Total communal</b>	<b>0,70</b>	<b>0,59</b>	<b>0,70</b>
<b>Total syndicat</b>	<b>0,83</b>	<b>0,59</b>	<b>0,94</b>
<b>Total communes et syndicats</b>	<b>0,73</b>	<b>0,59</b>	<b>0,73</b>

	Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité		
	2021	2022	2023
	cts d'€/m3		
<b>Commune</b>	<b>P207.0</b>		
Aigremont			
Bezons			
Carrières s/ Seine	0	-	
Chambourcy			
Chatou			
Croissy s/ Seine	0	-	
Houilles			
L'étang la Ville			
Le Mesnil le roi	0	-	
Le Pecq		8,35	
Le Port Marly	0	-	
Le Vésinet		-	
Louveciennes	0	-	
Maisons Laffitte	0	-	
Mareil-Marly			
Marly-le-Roi	0		
Montesson			
St Germain-en-Laye			
Sartrouville			
SIABS	0	0	
SABS			
SMAS3M			
SIARSGL	0	0	
SIARH			
<b>Total communal</b>	-	8,35	
<b>Total syndicat</b>			
<b>Total communes et syndicats</b>	-	8,35	-

	Durée d'extinction de la dette		
	2021	2022	2023
<b>Commune</b>	<b>P256.2</b>		
Aigremont			
Bezons			
Carrières s/ Seine			
Chambourcy			
Chatou			
Croissy s/ Seine			
Houilles			
L'étang la Ville			
Le Mesnil le roi			
Le Pecq			
Le Port Marly			
Le Vésinet			
Louveciennes			
Maisons Laffitte			
Mareil-Marly			
Marly-le-Roi			
Montesson			
St Germain-en-Laye			
Sartrouville			
SIABS			
SABS			
SMAS3M			
SIARGL			
SIARH			
<b>Total communal</b>			
<b>Total syndicat</b>			
<b>Total communes et syndicats</b>	-	-	-

### 6.3.5 Les indicateurs de l'assainissement non collectif par commune

	Nombre d'installations d'assainissement non collectif		
	2021	2022	2023
	u		
<b>Commune</b>			
Aigremont		18	
Bezons		-	
Carrières s/ Seine			
Chambourcy		108	108
Chatou			-
Croissy s/ Seine			
Houilles			
L'étang la Ville		1	1
Le Mesnil le roi			40
Le Pecq		52	109
Le Port Marly			
Le Vésinet			
Louveciennes	25	25	25
Maisons Laffitte			
Mareil-Marly		1	
Marly-le-Roi			
Montesson		42	42
St Germain-en-Laye			93
Sartrouville			50
SIABS			
SABS			
SMAS3M			
SIARSGL		0	0
SIARH			
<b>Total communal</b>	<b>25,00</b>	<b>247,00</b>	<b>468,00</b>
<b>Total syndicat</b>			
<b>Total communes et syndicats</b>	<b>25,00</b>	<b>247,00</b>	<b>468,00</b>

	Nombre de contrôles d'assainissement non collectif effectués		
	2021	2022	2023
	u		
<b>Commune</b>			
Aigremont			
Bezons			
Carrières s/ Seine	1	-	1
Chambourcy		-	20
Chatou			-
Croissy s/ Seine	0	-	-
Houilles			
L'étang la Ville			
Le Mesnil le roi			1
Le Pecq		1	
Le Port Marly	0	-	
Le Vésinet			
Louveciennes			
Maisons Laffitte			
Mareil-Marly		4	
Marly-le-Roi			
Montesson		1	-
St Germain-en-Laye			11
Sartrouville			
SIABS			
SABS			
SMAS3M			
SIARGL		0	0
SIARH			
<b>Total communal</b>	<b>1,00</b>	<b>6,00</b>	<b>33,00</b>
<b>Total syndicat</b>			
<b>Total communes et syndicats</b>	<b>1,00</b>	<b>6,00</b>	<b>33,00</b>



	Evaluation du nombre d'habitants desservis en ANC		
	2021	2022	2023
	u		
<b>Commune</b>	<b>D301.0</b>		
Aigremont		54	54
Bezons		-	
Carrières s/ Seine		-	
Chambourcy		324	324
Chatou			
Croissy s/ Seine			
Houilles			
L'étang la Ville			
Le Mesnil le roi			
Le Pecq		156	327
Le Port Marly		5 033 ( ?)	
Le Vésinet			
Louveciennes	25	75	75
Maisons Laffitte			
Mareil-Marly		3	
Marly-le-Roi			
Montesson		126	126
St Germain-en-Laye			279
Sartrouville			150
SIABS			
SABS			
SMAS3M			
SIARGL		0	
SIARH			
<b>Total communal</b>	<b>25,00</b>	<b>738,00</b>	<b>1 335,00</b>
<b>Total syndicat</b>			
<b>Total</b>	<b>25,00</b>	<b>738,00</b>	<b>1 335,00</b>

	Indice de mis en œuvre de l'ANC		
	2021	2022	2023
		%	
<b>Commune</b>	<b>D302.0</b>		
Aigremont		60%	60%
Bezons		60%	60%
Carrières s/ Seine			
Chambourcy			
Chatou			
Croissy s/ Seine		60%	60%
Houilles			
L'étang la Ville		60%	60%
Le Mesnil le roi			
Le Pecq		60%	60%
Le Port Marly			
Le Vésinet		60%	60%
Louveciennes		60%	60%
Maisons Laffitte			
Mareil-Marly		60%	60%
Marly-le-Roi			
Montesson		60%	60%
St Germain-en-Laye			
Sartrouville			
SIABS			
SABS			
SMAS3M			
SIARSGL		60%	60%
SIARH			
<b>Total communal</b>		<b>60%</b>	<b>60%</b>
<b>Total syndicat</b>			
<b>Total</b>		<b>60%</b>	<b>60%</b>

	Taux de conformité des dispositifs d'ANC		
	2021	2022	2023
	%		
<b>Commune</b>	<b>P301.3</b>		
Aigremont			
Bezons			
Carrières s/ Seine			
Chambourcy			
Chatou			
Croissy s/ Seine			
Houilles			
L'étang la Ville			
Le Mesnil le roi			
Le Pecq		-	
Le Port Marly			
Le Vésinet			
Louveciennes		0	
Maisons Laffitte			
Mareil-Marly			
Marly-le-Roi			
Montesson			
St Germain-en-Laye			
Sartrouville			
<b>Total communal</b>	-	0,30	-
SIABS			
SABS			
SMAS3M			
SIARSGL		0	
SIARH			
<b>Total syndicat</b>			
<b>Total communes et syndicats</b>	-	0,30	-
<b>Variation</b>			

## 6.4 Annexe 5 Les factures du service

### 6.4.1 Facture d'eau potable par commune

**Tableau 7 : Evolution du prix de l'eau – Ville d'Aigremont**

SIAEP DE FEUCHEROLLES Aigremont EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	Variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Part du délégataire						
. Abonnement	2	15,60	31,20	14,86	29,72	5%
. Consommation	120	1,2292	147,50	1,1548	138,58	6%
Part Syndicat Feucherolles	120	0,0899	10,79	0,0899	10,79	0%
Organismes d'Etat						
. Préservation des ressources en eau	120	0,09500	11,40	0,0800	9,60	19%
. Lutte contre la pollution	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0%
T.V.A. à 5.5%			13,56		12,89	5%
Sous total TTC eau			260,05		247,17	5%
m3 TTC			2,17			

**Tableau 8 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Carrières-sur-Seine**

VILLE DE CARRIERES SUR SEINE EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	Variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Part du délégataire						
. Consommation	120	1,6332	195,98	1,5706	188,47	4%
Part collectivité						
. Part CA SGBS Communale	120	0,0055	0,66	0	0,66	0%
Organismes d'Etat						
. Préservation des ressources en eau	120	0,0950	11,40	0,0850	10,20	12%
. Voies Navigables de France	120	0,0085	1,02	0,0105	1,26	-19%
. Lutte contre la pollution	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0%
T.V.A. à 5.5%			14,01		13,54	3%
Sous total TTC eau			268,67		259,73	3%
m3 TTC			2,24		2,16	3,44

Accusé de réception en préfecture  
 078-200058519-20240926-lmc17229-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2024  
 Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural

**Tableau 9 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Chambourcy**

SIAEP DE FEUCHEROLLES Chambourcy EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Part du délégataire						
. Abonnement	2	15,60	31,20	14,86	29,72	5%
. Consommation	120	1,2292	147,50	1,1548	138,58	6%
Part Syndicat Feucherolles	120	0,0899	10,79	0,0899	10,79	0%
Organismes d'Etat						
. Préservation des ressources en eau	120	0,09500	11,40	0,0800	9,60	19%
. Lutte contre la pollution	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0%
T.V.A. à 5.5%			13,56		12,89	5%
Sous total TTC eau			260,05		247,18	5%
DISTRIBUTION DE L'EAU			2,17			

Accusé de réception en préfecture  
 078-200058519-20240926-lmc17229-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2024  
 Date de dépôt en préfecture : 03/10/2024

**Tableau 10 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Chatou**

VILLE DE CHATOU EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	Variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Part du délégataire						
. Abonnement	2	18,93	37,86	17,94	35,88	5,52
. Consommation	120	1,3371	160,45	1,2670	152,04	5,53
Part CA SGSB communale	120	0,0464	5,57	0,0400	4,80	16,04
Organismes d'Etat						
. Préservation des ressources en eau	120	0,0780	9,36	0,0720	8,64	8,33
. Voies Navigables de France	120	0,0105	1,26	0,0105	1,26	0,00
. Lutte contre la pollution	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,00
T.V.A. à 5.5%			14,31		13,65	4,79
Sous total TTC eau			274,41		261,87	4,79
m3 TTC			2,36		2,29	3,41

Accusé de réception en préfecture  
 078-200058519-20240926-lmc17229-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2024  
 Date de dépôt en préfecture : 03/10/2024

**Tableau 11 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Croissy-sur-Seine**

VILLE DE CROISSY SUR SEINE EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Part du délégataire						
. Abonnement	2	14,68	29,36	13,92	27,84	5,46
. Consommation	120	1,6090	193,08	1,5250	183,00	5,51
Part collectivité						
. Part CA SGBS Communale	120	0,0048	0,58	0,0048	0,58	0,00
Organismes d'Etat						
. Préservation des ressources en eau	120	0,0750	9,00	0,0700	8,40	7,14
. Voies Navigables de France	120	0,0085	1,02	0,0105	1,26	-19,05
. Lutte contre la pollution	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,00
T.V.A. à 5.5%						
			15,33		14,67	4,48
Sous total TTC eau						
			293,97		281,35	4,48
m3 TTC						
			2,45		2,34	4,48



**Tableau 12 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Saint Germain en Laye (territoire Fourqueux)**

VILLE DE SAINT GERMAIN EN LAYE (territoire historique FOURQUEUX)							
EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	Variation %	
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Part du délégataire							
. Abonnement	2	33,67	67,34	27,14	54,28	24,06	
. Consommation	120	2,0093	241,12	1,6197	194,36	24,06	
Part collectivité							
. Part CA SGBS Communale	120	0,1400	16,80	0,1400	16,80	0,00	
Organismes d'Etat							
. Préservation des ressources en eau	120	0,1000	12,00	0,0860	10,32	16,28	
. Lutte contre la pollution	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,00	
T.V.A. à 5.5%			21,06		17,67	19,14	
Sous total TTC eau							
m3 TTC			403,92		339,03	19,14	

**Tableau 13 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Saint Germain en Laye (territoire Saint Germain en Laye)**

VILLE DE SAINT GERMAIN EN LAYE (territoire historique SAINT GERMAIN EN LAYE) EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	Variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Part du délégataire						
. Abonnement	2	19,34	38,68	16,81	33,62	15,05
. Consommation	120	1,4832	177,98	1,1938	143,26	24,24
Part collectivité						
. Part CA SGBS Communale	120	0,1400	16,80	0,1400	16,80	0,00
Organismes d'Etat						
. Préservation des ressources en eau	120	0,0570	6,84	0,0570	6,84	0,00
. Voies navigables de France	120	0,0085	1,02	0,0105	1,26	-19,05
. Lutte contre la pollution	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,00
T.V.A. à 5.5%						
Sous total TTC eau			302,70	260,99		15,98
m3 TTC			2,52	2,17		15,98

**Tableau 14 : Evolution du prix de l'eau – Ville de l'Etang la Ville**

VILLE DE L'ETANG-LA-VILLE EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	Variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Part du délégataire						
. Abonnement	2	28,67	57,34	25,88	51,76	10,78
. Consommation	120	2,1223	254,68	1,9247	230,96	10,27
Part collectivité						
. Part CA SGBS Communale	120	0,0580	6,96	0,0580	6,96	0,00
Organismes d'Etat						
. Préservation des ressources en eau	120	0,0900	10,80	0,08004	9,60	12,50
. Lutte contre la pollution	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,00
T.V.A. à 5.5%			20,65		18,97	8,84
Sous total TTC eau			396,03		363,85	8,84
m3 TTC			3,30		3,03	8,84

**Tableau 15 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Le Port Marly**

VILLE DE LE PORT-MARLY EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	Variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Part du délégataire						
. Abonnement	2	27,68	55,36	27,68	55,36	0,00
. Consommation	120	1,5140	181,68	1,5140	181,68	0,00
Part collectivité						
. Part CA SGBS Communale	120	0,0054	0,65	0,0054	0,65	0,00
Organismes d'Etat						
. Préservation des ressources en eau	120	0,0500	6,00	0,0590	7,08	-15,25
. Voies Navigables de France	120	0,0085	1,02	0,0105	1,26	-19,05
. Lutte contre la pollution	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,00
T.V.A. à 5.5%						
			15,97		16,04	-0,45
Sous total TTC eau						
			306,28		307,67	-0,45
m3 TTC						
			2,55		2,56	-0,45

**Tableau 16 : Evolution du prix de l'eau – Ville du Vésinet**

VILLE DU VESINET EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU							
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire au 01/01/2023	HT	Prix HT 2023	Variation %
DI STRI BUTI ON DE L'EAU							
Part du délégataire							
. Abonnement	2	29,48	58,96	29,25		58,50	0,79
. Consommation	120	1,6615	199,38	1,9360		232,32	-14,18
Part collectivité							
. Part CA SGBS Communale	120	0,0046	0,55	0,0046		0,55	0,00
Organismes d'Etat							
. Préservation des ressources en eau	120	0,0570	6,84	0,0570		6,84	0,00
. Voies navigables de France	120	0,0085	1,02	0,0105		1,26	-19,05
. Lutte contre la pollution	120	0,3800	45,60	0,3800		45,60	0,00
T.V.A. à 5.5%			17,18			18,98	-9,48
Sous total TTC eau			329,53			364,05	-9,48
m3 TTC			2,75			3,03	-9,48

**Tableau 17 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Louveciennes (Région de Saint Germain en laye)**

VILLE DE LOUVECIENNES						
EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU						
Libellé	Volume en m3	Prix Unitaire HT au 1er janvier 2024	Montant HT	Prix Unitaire HT au 1er janvier 2023	Montant HT	Variation 2023/2022
<u>Distribution de l'eau</u>						
Part du délégataire						
Prime fixe SEOP	1	16,07	16,07	15,19	15,19	6%
Consommation SEOP	120	1,1278	135,336	1,0665	127,98	6%
Part collectivité						
Part AQUAVESC	120	0,3	36	0,2700	32,40	11%
Organismes d'Etat						
Agence de l'eau : Redevance prélèvement	120	0,095	11,4	0,0800	9,60	19%
Taxe sur les Voies Navigables de France	120	0,0085	1,02	0,0100	1,20	-15%
Agence de l'eau : Redevance pollution	120	0,38	45,6	0,3800	45,60	0%
<i>Montant de la TVA à 5,5 %</i>			13,50		<b>12,76 €</b>	6%
Sous total TTC eau			258,9		244,73	6%

**Tableau 18 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Mareil-Marly**

VILLE DE MAREIL-MARLY EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Part du délégataire						
. Abonnement	2	18,98	37,96	15,56	31,12	21,98
. Consommation	120	2,4850	298,20	2,0380	244,56	21,93
Part CA SGBS Communale	120	0,3180	38,16	0,3180	38,16	0,00
Organismes d'Etat						
. Préservation des ressources en eau	120	0,0830	9,96	0,07801	9,36	6,41
. Lutte contre la pollution	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,00
T.V.A. à 5.5%			23,64		20,28	16,56
Sous total TTC eau			453,52		389,08	16,56
m3 TTC			3,78		3,24	16,56

**Tableau 19 : Evolution du prix de l'eau – Ville de Montesson**

VILLE DE MONTESSON EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	Variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Part du délégataire						
. Abonnement	2	28,64	57,28	23,36	46,72	22,60
. Consommation	120	2,1972	263,66	1,7919	215,03	22,62
Part collectivité						
. Part CA SGBS Communale	120	0,0071	0,85	0,0071	0,85	0,00
Organismes d'Etat						
. Préservation des ressources en eau	120	0,0925	11,10	0,08499	10,20	8,82
. Voies navigables de France	120	0,0085	1,02	0,0105	1,26	-19,05
. Lutte contre la pollution	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,00
T.V.A. à 5.5%			20,87		17,58	18,72
Sous total TTC eau			400,38		337,24	18,72
m3 TTC			3,34		2,81	18,72



Accusé de réception en préfecture  
 078-200058519-20240926-lmc17229-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2024  
 Date de dépôt en préfecture : 03/10/2024

**Tableau 20 : Prix de l'eau – Ville du Mesnil le Roi**

Le Mesnil le Roi						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024			
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Part du délégataire						
. Abonnement			27,80			
. Consommation	120	0,8104	97,25			
Part collectivité						
. Part syndicale	120	0,5100	61,20			
Organismes d'Etat						
Préservation de la ressource	120	0,0526	6,31			
Lutte contre la pollution	120	0,3800	45,60			
Soutien d'étiage	120	0,0100	1,20			
Dev des voies navigables	120	0,0215	2,58			
T.V.A. à 5.5%			13,3200			
Sous total TTC eau			255,26			
m3 TTC			2,13			

**Tableau 21 : Tableau 22 : Prix de l'eau – Ville de Bezons**

Bezons						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024			
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Part du délégataire						
. Abonnement			27,80			
. Consommation	120	0,8104	97,25			
Part collectivité						
. Part syndicale	120	0,5100	61,20			
Organismes d'Etat						
Préservation de la ressource	120	0,0526	6,31			
Lutte contre la pollution	120	0,3800	45,60			
Soutien d'étiage	120	0,0100	1,20			
Dev des voies navigables	120	0,0215	2,58			
T.V.A. à 5.5%			13,3200			
Sous total TTC eau			255,26			
m3 TTC			2,13			

Accusé de réception en préfecture  
 078-200058519-20240926-lmc17229-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2024  
 Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural

**Tableau 23 : Prix de l'eau – Ville de Houilles**

Houilles						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024			
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Part du délégataire						
. Abonnement			27,80			
. Consommation	120	0,8104	97,25			
Part collectivité						
. Part syndicale	120	0,5100	61,20			
Organismes d'Etat						
Préservation de la ressource	120	0,0526	6,31			
Lutte contre la pollution	120	0,3800	45,60			
Soutien d'étiage	120	0,0100	1,20			
Dev des voies navigables	120	0,0215	2,58			
T.V.A. à 5.5%			13,3200			
Sous total TTC eau			255,26			
m3 TTC			2,13			

Accusé de réception en préfecture  
 078-200058519-20240926-lmc17229-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2024  
 Date de réception en préfecture : 03/10/2024

**Tableau 24 : Prix de l'eau – Ville de Sartrouville**

Sartrouville						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024			
DISTRIBU TION DE L'EAU						
Part du délégataire						
. Abonnement			27,80			
. Consommation	120	0,8104	97,25			
Part collectivité						
. Part syndicale	120	0,5100	61,20			
Organismes d'Etat						
Préservation de la ressource	120	0,0526	6,31			
Lutte contre la pollution	120	0,3800	45,60			
Soutien d'étiage	120	0,0100	1,20			
Dev des voies navigables	120	0,0215	2,58			
T.V.A. à 5.5%			13,3200			
Sous total TTC eau			255,26			
m3 TTC			2,13			

### 6.4.2 Facture de l'assainissement par commune

**Tableau 25 – Evolution du prix de l'assainissement – Ville d'Aigremont**

SIAEP DE FEUCHEROLLES Aigremont EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	Variation %
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation	120	0,0000	0,00	0,2190	26,28	-100%
Part des Collectivités						
. Part CA SGBS (ex communale)	120	0,0900	10,80	0,0900	10,80	0%
. Part CA SGBS	120	0,0000	0,00	0,0000	0,00	Ø
. Part syndicale SIA Région de l'Hautill	120	0,0000	0,00	0,0000	0,00	Ø
. SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4%
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0%
T.V.A. à 10%			13,75		15,91	-14%
Sous total TTC assainissement			162,07		185,83	-13%

**Tableau 26 – Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Le Pecq-110 et 111**

Le Pecq EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	Variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation SIA Boucle de Seine	120	0,0585	7,02	0,0558	6,70	4,78
. Consommation Région de St Germain	120	0,1130	13,56	0,0879	10,55	28,53
Part des Collectivités						
. Part CA SGBS (ex communale)	120	0,1172	14,06	0,1172	14,06	0,00
. Part CA SGBS (ex SA Boucle de Seine)	120	0,1198	14,38	0,1198	14,38	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Région de St Germain)	120	0,2300	27,60	0,2300	27,60	0,00
. SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4,23
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00
T.V.A. à 10%			20,01		19,21	4,17
Sous total TTC assainissement			234,15		225,34	3,91

**Tableau 27 – Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Le Pecq-112**

Le Pecq EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	Variation %
COLLECTE & TRAITEMENT EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation SIA Boucle de Seine	120	0,0585	7,02	0,0558	6,70	5,02
. Consommation	120	0,0000	0,00	0,0879	10,55	5,71
Part des Collectivités						
. Part CA SGBS (ex communale)	120	0,1172	14,06	0,1172	14,06	0,00
. Part CA SGBS (ex SA Boucle de Seine)	120	0,1198	14,38	0,1198	14,38	77,97
. SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	27,17
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00
T.V.A. à 10%			15,89		15,39	23,07
Sous total TTC assainissement			188,87		193,91	21,06

Accusé de réception en préfecture  
 078-200058519-20240926-lmc17229-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2024  
 Date de dépôt en préfecture : 03/10/2024

**Tableau 28 – Evolution du prix de l'assainissement – Ville d'Aigremont**

SIAEP DE FEUCHEROLLES Aigremont EVOLUTION DU PRIX DE <b>L'ASSAINISSEMENT</b>						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	Variation %
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation	120	0,0000	0,00	0,2190	26,28	-100%
Part des Collectivités						
. Part CA SGBS (ex communale)	120	0,0900	10,80	0,0900	10,80	0%
. Part CA SGBS	120	0,0000	0,00	0,0000	0,00	Ø
. Part syndicale SIA Région de l'Hautill	120	0,0000	0,00	0,0000	0,00	Ø
. SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4%
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0%
T.V.A. à 10%			13,75		15,91	-14%
Sous total TTC assainissement			162,07		185,83	-13%



**Tableau 29 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Carrières sur Seine**

VILLE DE CARRIERES SUR SEINE							
EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT							
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %	
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Part du délégataire							
. Consommation	120	0,1456	17,47	0,1355	16,26	7,44	
Part des Collectivités							
. Part CA SGBS (ex communale)	120	0,2196	26,35	0,2196	26,35	0,00	
. Part CA SGBS (ex SA Boucle de Seine)	120	0,4894	58,73	0,4894	58,73	0,00	
. SIAAP	120	0,9220	110,64	0,7250	87,00	27,17	
Organismes d'Etat							
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00	
T.V.A. à 10%			17,67		15,18	16,37	
Sous total TTC assainissement			253,06		225,72	12,11	

**Tableau 30 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Chambourcy -112**

SIAEP DE FEUCHEROLLES Chambourcy <b>EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT</b>						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation SIA Bocle de Seine	120	0,0585	7,02	0,0558	6,70	4,78
. Consommation Région de St Germain	120	0,1130	13,56	0,0879	10,55	28,53
Part des Collectivités						
. Part CA SGBS (ex communale)	120	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Bocle de Seine)	120	0,0927	11,12	0,0927	11,12	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Région de St Germain)	120	0,2300	27,60	0,2300	27,60	0,00
. Part SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4,23
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00
T.V.A. à 10%			19,68		18,88	4,24
Sous total TTC assainissement			252,50		243,69	3,62

**Tableau 31 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Chambourcy -111**

SIAEP DE FEUCHEROLLES Chambourcy <b>EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT</b>						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
Consommation SIA Région Hautil	120	0,0000	0,00	0,2190	26,28	-100,00
Part des Collectivités						
Part CA SGBS (ex communale)	120	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,00
Part CA SGBS (ex Hautil)	120	0,0000	0,00	0,2207	26,48	Ø
Part du SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4,23
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00
T.V.A. à 10%			13,75		18,56	-25,91
Sous total TTC assainissement			187,27		240,16	-22,02

**Tableau 32 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Chatou - 111**

VILLE DE CHATOU EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation	120	0,0585	7,02	0,0558	6,70	4,78
Part de la Collectivité						
. Part CA SGBS (ex communale)	120	0,4000	48,00	0,4000	48,00	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Boucle de Seine)	120	0,0927	11,12	0,0927	11,12	0,00
. Part SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4,23
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00
T.V.A. à 10%			15,57		15,07	3,32
Sous total TTC assainissement			219,23		213,73	2,57

**Tableau 33 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Chatou 121**

VILLE DE CHATOU EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part de la Collectivité						
. Part CA SGBS (ex communale)	120	0,4000	48,00	0,4000	48,00	0,00
. Part CA SGBS (ex SABS)	120	0,4894	58,73	0,4894	58,73	0,00
. Part SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4,23
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00
T.V.A. à 10%			19,63		19,16	2,44
Sous total TTC assainissement			263,88		258,73	1,99

Accusé de réception en préfecture  
 078-200058519-20240926-lmc17229-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2024  
 Date de dépôt en préfecture : 03/10/2024

**Tableau 34 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Croissy-sur-Seine**

VILLE DE CROISSY SUR SEINE EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation : Réseau communal	120	0,1669	20,03	0,1641	19,69	1,73
. Consommation : Boucle de Seine	120	0,0585	7,02	0,0558	6,70	4,78
Part des Collectivités						
. Part CA SGBS (ex communale)	120	0,3200	38,40	0,3200	38,40	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Boucle de Seine)	120	0,0927	11,12	0,0927	11,12	0,00
. Part du SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4,23
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00
T.V.A. à 10%			21,41		20,88	2,56
Sous total TTC assainissement			235,50		229,63	2,56

**Tableau 35 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Saint Germain en Laye (territoire de Fourqueux)**

VILLE DE SAINT GERMAIN EN LAYE (territoire historique FOURQUEUX)						
EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation SIA Boucle de Seine	120	0,0585	7,02	0,0558	6,70	4,78
. Consommation Région de St Germain	120	0,1130	13,56	0,0879	10,55	28,53
Part des Collectivité						
. Part CA SGBS (ex communale)	120	0,2400	28,80	0,2400	28,80	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Boucle de Seine)	120	0,0927	11,12	0,0927	11,12	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Région de St Germain)	120	0,2300	27,60	0,2300	27,60	0,00
. SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4,23
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00
T.V.A. à 10%			19,68		18,88	4,24
Sous total TTC assainissement			245,30		236,49	3,73

**Tableau 36 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Saint Germain en laye (territoire de Saint Germain en Laye - 111**

VILLE DE SAINT GERMAIN EN LAYE (territoire historique SAINT GERMAIN EN LAYE) EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	Prix unitaire HT au 01/01/2022	Prix HT 2022	variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation SIA Boucle de Seine	120	0,0585	7,02	0,0558	6,70	4,78
. Consommation Région de St Germain	120	0,1130	13,56	0,0879	10,55	28,53
Part des Collectivités						
. Part CA SGBS (ex communale)	120	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Boucle de Seine)	120	0,0927	11,12	0,0927	11,12	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Région de St Germain)	120	0,2300	27,60	0,2300	27,60	0,00
. SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4,23
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00
T.V.A. à 10%			19,68		18,88	4,24
Sous total TTC assainissement			252,50		243,69	3,62



**Tableau 37 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Saint Germain en laye (territoire de Saint Germain en Laye - 114**

VILLE DE SAINT GERMAIN EN LAYE (territoire historique SAINT GERMAIN EN LAYE) EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part des Collectivités						
. Part CA SGBS (ex communale)	120	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,00
. Part CA SGBS (ex SMA S3M)	120	0,0927	11,12	0,0927	11,12	0,00
. SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4,23
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00
T.V.A. à 10%			14,86		14,40	3,25
Sous total TTC assainissement			199,50		194,36	2,65

Accusé de réception en préfecture  
 078-200058519-20240926-lmc17229-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2024  
 Date de dépôt en préfecture : 03/10/2024

**Tableau 38 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de L'Etang-la-Ville**

VILLE DE L'ETANG-LA-VILLE EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation SIA Boucle de Seine	120	0,0585	7,02	0,0558	6,70	4,78
. Consommation Région de St Germain	120	0,1130	13,56	0,0879	10,55	28,53
Part des Collectivités						
. Part CA SGBS (ex communale)	120	0,6532	78,38	0,6532	78,38	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Boucle de Seine)	120	0,0927	11,12	0,0927	11,12	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Région de St Germain)	120	0,2300	27,60	0,2300	27,60	0,00
. Part du SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4,23
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00
T.V.A. à 10%			19,68		18,88	4,24
Sous total TTC assainissement			294,88		286,07	3,08

**Tableau 39 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville du Port-Marly - 111**

VILLE DE LE PORT-MARLY EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Abonnement	2	2,75	5,50	2,62	5,24	4,96
. Consommation : CA SGBS 2LM	120	0,1668	20,02	0,0930	11,16	79,39
. Consommation : Boucle de Seine	120	0,0585	7,02	0,0558	6,70	4,78
. Consommation : Région de St Germain	120	0,1130	13,56	0,0879	10,55	28,53
Part des Collectivités et autres Délégués						
. Part CA SGBS (ex communale)	120	0,2000	24,00	0,2000	24,00	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Boucle de Seine)	120	0,0927	11,12	0,0927	11,12	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Région de St Germain)	120	0,2300	27,60	0,2300	27,60	0,00
. Part du SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4,23
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00
T.V.A. à 10%			24,63		22,92	7,47
Sous total TTC assainissement			270,97		252,13	7,47

**Tableau 40 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville du Port-Marly - 113**

VILLE DE LE PORT-MARLY EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Abonnement	2	2,75	5,50	2,62	5,24	4,96
. Consommation : CA SGBS 2LM	120	0,1668	20,02	0,0930	11,16	79,39
. Consommation : Boucle de Seine	120	0,0585	7,02	0,0558	6,70	4,78
. Consommation : Région de St Germain	120	0,1130	13,56	0,0879	10,55	28,53
Part des Collectivités et autres Délégataires						
. Part CA SGBS (ex communale)	120	0,8100	97,20	0,8100	97,20	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Boucle de Seine)	120	0,0927	11,12	0,0927	11,12	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Région de St Germain)	120	0,2300	27,60	0,2300	27,60	0,00
. Part du SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4,23
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00
T.V.A. à 10%			31,95		30,24	5,66
Sous total TTC assainissement			351,49		332,65	5,66

**Tableau 41 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville du Vésinet**

Accusé de réception en préfecture  
 078-200058519-20240926-lmc17229-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2024  
 Date de dépôt en préfecture : 03/10/2024

VILLE DU VESI NET EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	Prix unitaire HT au 01/01/2022	Prix HT 2022	variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation	120	0,0585	7,02	0,0558	6,70	4,78
Part des Collectivités						
. Part CA SGBS (ex communale)	120	0,3996	47,95	0,3996	47,95	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Boucle de Seine)	120	0,1198	14,38	0,1198	14,38	0,00
. SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4,23
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00
T.V.A. à 10%			15,89		15,39	3,25
Sous total TTC assainissement			222,76		217,26	2,53

Accusé de réception en préfecture  
 078-200058519-20240926-lmc17229-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2024  
 Date de dépôt en préfecture : 03/10/2024

**Tableau 42 : : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Louveciennes 914**

VILLE DE LOUVECIENNES EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT							
Libellé	Volume en m3	Prix Unitaire HT au 1er janvier 2024	Montant HT	Prix Unitaire HT au 1er janvier 2023	Montant HT	Variation 2024/2023	
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Part du délégataire							
. Abonnement	2	2,75	5,50	0	0,00	-	
. Consommation : SIA Boucle de Seine	120	0,0585	7,02	0,0558	6,70	4,78	
. Consommation: CA SGBS 2LM	120	0,1668	20,02	0	0,00	-	
Part des Collectivités							
. Part CA SGBS (ex SIA Boucle de Seine)	120	0,2135	25,62	0,2135	25,62	0,00	
. Part CA SGBS (ex Communale)	120	0,8100	97,20	0,8100	97,20	0,00	
. Part du SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4,23	
Organismes d'Etat							
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00	
T.V.A. à 10%			29,29		26,24	11,63	
Sous total assainissement TTC			322,17		288,60	11,63	

Accusé de réception en préfecture  
 078-200058519-20240926-lmc17229-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2024  
 Date de réception en préfecture : 03/10/2024

**Tableau 43 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Louveciennes 935**

VILLE DE LOUVECIENNES EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT							
Libellé	Volume en m3	Prix Unitaire HT au 1er janvier 2024	Montant HT	Prix Unitaire HT au 1er janvier 2023	Montant HT	Variation 2024/2023	
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Part du délégataire							
. Abonnement	2	2,75	5,50	0	0,00	-	
. Consommation : SIA Boucle de Seine	120	0,0585	7,02	0,0558	6,70	4,78	
. Consommation: Région de St Germain	120	0,1130	13,56	0,0879	10,55	28,53	
. Consommation: CA SGBS 2LM	120	0,1668	20,02	0	0,00	-	
Part des Collectivités							
. Part CA SGBS (ex SIA Boucle de Seine)	120	0,2135	25,62	0,2135	25,62	0,00	
. Part CA SGBS (ex SIA Région de St Germain)	120	0,2300	27,60	0,2300	27,60	0,00	
. Part CA SGBS (ex Communale)	120	0,8100	97,20	0,8100	97,20	0,00	
. Part du SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4,23	
Organismes d'Etat							
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00	
T.V.A. à 10%			33,40		30,05	11,16	
Sous total TTC assainissement			367,44		330,56	11,16	

**Tableau 44 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Mareil-Marly**

VILLE DE MAREIL-MARLY						
EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation SIA Boucle de Seine	120	0,0585	7,02	0,0558	6,70	4,78
. Consommation Région de St Germain	120	0,1130	13,56	0,0879	10,55	28,53
Part des Collectivités						
. Part CA SGBS (ex communale)	120	0,3199	38,39	0,3199	38,39	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Boucle de Seine)	120	0,0927	11,12	0,0927	11,12	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Région de St Germain)	120	0,2300	27,60	0,2300	27,60	0,00
. Part du SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4,23
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00
T.V.A. à 10%			23,52		22,72	3,53
Sous total TTC assainissement			258,73		249,92	3,53



**Tableau 45 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Marly-le-Roi**

VILLE DE MARLY LE ROI EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	Variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation SIA Boucle de Seine	120	0,0585	7,02	0,0558	6,70	4,78
. Consommation Région de St Germain	120	0,1130	13,56	0,0879	10,55	28,53
Part des Collectivités						
. Part CA SGBS (ex Communale)	120	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Boucle de Seine)	120	0,0927	11,12	0,0927	11,12	0,00
. Part CA SGBS (ex Région de St Germain)	120	0,2300	27,60	0,2300	27,60	0,00
. Part Veolia	120	0,1660	19,92	0,1675	20,10	-0,90
. Part SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4,23
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00
T.V.A. à 10%			25,27		24,49	3,20
Sous total TTC assainissement			278,01		269,40	3,20

**Tableau 46 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Montesson - 113**

VILLE DE MONTESSON EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation	120	0,0585	7,02	0,0558	6,70	4,78
Part des Collectivités						
. Part CA SGBS (ex communale)	120	0,5000	60,00	0,5000	60,00	0,00
. Part CA SGBS (ex SIA Boucle de Seine)	120	0,0927	11,12	0,0927	11,12	0,00
. Part du SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4,23
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00
T.V.A. à 10%			15,57		15,07	3,32
Sous total TTC assainissement			231,23		225,73	2,44

Accusé de réception en préfecture  
 078-200058519-20240926-lmc17229-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2024  
 Date de dépôt en préfecture : 03/10/2024

**Tableau 47 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Montesson - 111**

VILLE DE MONTESSON EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part des Collectivités						
. Part CA SGBS (ex communale)	120	0,5000	60,00	0,5000	60,00	0,00
. Part CA SGBS (ex SMA S3M)	120	0,0927	11,12	0,0927	11,12	0,00
. Part du SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4,23
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00
T.V.A. à 10%			14,86		14,40	3,25
Sous total TTC assainissement			223,50		218,36	2,36

**Tableau 48 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Bezons**

VILLE DE BEZONS EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation	120		0,00		0,00	
Part des Collectivités						
Syndicale	120		0,00		0,00	
Par communale	120	0,3255	39,06	0,3100	37,20	5%
SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4%
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0%
T.V.A. à 10%			11,53		11,06	4%
T.V.A. à 0%						
Sous total TTC assainissement			1,5676 188,11		181,10	4%

Accusé de réception en préfecture  
 078-200058519-20240926-lmc17229-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2024  
 Date de dépôt en préfecture : 03/10/2024

**Tableau 49 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville du Mesnil le Roi**

VILLE DU MESNIL-LE-ROI						
EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	Variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation	120	0,2715	32,58	0,2673	32,08	2%
Part des Collectivités						
	120	0,5200	62,40	0,5200	62,40	0%
	120	0,2600	31,20	0,2600	31,20	0%
SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4%
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0%
T.V.A. à 10%			26,37		25,85	2%
			2,41725			
Sous total TTC assainissement			290,07		284,37	2%

Accusé de réception en préfecture  
 078-200058519-20240926-lmc17229-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2024  
 Date de dépôt en préfecture : 03/10/2024

**Tableau 50 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Houilles – bass1**

VILLE DE HOUILLES						
EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	Variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation	120		0,00		0,00	
Part des Collectivités						
	120		0,00		0,00	
Part communale	120	0,1991	23,89	0,1991	23,89	0%
SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4%
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,185	22,20	0%
T.V.A. à 10%			11,53		11,06	4%
			1,4412			
Sous total assainissement	TTC		172,94		167,80	3%

**Tableau 51 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Houilles – bass2**

VILLE DE HOUILLES						
EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	Variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation	120		0,00		0,00	
Part des Collectivités						
Part syndicale	120	0,4894	58,73		0,00	
Part communale	120	0,1991	23,89	0,1991	23,89	0%
SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4%
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,185	22,20	0%
T.V.A. à 10%			11,53		11,06	4%
			1,9306			
Sous total TTC assainissement			231,67		167,80	38%

**Tableau 52 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Sartrouville-bass1**

VILLE DE SARTROUVILLE EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %
Part du délégataire						
. Consommation	120		0,00		0,00	
Part des Collectivités						
SMAS3M	120		0,00		0,00	
Redevance communale	120	0,8200	98,40	0,8200	98,40	0%
SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4%
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0%
T.V.A. à 10%			23,59		23,12	2%
			2,1626			
Sous total TTC assainissement			259,51		254,36	2%



**Tableau 53 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Sartrouville bass2**

VILLE DE SARTROUVILLE EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation	120		0,00		0,00	
Part des Collectivités						
Redevance syndicale soumise à TVA	120	0,2600	31,20		0,00	
Redevance communale	120	0,8200	98,40	0,8200	98,40	0%
SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4%
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0%
T.V.A. à 10%			26,71		23,12	16%
			2,4486			
Sous total TTC assainissement			293,83		254,36	16%

**Tableau 54 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Sartrouville-bass3**

VILLE DE SARTROUVILLE EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT						
	Volume/ Quantité	Prix unitaire HT au 01/01/2024	Prix HT 2024	Prix unitaire HT au 01/01/2023	Prix HT 2023	Variation %
COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
. Consommation	120		0,00		0,00	
Part des Collectivités						
Redevance syndicale non soumise à TVA	120	0,3255	39,06		0,00	
Redevance communale	120	0,8200	98,40	0,8200	98,40	0%
SIAAP	120	0,9610	115,32	0,9220	110,64	4%
Organismes d'Etat						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0%
T.V.A. à 10%			23,59		23,12	2%
			2,4881			
Sous total TTC assainissement			298,57		254,36	17%

**Tableau 55 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Maisons-Laffitte-CBL**

MAISONS LAFFITTE (CBL)	m <sup>3</sup>	Prix au	Montant au	N/N-1	TVA	
		01/01/2024	01/01/2024			
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>222,52</b>			
<b>Part délégataire</b>						
Abonnement			9,5		10%	0,95
Consommation	120	0,2042	24,50	14,05%	10%	2,45
<b>Part CASGBS</b>	120	0,61	73,2	0,00%	10%	7,32
<b>Part S.I.A.A.P</b>	120	0,961	115,32	27,17%	10%	11,53
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>99,53</b>	<b>3,30%</b>		
Modernisation du réseau de collecte	120	0,185	22,2	0,00%	10%	2,22
TVA						26,98€
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>408,36</b>	<b>10,18%</b>		

**Tableau 56 : Evolution du prix de l'assainissement – Ville de Maisons-Laffitte-SIAS3M**

MAISONS LAFFITTE (CBL)	m <sup>3</sup>	Prix au	Montant au	N/N-1	TVA	
		01/01/2024	01/01/2024			
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>222,52</b>			
<b>Part délégataire</b>						
Abonnement			9,5		10%	0,95
Consommation	120	0,2042	24,50	14,05%	10%	2,45
<b>Part CASGBS</b>	120	0,35	42	0,00%	10%	4,20
<b>Part SIAS3M</b>	120	0,26	31,2		10%	3,12
<b>Part S.I.A.A.P</b>	120	0,961	115,32	27,17%	10%	11,53
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>99,53</b>	<b>3,30%</b>		
Modernisation du réseau de collecte	120	0,185	22,2	0,00%	10%	2,22
TVA						26,98€
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>408,36</b>	<b>10,18%</b>		